

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, January 28, 2014
Thursday, January 30, 2014

Issue No. 4

Third and fourth meetings on:

The subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :
L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 28 janvier 2014
Le jeudi 30 janvier 2014

Fascicule n° 4

Troisième et quatrième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du MacKenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan, P.C. (or Martin)	Patterson
* Cowan	Ringuette
(or Fraser)	Seidman
Frum	Sibbeston
	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Tannas (*January 30, 2014*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Boisvenu (*January 29, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell

Et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Patterson
* Cowan	Ringuette
(ou Fraser)	Seidman
Frum	Sibbeston
	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 30 janvier 2014*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 29 janvier 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, January 28, 2014
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:02 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 4, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

WITNESSES:

MacKenzie Valley Land and Water Board: (by video conference)

Willard Hagen, Chair and Chief Executive Officer;

Zabey Nevitt, Executive Director;

John Donihee, Legal Counsel.

The chair made a statement.

Mr. Hagen made a statement and, together with Mr. Nevitt and Mr. Donihee, answered questions.

At 6:10 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, January 30, 2014
(8)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:06 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman, Tannas and Wallace (10).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 28 janvier 2014
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman et Wallace (10).

Également présente : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 décembre 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

TÉMOINS :

Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie : (par vidéoconférence)

Willard Hagen, président et chef de la direction;

Zabey Nevitt, directeur exécutif;

John Donihee, conseiller juridique.

Le président prend la parole.

M. Hagen fait une déclaration puis, avec MM. Nevitt et Donihee, répond aux questions.

À 18 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 30 janvier 2014
(8)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Frum, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Seidman, Tannas et Wallace (10).

In attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 4, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

WITNESSES:

Tlicho Government:

Eddie Erasmus, Grand Chief;
Bertha Rabesca Zoe, Lawyer.

Sahtu Secretariat Incorporated:

Ethel Blondin-Andrew, Chairperson;
Daryn R. Leas, Legal Counsel.

Gwich'in Tribal Council: (by video conference)

Robert Alexie, President;
Patrick Tomlinson, Director Intergovernmental Relations.
The chair made a statement.

Ms. Blondin-Andrew and Grand Chief Erasmus each made a statement and, together with Ms. Rabesca Zoe and Mr. Leas, answered questions.

At 9:07 a.m., the committee suspended.

At 9:10 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Alexie made a statement and, together with Mr. Tomlinson, answered questions.

At 10 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Également présente : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 décembre 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

TÉMOINS :

Tlicho Government :

Eddie Erasmus, grand chef;
Bertha Rabesca Zoe, avocate.

Sahtu Secretariat Incorporated :

Ethel Blondin-Andrew, présidente;
Daryn R. Leas, conseiller juridique.

Gwich'in Tribal Council : (par vidéoconférence)

Robert Alexie, président;
Patrick Tomlinson, directeur, Relations intergouvernementales.
Le président prend la parole.

Mme Blondin-Andrew et le grand chef Erasmus font chacun une déclaration puis, avec Mme Rabesca Zoe et M. Leas, répondent aux questions.

À 9 h 7, la séance est suspendue.

À 9 h 10, la séance reprend.

Le président prend la parole.

M. Alexie fait une déclaration puis, avec M. Tomlinson, répond aux questions.

À 10 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, January 28, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 5:02 p.m., to examine the subject matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, as well as any members of the public with us in the room and those listening through the webcast.

I want to now ask the senators around the table to introduce themselves, and I'll first start by introducing my deputy chair, Senator Grant Mitchell from Alberta.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Montreal.

Senator Patterson: Dennis Patterson from Nunavut.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

The Chair: In addition, I would like to introduce the staff we have supporting us from the Library of Parliament — Sam Banks is with us tonight — and our clerk, Lynn Gordon.

Today is the third meeting of our pre-study hearings on Bill C-15, whose short title is the “Northwest Territories Devolution Act.” This bill was introduced in the House of Commons on December 3, 2013.

It gives me great pleasure today to welcome Mr. Willard Hagen, who was in November 2013 reappointed by the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development for a third consecutive term as Chair and CEO of the Mackenzie Valley

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 28 janvier 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, pour étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je suis Richard Neufeld. Je représente la Colombie-Britannique au Sénat. Je suis le président de ce comité.

Je souhaite la bienvenue à mes honorables collègues sénateurs ainsi qu'au public ici présent ou qui nous écoute sur le Web.

Je demande aux sénateurs de bien vouloir se présenter, et je vais me lancer le premier en présentant mon vice-président, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, de Montréal.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le président : De plus, je vous présente le personnel de soutien de la Bibliothèque du Parlement qui est avec nous ce soir : Mme Sam Banks; et notre greffière, Mme Lynn Gordon.

C'est notre troisième séance d'étude préliminaire du projet de loi C-15, dont le titre abrégé est « Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest ». Il a été déposé à Chambre des communes le 3 décembre 2013.

Je suis très heureux d'accueillir M. Willard Hagen, qui, en novembre 2013, a été reconduit pour une troisième fois de suite, par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien à son poste de président et de directeur général de

Land and Water Board. Accompanying him today in the video conference from Yellowknife are Zabey Nevitt, Executive Director; and John Donihee, Legal Counsel.

Gentlemen, thank you very much for being here today with us. Mr. Hagen, I believe that you have some opening statements and that all senators already have a copy of the remarks. I'm sure they've all read it. We look forward to your presentation. There will be some questions afterwards. The floor is yours, sir.

Willard Hagen, Chair and Chief Executive Officer, Mackenzie Valley Land and Water Board: Good afternoon to all. Thank you, Mr. Chair. I'm pleased to appear before the committee today as Chair of the Mackenzie Valley Land and Water Board. To my left is Mr. John Donihee, the board's legal counsel. Both John and I have been involved in the northern regulatory system for many years.

Following many years with the Government of the Northwest Territories, John has been board counsel since 2000, when Part 4 of the Mackenzie Valley Resource Management Act, MVRMA, came into force. I was a businessman before being elected President of the Gwich'in Tribal Council. My years with the board started in 1998, when I was appointed to the Gwich'in Land and Water Board. Subsequently, I was appointed Chair of the Mackenzie Valley Land and Water Board in 2005.

To my right is Zabey Nevitt, the board's executive director. He has been working with the land and water board's regional panels and now as the senior staff person with the Mackenzie Valley Land and Water Board since 2005.

I'd like to congratulate governments — federal, territorial and Aboriginal — on reaching the agreement necessary to make devolution a reality. The devolution provisions set out in Bill C-15 represent a milestone in the constitutional evolution of the Northwest Territories. I have long been a supporter of greater territorial control and decision making over our resources. My colleagues and I on the MVLWB look forward to working with the GNWT in making decisions about northern lands and waters in the North.

We are aware that during the consultation around the provisions contained in the bill, there has been significant discussion and many strong opinions have been expressed in the matter of land and water board amalgamation. This is one subject upon which the MVLWB has consistently provided no comment. It is our opinion that it would not be appropriate for us to comment on proposals affecting the structure of the very board to which we are currently appointed.

The land and water board structure is nevertheless an important matter, and the MVLWB is of the view that it is best discussed among governments — federal, territorial and Aboriginal.

l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Pour son témoignage par vidéoconférence depuis Yellowknife, il est accompagné par MM. Zabey Nevitt et John Donihee, respectivement directeur exécutif et conseiller juridique de l'office.

Messieurs, merci beaucoup d'être avec nous. Monsieur Hagen, je pense que vous avez une déclaration préliminaire à faire et que tous les sénateurs en possèdent déjà une copie. Je suis sûr qu'ils l'ont tous lue. Nous avons hâte de vous entendre. Après quoi nous vous questionnerons. Vous avez la parole.

Willard Hagen, président et chef de la direction, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie : Bonjour à tous. Monsieur le président, je vous remercie. Je suis heureux de comparaître devant le comité à titre de président de l'OTEVM. À ma gauche, vous voyez M. John Donihee, conseiller juridique de l'office. John et moi, nous nous occupons du régime de réglementation dans le Nord depuis de nombreuses années.

Après beaucoup d'années au sein du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, John est le conseiller juridique de l'office depuis 2000, lorsque la partie 4 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie est entrée en vigueur. J'étais un homme d'affaires avant d'être élu président du conseil tribal des Gwich'in. Ma carrière à l'office a commencé en 1998, lorsque j'ai été nommé à l'Office des terres et des eaux des Gwich'in. J'ai été nommé par la suite président de l'OTEVM en 2005.

Zabey Nevitt, que vous voyez à ma droite, est le directeur exécutif de l'OTEVM. Il travaille aux comités régionaux de l'Office des terres et des eaux et, maintenant, comme cadre supérieur à l'OTEVM depuis 2005.

Je félicite les gouvernements fédéral, territorial et autochtones d'avoir conclu les accords nécessaires pour concrétiser le transfert de responsabilités. Les dispositions relatives au transfert de responsabilités que contient le projet de loi C-15 représentent une étape importante dans l'évolution constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest. Je milite depuis longtemps pour un meilleur contrôle du territoire et des décisions concernant nos ressources. Mes collègues à l'OTEVM et moi-même, nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de prendre des décisions, ici même, dans le Nord, au sujet des terres et des eaux de notre région.

Nous savons que, durant les consultations sur les dispositions du projet de loi, les discussions sur la question de la fusion des offices des terres et des eaux ont été très animées. C'est l'un des sujets sur lesquels l'OTEVM a toujours refusé de s'engager. Nous sommes d'avis qu'il serait inapproprié pour nous de commenter les propositions touchant la structure de l'office pour lequel nous travaillons actuellement.

La structure des offices des terres et des eaux est néanmoins un sujet important, et l'OTEVM croit que les gouvernements fédéral, territorial et autochtones sont les mieux placés pour en discuter.

To put our advice to the committee in context, I want to briefly review some recent board initiatives. The board is committed to providing certainty, predictability and consistency for all parties involved in applications for water licences and land use permits under the MVRMA. The MVLWB has been doing its share to contribute to the improvements in the regulatory framework for development in the Mackenzie Valley. These board initiatives are currently possible under sections 65 and 106 of the MVRMA, and we have relied on these authorities to complete the work.

In my time as chair of the board, we have worked hard to contribute to a regulatory system that is clear, accessible and efficient. Since 2006, the land and water boards of the Mackenzie Valley have implemented the Standard Procedures and Consistency Program to develop new policies and procedures applicable to land use permitting and water licensing throughout the Mackenzie Valley.

To give some examples, the board has developed a consultation and engagement policy and guidelines; waste management guidelines; a water quality policy; closure and reclamation guidelines, developed in conjunction with Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, AANDC; a Mackenzie Valley-wide guide to land use permitting; and standards for GIS submissions. That's to name just a few.

As part of this program, we have also developed standardized language for the terms and conditions in land use permits, and we have a similar effort under way to standardize water licence provisions. The results of this work contribute to consistency in process and predictability in decisions for all parties involved in the development process. They will also assist with enforcement, when that is necessary, and to ensure clarity in environmental standards for all who are interested in the board's work.

I join with other commentators and reviewers of the regulatory system in the Mackenzie Valley to re-emphasize the importance of settling land claims and completing land use plans. Finishing this work would ensure long-term certainty for all parties involved in resource development, but there is still a lot of work to be done.

For the committee's information, we now have land use plans completed in all regions of the Mackenzie Valley that have settled land claims. It should also be noted that the number of environmental assessment referrals from such areas, once a land use plan is in place, is greatly reduced. Of a total of 61 environmental assessment referrals since the MVRMA came into force in 1998, 53 have come from regions of the Mackenzie Valley without settled land claim agreements and with no approved land use plans.

Pour que le comité situe bien nos recommandations dans leur contexte, je résumerai quelques-unes de nos plus récentes initiatives. Notre office s'est engagé à garantir certitude, prévisibilité et uniformité aux parties concernées par les demandes de permis d'utilisation des eaux et des terres en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. L'OTEVM contribue à l'amélioration du cadre réglementaire applicable au développement de la vallée du Mackenzie. Nos initiatives sont rendues possibles en vertu des articles 65 et 106 de la loi précitée, et nous nous appuyons sur les pouvoirs que nous confère cette loi pour accomplir notre travail.

Depuis que je suis président de l'OTEVM, nous travaillons fort pour contribuer à un système de réglementation qui soit clair, accessible et efficace. Depuis 2006, les offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie ont adopté un programme de normalisation et d'uniformisation pour l'élaboration de leurs politiques et procédures applicables à la délivrance de permis d'utilisation des terres et des eaux dans toute la vallée.

À titre d'exemple, notre office a mis au point une politique et des directives sur les consultations et la mobilisation; des directives sur la gestion des déchets; une politique sur la qualité de l'eau; des directives sur la fermeture et la remise en état des terres, que nous avons élaborées en consultation avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, AADNC; un guide sur les permis d'utilisation des terres dans toute la vallée du Mackenzie; des normes pour les soumissions du SIG, pour n'en nommer que quelques-uns.

Dans le cadre de ce programme, nous avons adopté une terminologie normalisée pour les conditions des permis d'utilisation des terres et nous sommes en voie de faire la même chose pour les permis d'utilisation des eaux. Grâce à ce travail, nous pourrions offrir une procédure uniforme et prévisible à toutes les parties concernées par le processus de développement. Ce travail nous sera également utile pour faire respecter la réglementation, le cas échéant, et il donnera lieu à des normes environnementales claires pour tous ceux qui s'intéressent au travail de l'OTEVM.

Je joins ma voix à celles d'autres observateurs et commentateurs du régime réglementaire dans la vallée du Mackenzie pour réitérer l'importance de régler les revendications territoriales et de mettre la touche finale aux plans d'aménagement du territoire. Une fois ce travail terminé, les personnes qui s'intéressent à la mise en valeur des ressources pourront planifier à plus long terme, mais il reste encore beaucoup de travail à faire.

Le comité doit savoir que nous avons terminé les plans d'aménagement du territoire pour toutes les régions de la vallée du Mackenzie dont les revendications territoriales ont été réglées. Autre fait à noter, le nombre de demandes d'évaluations environnementales provenant de ces régions diminue grandement une fois qu'un plan d'aménagement du territoire est adopté. Sur les 61 demandes d'évaluation environnementale déposées depuis que la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie est entrée en vigueur, en 1998,

So while an effective legislative framework will be a key contributor to certainty, we suggest that coming to agreements with the First Nations whose claims to rights and lands are outstanding and then eventually completing land use planning for those areas are equally important steps towards providing certainty for development.

There are a number of provisions in this proposed legislation that will improve the consistency and predictability of the regulatory process. For example, the board supports timelines for licence proceedings and supports the development of enforceable project certificates. Regional studies may also be of assistance in areas where there are no land use plans.

The improved and updated enforcement provisions, including administrative monetary penalties, should ensure compliance with the law and provide an expedited process to address these few instances where enforcement is necessary.

The board's overall approach in reviewing the bill and commenting to government focused on identifying changes that we felt could improve the legislation by enhancing certainty, predictability and timeliness. The points made below satisfy these objectives and could improve the bill.

Part 3 of the bill amends the Northwest Territories Waters Act. Board members' liability is addressed in clause 84 of the bill, where proposed new section 11.3 sets out "immunity from suits" or lawsuits provision for members of the Inuvialuit water board.

Part 4 of the bill amends the MVRMA and clause 124 addresses board members' liability by replacing section 20 of the MVRMA. These provisions are both intended to protect board members when acting in good faith to conduct public business.

But the provision found in clause 124 is legally inferior protection. There is a real difference between saying "no suit can be brought" and saying "a board member is not liable." In the case of our board members, that means we would have to defend such a lawsuit, so we're wondering why the same bill sets out two different standards of protection for board members doing the same job.

From beginning to end, major licencing proceedings can last quite a while. Even with the new timelines, these proceedings are likely to last well over a year. Quorum issues arise and appointments to our board are only three years in duration.

53 provenaient des régions de la vallée dont les revendications territoriales étaient encore en suspens et qui n'avaient pas de plan d'aménagement du territoire.

S'il est vrai qu'un cadre législatif efficace peut apporter un peu de certitude, nous pensons que la conclusion d'accords avec les Premières Nations dont les revendications territoriales et de droits ancestraux n'ont pas encore été réglés et l'adoption de plans d'aménagement du territoire pour ces régions sont tout aussi importantes pour garantir, dans une certaine mesure, de la prévisibilité en matière de développement.

Un certain nombre de dispositions du projet de loi amélioreront l'uniformité et la prévisibilité du processus réglementaire. Par exemple, l'OTEVM appuie l'adoption d'échéances pour le processus d'octroi de permis et de certificats de projet exécutoires. Des études régionales pourraient aussi être utiles dans les secteurs qui n'ont pas encore de plan d'aménagement du territoire.

Les dispositions d'exécution, améliorées et mises à jour, notamment les sanctions pécuniaires administratives, devraient encourager le respect de la loi et assurer un processus accéléré pour les rares cas où il est nécessaire de faire appliquer la loi.

Pour son examen du projet de loi et la formulation de ses recommandations, l'OTEVM s'est limité aux changements qui, selon nous, pourraient améliorer le projet de loi en augmentant la certitude, la prévisibilité et la rapidité du régime réglementaire. Les points qui suivent répondent à ces critères et pourraient améliorer le projet de loi.

La partie 3 du projet de loi modifie la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest. L'article 84 du projet de loi porte sur la responsabilité des membres d'un office. Le nouvel article 11.3 prévoit « l'immunité judiciaire pour les faits » pour les membres de l'Office des eaux des Inuvialuit.

La partie 4 modifie la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. L'article 124 porte sur la responsabilité des membres d'un office et remplace l'article 20 de la loi précitée. Ces dispositions visent à protéger les membres d'un office qui accomplissent de bonne foi leurs attributions.

Toutefois, l'article 124 procure une protection légale inférieure. En effet, il existe une différence entre « bénéficiaire de l'immunité judiciaire pour les faits » et « ne peuvent être retenus pour personnellement responsables des faits ». Dans notre cas, cela signifie que nos membres devront se défendre en cas de poursuite. Nous nous demandons donc pourquoi le projet de loi établit deux niveaux de protection pour des membres d'offices qui font le même travail.

Toute la procédure d'examen d'une demande de permis complexe peut prendre beaucoup de temps. Même avec les nouvelles échéances, elle pourrait prendre bien plus d'un an. Il survient des problèmes de quorum, et les mandats des membres de l'OTEVM ne durent que trois ans.

I'll give you a quick example. The National Energy Board, which has been around for approximately 53 years, has appointments somewhere between five and seven years, just to give you an idea of another regulatory process.

Clause 136 of the bill proposes the insertion of a new section 57 to the MVRMA. In a case where quorum may be lost because of the expiry of a member's term, the chair of the board must write to the federal minister two months in advance asking for the extension of the member's term. The minister is deemed to approve if he does not respond.

We suggest that this approach leaves the board and the licence applicant, who may have invested large amounts of money in the regulatory process, with a great deal of uncertainty. The consequence of a loss of quorum would likely be starting over. This particular provision is found in the proposed amendments to the N.W.T. Waters Act and Part 5 of the MVRMA as well.

It would be clearer, simpler and much more efficient to simply say that if a board member is necessary for quorum and his term is going to expire during proceedings, the term is automatically extended until a board decision is rendered. This is a common provision in many other statutes establishing administrative tribunals.

One of the improvements set out in the bill involves the issuance of certificates as required by clause 211, which adds new section 131.3 to the act. It is not clear to the MVLWB, then, why new section 62 of the act inserted by clause 137 of the bill makes no reference to certificates. The requirement that the provisions of Part 5 of the act be satisfied are there in section 62, but we suggest that the responsibilities of the land and water board to comply with certificates should be more clearly articulated in section 62.

It is also clear from the bill that when a condition in a water licence recommended by the review board — that is, the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board — and included in a certificate must be amended, the process is likely to add many months to the time it takes to amend the water licence.

Subclause 224(3) of the bill adds proposed section 142.21 to the act. It will take up to eight months to amend a certificate. This will be in addition to the time set out for the water licence amendment process, which is nine months of board time. If the amendment is required for operational purposes, this means that an application must be filed about a year and a half in advance. We suggest that consideration be given to a more expedited process for amendments that do not pose material environmental risks.

The bill should make provision for the land and water board to dismiss an application for either a permit or a licence when the applicant consistently and repeatedly fails to provide information

Voici un exemple, rapidement. Les nominations à l'Office national de l'énergie, qui existe depuis environ 53 ans, sont pour des mandats de cinq à sept ans, simplement pour vous donner une idée d'un autre processus réglementaire.

L'article 136 du projet de loi propose d'insérer un nouvel article 57 dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. S'il y a un risque que le quorum ne soit pas atteint en raison de l'expiration du mandat d'un membre, le président de l'OTEVM doit écrire au ministre fédéral deux mois avant l'expiration, afin de lui demander de prolonger le mandat en question. L'absence de réponse équivaut à un acquiescement du ministre.

Nous pensons que cette approche est source d'incertitude pour l'office et le demandeur de permis, qui a peut-être investi des sommes considérables à cette fin. En cas de perte du quorum, il est fort probable qu'on doive recommencer la procédure depuis le début. Cette disposition se trouve dans les modifications proposées à la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest et dans la partie 5 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Il serait plus clair, plus simple et beaucoup plus efficace de simplement dire que, si la présence d'un membre de l'office est nécessaire au maintien du quorum et que son mandat expire pendant la procédure d'examen, son mandat est automatiquement prolongé jusqu'à ce que l'office rende sa décision. C'est là une disposition commune à bien d'autres lois qui instaurent des tribunaux administratifs.

L'une des améliorations proposées dans le projet de loi porte sur la délivrance de certificats, comme l'exige l'article 211 du projet de loi qui ajoute le nouvel article 131.3 à la loi. L'OTEVM ne comprend pas pourquoi le nouvel article 62 de la loi inséré par l'article 137 du projet de loi ne fait aucune mention des certificats. La condition selon laquelle les dispositions de la partie 5 de la loi doivent être remplies se trouve bien à l'article 62, mais nous proposons que l'obligation pour un office des terres et des eaux de respecter les certificats soit énoncée plus clairement à l'article 62.

De plus, le projet de loi ajoute manifestement plusieurs mois au temps qu'il faut pour modifier une condition à un permis d'utilisation des eaux incluse dans un certificat et recommandée par la commission d'examen — en l'occurrence, l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.

Le paragraphe 224(3) du projet de loi ajoute l'article 142.21 à la loi. Modifier un certificat pourrait prendre huit mois. Ce délai s'ajoute au temps prévu pour la procédure de modification d'un permis d'utilisation des eaux, qui est de neuf mois. Si la modification répond à des impératifs opérationnels, cela signifie qu'il faut déposer la demande environ un an et demi plus tôt. Nous proposons qu'on envisage une procédure plus rapide pour les modifications qui ne présentent pas de risques environnementaux.

Le projet de loi devrait comporter une disposition qui autoriserait l'office des terres et des eaux à rejeter une demande de permis lorsque le demandeur omet à maintes reprises de

necessary for the board to bring an application proceeding to a close. On rare occasions, the board has made such decisions on the understanding that as an administrative tribunal, it controls its own process, but such actions leave questions. There should be clear authority to terminate a proceeding that is going nowhere on criteria specified in the legislation.

In conclusion, I'd like to thank Mr. Chair and the committee for your time and for listening to my presentation. All three of us would be pleased to answer any questions that may arise from this presentation.

The Chair: Thank you very much, Mr. Hagen, for your presentation. I'm going to defer to the deputy chair of the committee, Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Thank you very much. Excellent, very clear presentation, with very specific proposals.

I wonder if you could indicate what the response has been from the government to your list of changes as proposed in your presentation. They seem very reasonable. For example, there's the one that says there are two ways that they're dealing with providing some form of protection against liability. They seem, if not contradictory, certainly not consistent.

What response have you had to that kind of proposal and the others that you list?

Mr. Hagen: Thank you for the question. Mr. Nevitt, our executive director, has been working on the working group directly with the AANDC people, so perhaps I'll have him address the response.

Zabey Nevitt, Executive Director, Mackenzie Valley Land and Water Board: To date, the recommendations have gone to the government through written submissions from the board. Yesterday, Mr. Hagen and Mr. Donihee also presented to the parliamentary committee that was reviewing, and the same recommendations have gone in to date. I guess as the bill goes through the legislative process, we'll see if there is any reaction to the recommendations.

Senator Mitchell: Maybe I missed that, but was that the first time you presented those proposals to the house, the first time being the House of Commons committee? Or did you present those proposals and ideas throughout the working development process?

Mr. Nevitt: Yes. During the development of the bill, the board was given the opportunity to see a confidential draft of the bill. At that stage, we also made those recommendations, in a written submission, to the Department of Aboriginal Affairs.

Senator Mitchell: The second question that I had concerns capacity. This issue has been raised with the devolution — a lot more responsibility and work, perhaps. Environmental

fournir les renseignements nécessaires pour que l'office puisse clore la procédure. En de rares occasions, l'OTEVM a dû prendre de telles décisions, parce qu'il s'agit en effet d'un tribunal administratif qui est maître de ses procédures. Toutefois, une telle façon de faire suscite des interrogations. La loi devrait clairement donner le pouvoir de mettre fin à une procédure qui ne semble pas vouloir aboutir, sous réserve de critères énoncés dans la loi.

Pour terminer, je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, d'avoir pris le temps de m'écouter. Je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup de votre exposé, monsieur Hagen. Je vais céder la parole au vice-président du comité, le sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci beaucoup. Vous nous avez fait un excellent exposé, très clair et comportant des propositions très précises.

Je me demande si vous pouvez nous faire part de la réponse du gouvernement à la liste de changements que vous avez proposés dans votre exposé. Ils semblent très raisonnables. Par exemple, il y a les deux niveaux de protection contre les poursuites. Sans être contradictoires, ils semblent manquer de cohérence.

Que vous a-t-on répondu, pour cette proposition ainsi que pour les autres que vous avez faites?

M. Hagen : Je vous remercie de votre question. Notre directeur exécutif, M. Nevitt, fait partie du groupe qui travaille directement avec les gens d'AANDC, alors je vais lui demander de répondre.

Zabey Nevitt, directeur exécutif, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie : Jusqu'à maintenant, l'office a transmis les recommandations au gouvernement sous forme de présentations écrites. Hier, MM. Hagen et Donihee ont aussi fait un exposé au comité parlementaire qui en faisait l'examen, et ce sont les mêmes recommandations. J'imagine qu'au fur et à mesure que le projet de loi franchit les étapes du processus législatif, nous verrons s'il y a des réactions aux recommandations.

Le sénateur Mitchell : J'ai peut-être manqué cela, mais était-ce la première fois que vous présentiez vos propositions à la Chambre, au comité de la Chambre des communes? Ou bien avez-vous présenté vos propositions et vos idées pendant le processus d'élaboration?

M. Nevitt : Oui. Pendant le travail d'élaboration du projet de loi, l'office a eu l'occasion de voir une ébauche confidentielle du projet de loi. À cette étape, nous avons fait les mêmes recommandations, par écrit, au ministère des Affaires autochtones.

Le sénateur Mitchell : Ma deuxième question porte sur la capacité. Cet aspect a été soulevé avec la dévolution — cela représente beaucoup plus de responsabilités et de travail, peut-

department and other federal public servants may be moving over basically en masse. Will some of those people be working under your board? And, whether or not that is the case, what about capacity? Do you feel you have enough to do what you need to do?

Mr. Nevitt: Thank you for the question. People who have any experience working within the North know that capacity, overall, is a general issue that we face on an ongoing basis. Mr. Hagen spoke earlier about some of the projects we've been doing internally to improve our capacity through the development of guidelines, policies and procedures. The bill, as it is proposed right now, in any kind of amalgamation of the boards, talks about all of the existing employees and contracts becoming part of the staff of whatever new board structure is created, so we'll continue to have that capacity.

We've been working hard within the boards to develop and increase our capacity. We have a lot of very professional people working within the boards now who are making decisions from a variety of backgrounds, including industry and other areas, so they're adding to the capacity the board has at this time.

Senator Massicotte: On that same point, I understand that those same comments were raised when you were preparing the draft of the document, but obviously they were not responded to adequately in your opinion. Now, you're submitting the same comments in writing? I'm trying to understand the process where you vented your issues and your recommendations.

Mr. Nevitt: I must admit that I'm fairly new to the process, so I'm not always exact. I'm not sure how all of these concerns would get taken into the drafting process for the new bill. I guess I can just repeat that we have provided the comments, originally through the written submissions to the department, and we'll make the same suggestions as we think they would add content to the bill. I don't think we have anything else at that time.

Senator Patterson: I'd like to welcome Mr. Hagen and his colleagues to this committee meeting. I know you've been busy with the hearing in Yellowknife that took place yesterday, so I'm really delighted that you can join us today here in Ottawa by video conference.

I know Mr. Hagen has had a lot of experience in the regulatory regime in the N.W.T., which has been reviewed significantly over the years. There was the study done by Mr. McCrank and the work done by Mr. Pollard as the special ministerial representative, which I think has probably helped to lead us to this new legislation.

I'd like to ask Mr. Hagen if he could tell us whether he has been involved with the consultations, particularly with Mr. McCrank and Mr. Pollard, on behalf of the board, or otherwise, in his career. Maybe I'll have a question once he answers that.

être. Des fonctionnaires du ministère de l'Environnement et d'autres ministères pourraient être déplacés en masse. Est-ce que certains d'entre eux vont travailler pour votre office? Qu'il en soit ainsi ou pas, qu'en est-il de la capacité? Estimez-vous avoir ce qu'il faut pour faire ce que vous avez à faire?

M. Nevitt : Je vous remercie de cette question. Les gens qui ont l'expérience du travail dans le Nord savent que la capacité, en général, représente un problème constant. M. Hagen a parlé tout à l'heure de projets que nous réalisons à l'interne pour améliorer notre capacité, comme élaborer des lignes directrices, des politiques et des procédures. Le projet de loi, tel quel, peu importe comment sont conjugués les offices, inclut tous les employés et contractuels actuels dans la nouvelle structure qui sera créée, quelle qu'elle soit, alors nous allons continuer d'avoir cette capacité.

Nous travaillons fort, au sein des offices, à développer et à accroître notre capacité. Nous comptons, au sein des offices, de nombreuses personnes très professionnelles qui prennent des décisions et qui viennent de milieux divers, entre autres de l'industrie. Ces gens ajoutent à la capacité actuelle de l'office.

Le sénateur Massicotte : Toujours à ce sujet, d'après ce que je comprends, vous avez soulevé les mêmes points au moment de la préparation de l'ébauche du document, mais de toute évidence, vous estimez que la réponse n'est pas adéquate. Maintenant, vous soumettez les mêmes commentaires par écrit? J'essaie de comprendre par quel processus vous avez exprimé vos préoccupations et vos recommandations.

M. Nevitt : Je dois admettre que je connais peu le processus, alors il me manque des éléments. Je ne sais pas très bien comment toutes ces préoccupations pourraient être tenues en compte dans le processus de rédaction du nouveau projet de loi. Je peux simplement répéter que nous avons initialement fait part de nos commentaires au moyen de présentations écrites au ministère, et que nous allons faire les mêmes suggestions parce que nous estimons que cela ajouterait au projet de loi. Je ne pense pas que nous ayons autre chose à ajouter.

Le sénateur Patterson : Je souhaite la bienvenue à M. Hagen et à ses collègues. Je sais que vous êtes fort occupé, compte tenu de la séance qui a eu lieu à Yellowknife hier, et je suis vraiment ravi que vous puissiez être avec nous à Ottawa par vidéoconférence.

Je sais que M. Hagen est très versé dans le régime de réglementation des T.N.-O., qui a fait l'objet de profondes révisions au fil des années. L'étude de M. McCrank et les travaux de M. Pollard, représentant spécial du ministère, ont probablement beaucoup contribué à l'élaboration de cette nouvelle loi.

J'aimerais demander à M. Hagen de nous dire s'il a participé aux consultations, en particulier avec MM. McCrank et Pollard, comme représentant de l'office ou autrement, au cours de sa carrière. J'aurai peut-être une autre question, une fois qu'il aura répondu.

Mr. Hagen: Senator Patterson, thank you for the question. We have been involved with Mr. Neil McCrank. They've held workshops. We've had our input with him, and we have also been consulted by Mr. Pollard. We've had our input there. We've had numerous meetings with Aboriginal governments and us combined in the same room and with AANDC, of course. We've had involvement with their people. There have been fairly thorough consultations with us and with Aboriginal governments where we've been involved. So the information flow has been there. The actual confidential documents didn't get to us until the very end, so a lot of it was guessing what it was going to look like.

I don't think we have a lot of complaints about how the consultation process took place over the last three years.

Senator Patterson: Okay, I'll leave it at that for now. Thank you.

The Chair: Maybe I can just ask a quick question. Yesterday, when you presented probably much the same information to the House of Commons committee, what was their response? What was their reaction to it? Did you get any reaction from them to your suggestions?

Mr. Hagen: Yes, we did. We had numerous questions. The NDP member, Dennis Bevington, was fairly vocal in some of his responses. We had some questions on the process and also one that Mr. Donihee answered. Perhaps, John, you could just elaborate on the one question on process.

John Donihee, Legal Counsel, Mackenzie Valley Land and Water Board: Yes, certainly. The question that became a little bit more technical was the one addressing the point we made about timelines for amending certificates. A certificate is a new concept that will be inserted into the legislation through this bill, and, when an environmental assessment process is finished and the minister has approved the measures that have been recommended by the impact review board, those measures will be captured in a certificate, which the land and water board is then required to implement. In that way, the work of the environmental assessment process and the land and water process are integrated.

The concern that we expressed was simply that the provisions in the bill indicate that it could take upwards of eight months to amend a certificate, and our practical experience has been that most of the large mines in the North have to have a type A water licence in order to operate. It will take up to nine months to amend one of those licences, and, when the combined periods for the amendment of the certificate and the amendment of the licence are added up, the total duration could pose some challenges for mine operators. Some of these measures are not necessarily entirely focused on the operation of the mine in relation to the environment, and so we suggested that, if possible,

M. Hagen : Je vous remercie pour cette question, sénateur Patterson. Nous avons participé à l'étude de M. Neil McCrank. Il y a eu des ateliers, et nous lui avons fait part de nos points de vue. M. Pollard nous a également consultés. Nous avons eu l'occasion de nous exprimer. Nous avons également rencontré à de nombreuses reprises des représentants de gouvernements autochtones et, bien entendu, du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada. Nous avons discuté avec ces gens. Nous avons été largement consultés, à l'instar des gouvernements autochtones. Il y a donc eu des échanges d'information. Nous avons reçu les documents confidentiels à la toute fin seulement, alors nous pouvions uniquement imaginer quelle en serait la teneur.

Nous n'avons pas beaucoup de critiques à formuler au sujet de la façon dont les consultations ont été menées au cours des trois dernières années.

Le sénateur Patterson : D'accord, je vais m'arrêter là pour l'instant. Merci.

Le président : J'aurais une petite question à poser. Hier, quelle a été la réaction des membres du comité de la Chambre des communes auquel vous avez présenté probablement la même information? Comment ont-ils réagi? Ont-ils formulé des commentaires au sujet de vos suggestions?

M. Hagen : Oui, ils nous ont posé beaucoup de questions. Le député néo-démocrate M. Dennis Bevington s'est largement exprimé sur le sujet. On nous a posé des questions à propos du processus, et M. Donihee a d'ailleurs répondu à l'une d'elles. John, vous pourriez peut-être parler un peu de cette question au sujet du processus.

John Donihee, conseiller juridique, Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie : Oui, certainement. Il s'agissait d'une question un peu plus technique concernant l'échéancier pour la modification des certificats. Le certificat est un nouveau concept qui sera introduit dans la loi par l'entremise de ce projet de loi. Lorsqu'un processus d'évaluation environnementale sera terminé et que le ministre aura approuvé les mesures recommandées par l'Office d'examen des répercussions environnementales, ces mesures figureront dans un certificat, et l'Office des terres et des eaux aura alors l'obligation de les mettre en œuvre. De cette façon, le processus de l'évaluation environnementale et celui de l'Office des terres et des eaux sont intégrés.

Nous avons fait savoir que ce qui nous préoccupe, c'est simplement le fait que les dispositions du projet de loi indiquent que la modification d'un certificat pourrait prendre plus de huit mois, et, d'après ce que nous avons observé, la plupart des grandes compagnies minières qui exploitent des mines dans le Nord doivent posséder un permis d'utilisation des eaux de type A afin de pouvoir mener leurs activités. Il faudra jusqu'à neuf mois pour modifier ces permis, alors lorsqu'on combine cette période à celle nécessaire pour la modification du certificat, on comprend que cela pourrait causer des problèmes aux compagnies minières. Ce ne sont pas toutes ces mesures qui concernent les activités

an attempt should be made to identify those measures that would not be material from an environmental standpoint and seek an expedited way to amend them.

Some immediate attention was paid to that question by officials and by counsel representing the department as well. We certainly are satisfied that they heard us and that they're giving it some thought.

Senator Black: Thank you all for being available today. The work that you're doing is extraordinarily important. I'm very thankful we have people of your calibre doing that work.

As a former energy lawyer, I very much applaud what's going on here, because it's going to drive economic success in the Northwest Territories, which, of course, is what everyone in Canada wants to see.

I have three questions for you, and they're relatively technical in nature, but I want to understand where there are some overlaps that I can't necessarily figure out from the legislation.

I'll give you a couple of hypotheticals, if I may. I read reports in the morning *National Post*. Let's presume that the stranded gas off of your territory, the territory of the Northwest Territories, is able to be accessed for the development of an LNG on the coast of British Columbia.

Can you help me understand what regulatory bodies would be involved in that process to do what, please?

Mr. Hagen: Thank you for that question. I believe Zabey and John together could probably put it together, although for an LNG transport, you're obviously talking about along the Arctic coastline. Are you talking about LNG transport by a pipeline or by proposed ship or tanker?

Senator Black: I am particularly interested in what role your board would have under this legislation. What do you believe?

Mr. Hagen: John will address that part of it.

Mr. Donihee: Thank you, senator. It is a complex question. As you know, the land and water board's responsibilities are to issue permits for the use of land, Crown lands, and permits for the use of water or the deposit of waste into water. Our jurisdiction is solely within the Mackenzie Valley itself, only the portion of the Mackenzie Valley that is not on the Arctic coast, not the Inuvialuit settlement area, which has a different regime. So it's mostly from about the southern north part of the Mackenzie Valley, if you will.

If transportation or construction activities were necessary in order to extract the oil and gas and ship it and those activities affected the land and the environment, or involved the use of water or the deposit of waste into water, then the board's jurisdiction would be triggered.

d'une compagnie minière liées à l'environnement, et nous avons donc proposé qu'on essaie de cerner, si possible, les mesures qui ne portent pas sur l'environnement et qu'on tente de les modifier rapidement.

Les représentants et l'avocat du ministère ont immédiatement accordé leur attention à cette question. Nous sommes satisfaits de leur compréhension et du fait qu'ils se penchent là-dessus.

Le sénateur Black : Je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui. Vous faites un travail extrêmement important. Je suis très heureux que des gens de votre calibre effectuent ce travail.

En tant qu'ancien avocat dans le secteur de l'énergie, je suis ravi de ce qui se fait en ce moment, car cela contribuera à la réussite économique des Territoires du Nord-Ouest, et c'est ce que tous les Canadiens souhaitent, bien entendu.

J'ai trois questions relativement techniques à vous poser, car je veux comprendre où il y a des chevauchements, parce que le projet de loi ne me permet pas nécessairement de le déterminer.

Je vais faire quelques suppositions, si vous me le permettez. J'ai lu des articles dans le *National Post* ce matin. Présumons que le gisement de gaz délaissé au large des Territoires du Nord-Ouest peut être utilisé afin de produire du gaz liquéfié sur la côte de la Colombie-Britannique.

Pouvez-vous me dire quels organismes de réglementation interviendraient dans ce cas-là et quel serait le rôle de chacun?

M. Hagen : Je vous remercie pour cette question. Je crois que Zabey et John pourraient vous répondre. En ce qui concerne le transport du gaz naturel liquéfié, il est question bien entendu de la côte de l'Arctique. Parlez-vous du transport au moyen d'un pipeline ou d'un navire?

Le sénateur Black : Je m'intéresse particulièrement au rôle que l'office jouerait en vertu de ce projet de loi. Quel est votre avis?

M. Hagen : John pourra vous répondre.

M. Donihee : Merci, sénateur. C'est une question complexe. Comme vous le savez, l'Office des terres et des eaux a la responsabilité de délivrer des permis pour l'utilisation des terres publiques et des permis pour l'utilisation des eaux ou le dépôt de déchets dans les eaux. Nous nous occupons uniquement de la vallée du Mackenzie, précisément de la partie de la vallée qui ne se trouve pas sur la côte de l'Arctique. Nous ne nous occupons pas de la région désignée des Inuvialuit, à laquelle s'applique un régime différent. Nous nous occupons donc principalement de la partie sud de la vallée du Mackenzie.

Si des activités de transport ou de construction seraient nécessaires pour extraire le pétrole et le gaz et l'expédier et que ces activités avaient une incidence sur les terres et sur l'environnement ou nécessitaient l'utilisation d'eau ou le dépôt de déchets dans les eaux, alors l'office interviendrait.

We would not be involved in approving or reviewing a pipeline because in the scenario you're giving us it would be transboundary and very likely would involve the National Energy Board under section 52 of the National Energy Board Act. Pretty much whatever is on the right-of-way, if you will, would be the NEB; and if it is off right-of-way and it affects land and water, it would be our jurisdiction but only for those portions in the Northwest Territories Mackenzie Valley.

Senator Black: Now, I notice that the legislation contemplates that the new board will have responsibility for non-renewable resources. For resources such as wind or run-of-the-water projects, anything that is renewable, who will own that? I'm a proponent now, and I want to develop a wind project in the Northwest Territories; to which boards would I make application?

Mr. Donihee: To the extent that you want to sell that electricity generated by the wind farm, there is a public utilities board in the Northwest Territories, somewhat akin to the utilities commission that used to be in Alberta before they rolled things up; so that's the electrical utilities side of it, and that board would determine rates for the power and so on.

To the extent that it's necessary for there to be construction that might affect land or water, then we would probably be involved. I got the wind farm part, but I think you also asked about water?

Senator Black: For a hydro project. If there were a hydro project, that would be yours.

Mr. Donihee: For that question, the electrical generation, that's territorial jurisdiction right now; it would be managed by the territories. But the dam construction and all of that would require the land use permit, and ultimately, because they're impounding water and using water for power, they would need a water licence as well.

Senator Black: That's very helpful to me.

So I take from all of this that, while we are simplifying, it is still very complicated.

Mr. Donihee: Yes, sir. That's a fair statement.

Senator Frum: In your presentation, one of your suggestions was that the bill should make provisions to dismiss applications when the applicant fails to provide information necessary to bring the application forward.

Since you make the suggestion, I'm just wondering, this is obviously something you've experienced, and it seems to reflect a frustration. How common is it that applicants don't give you information?

Nous ne pourrions pas participer au processus d'approbation ou d'examen d'un projet de pipeline, car, dans l'exemple que vous donnez, il s'agirait d'un pipeline transfrontalier et, en vertu de l'article 52 de la Loi sur l'Office national de l'énergie, cet office interviendrait. Tout ce qui concerne le droit de passage, si je puis m'exprimer ainsi, relève de la compétence de cet office; et tout ce qui ne concerne pas le droit de passage et qui a une incidence sur les terres et les eaux relève de notre compétence, mais seulement pour la partie de la vallée du Mackenzie qui se trouve dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Black : J'ai remarqué que, dans le projet de loi, il est précisé que l'office sera responsable des ressources non renouvelables. Pour ce qui est des ressources renouvelables comme le vent et l'eau, qui en aura la responsabilité? Un promoteur qui souhaite réaliser un projet d'énergie éolienne dans les Territoires du Nord-Ouest doit présenter une demande à quel office?

M. Donihee : S'il souhaite vendre l'électricité produite grâce au parc éolien, il doit s'adresser à la commission des services publics des Territoires du Nord-Ouest, qui est similaire à la commission des services publics qui existait en Alberta. C'est cette commission qui déterminerait notamment les tarifs.

S'il doit y avoir des travaux de construction qui pourraient avoir une incidence sur les terres ou les eaux, nous serions alors probablement appelés à intervenir. J'ai répondu à la partie de votre question concernant l'énergie éolienne, mais je crois que vous avez aussi parlé de l'énergie hydroélectrique?

Le sénateur Black : Un projet d'hydroélectricité vous concernerait-il?

M. Donihee : En ce moment, la production d'énergie hydroélectrique relève de la compétence du territoire; c'est lui qui en assure la gestion. Cependant, la construction d'un barrage exige la délivrance d'un permis d'utilisation des terres, et, au bout du compte, parce qu'il s'agit d'utiliser l'eau pour produire de l'électricité, il faudrait délivrer un permis d'utilisation des eaux.

Le sénateur Black : Vos explications me sont très utiles.

J'en déduis que, même si nous simplifions les choses, elles restent encore très complexes.

M. Donihee : Oui, vous avez bien raison.

La sénatrice Frum : Durant votre exposé, vous avez proposé notamment qu'on inclue dans le projet de loi des dispositions permettant de rejeter des demandes lorsque les demandeurs ne fournissent pas les renseignements nécessaires pour l'approbation.

Puisque vous faites cette suggestion, de toute évidence, c'est parce que vous avez vécu ce genre de situation et il semble que cela ait causé de la frustration. Est-ce qu'il arrive souvent que des demandeurs ne vous fournissent pas l'information dont vous avez besoin?

Mr. Hagen: Yes, a good question. We have some active files on this situation, so I will have the executive director answer that.

Mr. Nevitt: It has happened fairly consistently with some of our proponents that come to us. Some of it is through a lack of clarity overall in describing what we need in front of us to help us make decisions; some of it is proponents coming in without the necessary information at all. We have also had situations where proponents have developed — I would not like to call them frivolous, but close that — proposals in terms of applying for permits and licenses that ultimately they haven't acted on at all. That costs a fair amount of money to the taxpayer as we go through the processes.

One thing that has been added in the legislation that I think could greatly assist in this area is the cost recovery. This is a cost recovery part of the legislation that the government can apply, through regulation, to require the payment of fees relating to the application costs so that the expenses of the board and the government in certain ways are covered. Hopefully that would get rid of some of the more frivolous applications.

Again, I think part of the answer is the work we've been doing to provide clarity on what we expect of proponents, making sure there are clear guidelines on what we would expect in the area of consultation and engagement before an applicant comes to us. The same is true in the development of water and effluent quality criteria: What kind of information do we need from a proponent before that comes in?

So that part is what we're doing. Our hope is that we'll have those kind of policies and guidelines clearly in place, and then if a proponent doesn't come to us with that information, and we ask so many times, we can say, look, we've tried, but we can't go on through a process without the information we need.

I hope that answers your question.

Senator Frum: That's very clear. It's funny to me that anyone would take the time to make a frivolous application, because that takes time, but clearly you're saying it happens.

Mr. Hagen: It happens more than you would imagine, but the idea of cost recovery is not new. The National Energy Board has been around for 53 years, and it has cost recovery. I believe John said 85 per cent, and if you want to build a pipeline, you have to have companies sign on saying they're going to ship their product with you, to prove that it's viable.

So it's been there. I think the time has come in the North to stop the waste of taxpayers' dollars with some of these frivolous applications, for lack of another word.

M. Hagen : C'est une bonne question. Nous sommes aux prises à l'heure actuelle avec certains cas de ce genre, alors je vais laisser le directeur exécutif vous répondre.

M. Nevitt : Cela s'est produit assez souvent avec les promoteurs qui s'adressent à nous. D'une part, le problème tient au fait que la description de ce dont nous avons besoin pour pouvoir prendre une décision n'est pas claire et, d'autre part, il tient au fait que des promoteurs ne fournissent aucun des renseignements nécessaires. Il est arrivé aussi que des promoteurs présentent des demandes — je ne veux pas les qualifier de frivoles, mais c'est à peu près ça — qu'ils demandent des permis et qu'ils abandonnent finalement leur projet. Tout le processus nécessaire entraîne des coûts considérables pour le contribuable.

Ce qui pourrait être ajouté au projet de loi et qui serait très utile dans ces situations, c'est le principe du recouvrement des coûts. Le gouvernement pourrait appliquer ce principe, grâce à un règlement, afin d'exiger le paiement de frais liés aux demandes de sorte que les dépenses de l'office et du gouvernement seraient d'une certaine façon remboursées. Cela permettrait sans doute d'éliminer certaines des demandes les plus frivoles.

Je le répète, pour tenter de régler le problème, nous faisons en sorte de clarifier ce que nous attendons des promoteurs. Nous veillons à ce qu'il y ait des directives claires sur ce à quoi nous nous attendons de la part des promoteurs sur le plan de la consultation et de la collaboration. Il en va de même pour les critères concernant la qualité de l'eau et des effluents. Il faut établir clairement les renseignements que doivent nous fournir les promoteurs.

C'est ce que nous faisons de notre côté. Nous souhaitons mettre en place des politiques et des directives claires, et ensuite, si un promoteur ne nous fournit pas les renseignements exigés, et que nous devons communiquer avec lui à de nombreuses reprises en vue de les obtenir, nous pourrions lui dire que nous ne pouvons entamer le processus puisque nous n'avons pas obtenu les renseignements dont nous avons besoin.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

La sénatrice Frum : Votre réponse est très claire. J'ai du mal à comprendre qu'un promoteur consacre du temps à préparer une demande frivole mais, d'après ce que vous dites, cela se produit.

M. Hagen : Cela se produit plus souvent que vous pouvez l'imaginer, mais l'idée de recouvrer les coûts n'est pas nouvelle. L'Office national de l'énergie existe depuis 53 ans, et il applique le principe du recouvrement des coûts. Je crois que John a parlé de 85 p. 100, et si vous voulez construire un pipeline, il faut que des compagnies s'engagent à l'utiliser pour expédier leur produit, pour que vous puissiez prouver que c'est un projet viable.

C'est la façon de faire. Il est temps dans le Nord que nous mettions fin au gaspillage des deniers publics à cause de ces demandes que je qualifie de frivoles, à défaut d'un meilleur terme.

Senator Wallace: Mr. Hagen, as you point out, your board has land use plans completed in all regions of the Mackenzie Valley where land claims have been settled, and in the other areas, as you point out, regional studies could be of assistance to the board going forward.

I'm just wondering if you could expand upon that a bit. How will the authority of your board work within those areas that would be covered by these regional studies, and exactly what does that mean?

Mr. Hagen: Just to clarify, the Inuvialuit Settlement Region is part of the Northwest Territories, but it's not included. The MVRMA does not have jurisdiction over there, and their region does not have a land use plan. We don't have any authority over a land use plan, nor are we the ones that carry them out. From there I will turn it over to Zabey again to give you how our relationship to a land use plan to a developer would sit.

Mr. Nevitt: The land use plans that are in existence in the valley already are within the settled claimed regions — the Gwich'in, Sahtu and Tlicho regions. Those land use plans give us the guidance to say where we can or can't issue permits or licences straight away; they're like a go or no-go, or "these are the particular conditions we may want to add to those." They provide clarity.

The biggest thing we've found with proponents who come to us is that we want to know if we can or can't go somewhere to apply to carry out some development. The land use plans are what give that, so by the time they get to our process to get a land use permit or water licence, they already know how the access issues have been resolved.

In the unsettled regions of the valley at present there aren't any of these land use plans completed. Some processes have been going on in the Dehcho region to develop a plan, but it's not finalized or providing guidance at this point. Again, it's about providing clarity and certainty for the proponents so they know that yes, this is okay; this isn't okay.

We believe the regional studies could be a first step to get to that. There are a number of areas of the territories where we already know there are issues relating to traditional use and the conflict with potential developments that are being proposed in those same regions.

If the regional studies are being carried out and can provide a more micro level of planning for those regions, it would then provide the board with the direction that we have of whether we can issue permits or licenses, or what specific conditions we might want to attach to those. Again, that is with the overall goal of providing clarity and certainty to anyone, so when they start into a process, they'll already know whether, yes or no, this is going to be an okay place at least to try to develop.

Le sénateur Wallace : Monsieur Hagen, comme vous l'avez fait remarquer, l'office s'est doté de plans d'utilisation des terres pour toutes les régions de la vallée du Mackenzie où des revendications territoriales ont été réglées, et, dans d'autres régions, comme vous l'avez souligné, des études régionales pourraient s'avérer utiles pour l'office.

J'aimerais obtenir quelques précisions là-dessus. Comment votre office va-t-il exercer ses pouvoirs dans les secteurs couverts par les études régionales, et quelle en est la portée exactement?

M. Hagen : Je précise simplement que les terres visées par la Convention définitive des Inuvialuit font partie des Territoires du Nord-Ouest, mais elles ne sont pas concernées. Cette région n'est pas assujettie à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et ne fait pas l'objet d'un plan d'utilisation. Nous n'exerçons aucun pouvoir en matière de plans d'utilisation des terres et ne les mettons pas en œuvre. Je demanderais à Zabey d'expliquer comment nous sommes liés à ces plans et aux promoteurs.

M. Nevitt : Les plans d'utilisation des terres qui s'appliquent déjà dans la vallée concernent les terres visées par des règlements, soit les régions des Gwich'in, du Sahtu et des Tlicho. Ces plans d'utilisation orientent nos décisions pour la délivrance immédiate de permis ou de licences. Ils nous indiquent si c'est possible ou non, ou quelles conditions particulières nous pourrions ajouter. Ces plans clarifient la marche à suivre.

La principale question que soulèvent les promoteurs qui s'adressent à nous, c'est de savoir si un projet peut ou non se réaliser dans une région. La réponse se trouve dans les plans d'utilisation des terres. Les questions d'accès sont déjà réglées lorsque vient le temps de délivrer un permis d'utilisation des terres ou une licence d'utilisation des eaux.

Dans les régions de la vallée qui ne sont pas encore visées par des règlements, les plans d'utilisation des terres ne sont pas terminés. Des démarches sont entamées dans la région de Dehcho pour élaborer un plan, mais il n'est pas terminé ou il ne donne pas d'orientation à l'heure actuelle. Je répète que les plans d'utilisation clarifient le contexte et signalent aux promoteurs qu'ils peuvent ou non aller de l'avant.

Nous croyons que les études régionales constituent une première mesure pour donner des certitudes. Nous savons déjà qu'il y a des questions à régler dans un certain nombre de régions des territoires, en ce qui a trait à l'utilisation traditionnelle et aux conflits potentiels avec les projets proposés.

Les études régionales permettent de planifier avec minutie l'utilisation des terres et orientent l'office, concernant la capacité de délivrer des permis ou des licences et les conditions particulières que nous pourrions imposer. Ces études visent également à clarifier le contexte pour que les promoteurs sachent déjà au début du processus s'ils pourront au moins tenter de réaliser leurs projets.

Having a lack of certainty and getting halfway through a process and then being told, “No; we just don’t want any development in this region” doesn’t provide certainty for anyone as they go into the process.

Mr. Hagen: I was going to add that the McCrank report also mentions land use planning as being the vehicle or tool to take the place of the regional land and water boards if they’re going to get rid of those. Land use plans are community-based; a lot of the information comes from their elders and from traditional knowledge areas such as where they have old burial grounds. There is a lot of community involvement in the land use plan — much more so than the regulatory process.

But a land use plan, when complete, becomes probably the greatest tool a regulator has at his disposal. It does give certainty, like Zabey says, to a developer that there are areas that are sacred to the communities of the Aboriginal people of the region where it is a no-go. And they understand that from the onset.

It’s a living document; it can be changed as time goes on, with the approval of three parties, generally.

Senator Wallace: So I take it from your comments that land use plans would be far more detailed than regional studies, but I think you also said the regional studies get down to the micro issues of the regions.

I’m trying to get a sense of these regional studies. How detailed are they, and would it in all likelihood be an easy transition to a land use plan down the road, or is there quite a difference between the two?

Mr. Nevitt: We don’t know fully what a regional study will consist of entirely. We know they’ve been created to provide a mechanism for us to ask some of those questions. With the lack of having land use planning completed in all areas, it’s just another tool available to us. Regional studies will be government-driven, so at the end of the day AANDC, or whatever department will be running this, will be doing it.

In some senses I’m not sure we can answer completely what the intent might be at the end of the day, but from the description of what they are being designed to do, all I can say is that they look like they could be a useful tool to help provide us and proponents with the guidance we need.

Senator Seidman: If I look at the website of the current board, it appears to me that you are missing six of your 20 members. In other words, there are six positions currently vacant. Is that correct?

Mr. Hagen: I can’t answer whether that’s exactly correct. They make the appointments suddenly, and we’re not aware until the same day they’re made, so it’s possible some could have come through. But since the start of the Mackenzie Valley Land and Water Board, the timeliness of appointments has been a big problem.

Ce n’est rassurant pour personne d’apprendre une fois le processus amorcé qu’il n’y aura finalement aucun développement dans une région.

M. Hagen : Le rapport McCrank indique aussi que les plans d’utilisation des terres pourront remplacer les offices régionaux des terres et des eaux, si ceux-ci sont éliminés. Les plans d’utilisation sont axés sur les communautés et contiennent beaucoup d’information venant des aînés et du savoir traditionnel, par exemple, sur l’emplacement des anciens cimetières. Les communautés participent beaucoup plus activement à l’élaboration des plans d’utilisation des terres qu’au processus de réglementation.

Mais lorsqu’il est terminé, le plan d’utilisation des terres devient sans doute le meilleur outil à la disposition d’un organisme de réglementation. Comme l’a dit Zabey, il précise dès le départ aux promoteurs que certaines régions sacrées pour les communautés autochtones sont protégées.

En général, le plan d’utilisation peut être modifié au fil du temps avec l’accord des trois parties.

Le sénateur Wallace : D’après ce que vous dites, les plans d’utilisation des terres sont bien plus détaillés que les études régionales. Mais si je ne m’abuse, vous avez dit aussi que ces études portent sur les plus petits litiges qui se produisent dans les régions.

J’essaie de comprendre les études régionales. À quel point vont-elles dans le détail? Permettent-elles de passer facilement à un plan d’utilisation des terres, ou y a-t-il une grande différence entre les deux?

M. Nevitt : Nous ne savons pas précisément en quoi vont consister les études régionales, mais elles visent à nous permettre de poser un certain nombre de questions. Étant donné que les plans d’utilisation des terres ne sont pas terminés dans toutes les régions, ces études constituent simplement un outil de plus pour nous. Elles seront menées par le gouvernement. Au bout du compte, c’est Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ou le ministère responsable qui va s’en occuper.

Je doute que nous puissions dire avec certitude quel sera leur objectif final, mais tout ce que je peux dire selon la description qui a été donnée, c’est que les études régionales pourraient nous aider ainsi que les promoteurs à obtenir l’orientation nécessaire.

La sénatrice Seidman : Le site Internet de votre office semble indiquer qu’il manque 6 membres sur 20. Autrement dit, six postes sont vacants, n’est-ce pas?

M. Hagen : Je ne sais pas. Les nominations se font soudainement, et nous ne l’apprenons que le jour même. Il y en a peut-être eu d’autres, mais depuis la mise sur pied de l’Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, l’opportunité des nominations pose un grand problème.

In all fairness, it's not always the federal government's fault. You have nominating bodies; the Aboriginal governments up the valley and the territory nominate, along with the territorial and federal governments. And they don't always choose the best names. Sometimes you don't do a security check and they're bounced back because they have a criminal record, which is something they should have checked before they submitted the name. Sometimes they have a dispute, so they won't give a name to the territorial government and they won't give one to the federal government.

It goes on and on. There's a lot of blame to go around, but at the end of the day, the board suffers because sometimes we just barely have a quorum. We're struggling a lot of times just to deal with applications.

It's ongoing, and we're hoping with this new bill now that will create one board that perhaps more attention will be paid to this problem.

Senator Seidman: Would you have any recommendations on how we might ameliorate the situation if it's a source of frustration? You also mention the quorum issues. When you talk about the timelines and how your studies — major licensing proceedings last quite a while. You're worried that someone's term of three years might expire in the middle of a licensing proceeding, which would therefore potentially impact your quorum, which would result in the review starting all over again.

I worry that this issue, plus the issue of vacancies, could impact the effectiveness of the board. Do you have a recommendation to ameliorate the situation?

Mr. Hagen: There are actually two separate issues there, and I think we can all take a bit of a shot at that — Zabey from an operational point of view, where the problem is trying to get the information to the right people if you just barely have a quorum; and I think John Donihee could perhaps start us off.

John, you might explain how the change in the NEB Act allowed them to go forth such that he or she who hears the evidence doesn't necessarily have to be there for a quorum.

Mr. Donihee: The NEB Act changes allow the chair to insert a new board member partway through a proceeding if the member hasn't even heard or been present for the hearings.

The common-law rule, of course, is that if you hold oral hearings as part of a proceeding, generally the people who participated in the oral proceeding or oral hearing need to be part of the decision-making group, and you need to have a quorum of them. Our problem identified in the presentation Mr. Hagen gave is simply that we're now down to three people for quorum, and the makeup of quorum under the bill requires that there be one member appointed on the nomination of an Aboriginal group and one member appointed on the nomination of government. These are co-management panels.

En toute équité, le blâme ne revient pas toujours au gouvernement fédéral. Il faut tenir compte des organismes de nominations, des gouvernements autochtones dans la vallée et des gouvernements territorial et fédéral. Les candidats sélectionnés ne sont pas toujours les meilleurs. Certains d'entre eux ont un casier judiciaire et sont rejetés sur le tard, parce que les vérifications de sécurité n'avaient pas été effectuées. Il aurait fallu écarter ces candidatures avant de les soumettre. Parfois, un différend fait en sorte que les gouvernements fédéral et territorial ne se communiquent pas les candidatures.

C'est un processus qui n'en finit pas. On peut rejeter le blâme de part et d'autre, mais en fin de compte, l'office en pâtit, car nous atteignons parfois à peine le quorum. Souvent, nous avons bien du mal à simplement traiter les candidatures.

C'est un problème récurrent, et nous espérons que ce nouveau projet de loi visant à créer un seul office permettra d'y porter une attention plus soutenue.

La sénatrice Seidman : Avez-vous des recommandations sur la façon d'améliorer le processus, si c'est une source de frustration? Vous dites aussi avoir peine à atteindre le quorum. Concernant les longs délais menant à la délivrance de licences importantes, vous craignez que le mandat de trois ans d'un membre se termine au cours de l'examen, vous empêche d'atteindre le quorum et exige de reprendre les démarches depuis le début.

Je crains que ce problème et celui des postes vacants nuisent à l'efficacité de l'office. Avez-vous une recommandation à faire pour apporter des améliorations?

M. Hagen : Je pense que nous pouvons tous proposer des solutions à ces deux problèmes distincts. Pour Zabey, la difficulté opérationnelle réside dans le besoin d'informer les intéressés, si nous avons à peine le quorum. John Donihee pourrait commencer.

John, vous pourriez expliquer que les changements apportés à la Loi sur l'Office national de l'énergie n'obligent pas forcément ceux qui ont reçu les témoignages à faire partie du quorum.

M. Donihee : La Loi sur l'Office national de l'énergie permet au président d'intégrer un membre à l'office durant le processus, même si cette personne n'était pas présente à l'audition des témoignages.

En général, les gens qui entendent les témoignages doivent bien sûr former le groupe de décision et faire partie du quorum. Comme l'a dit M. Hagen dans l'exposé, le quorum n'exige maintenant que trois membres. Selon le projet de loi, le quorum des conseils de cogestion doit se composer d'un membre nommé par un groupe autochtone et d'un membre nommé par le gouvernement.

The difficulty we pointed out was simply that if we were butting up against a member's term, Mr. Hagen would have to write to the minister. If the minister replies right away, there's no problem. But in the midst of a proceeding, there are always a lot of things to keep track of, and we don't see it as being particularly efficient to force the chair of the tribunal to write to the minister in the middle of a proceeding, just to make sure he can hold on to quorum.

There's a much simpler way to do that, and we have laid that out in the presentation that Mr. Hagen gave to you.

So that's the genesis of the concern about members expiring, and I'll leave it to my colleague to deal more with the appointment question.

Mr. Nevitt: One of the bigger issues we have at an operational level is managing board continuity in terms of the length of time members are on a board. I find that often as board members are getting fully trained, while they're all very skilled individuals, in getting to know some of the major projects that we're dealing with, once they get trained up and then there are changes to the board composition, if somebody else is appointed, we're starting from scratch straight away.

I have found that three years is a short period of time for current board members because it's not just about the existing proceeding; it's also about the ongoing management of the file, whether that be a diamond mine or a pipeline or oil and gas exploration. These projects are lasting 15 to 20 years. While some board members may like to be involved on the boards for that length of time, to have at least a longer period of time would be very advantageous in retaining some of that corporate knowledge within the members.

That was a recommendation we made very early on in the review of this piece of legislation, the consideration of longer terms for board members. Some of that has been addressed through the recommendations made to allow for the board members to be extended through an existing proceeding, but to have a longer appointment period would be useful.

Mr. Hagen: To add a little bit to that, if you understand, the North is a vast piece of countryside, and we have a population of fewer than 40,000 people, so it is difficult at any given time to find suitable board members, a man or a woman. When you do find one, it is advantageous to try to keep that person because it's very difficult to find somebody, number one, who doesn't have conflicts — because it's a small population and everyone is intertwined in some way — with business or politics. And also, they're part-time members. They're paid only when there is an application to sit on. Well, if they're part time, they all have lives and jobs, so perhaps getting them the day you want them is not always possible.

La difficulté que nous rencontrons, c'est qu'au terme du mandat d'un membre, M. Hagen doit écrire au ministre. Si ce dernier répond sans délai, la question est réglée, mais au cours d'un examen, nous avons beaucoup de pain sur la planche. Il ne nous paraît pas très efficace de forcer le président du tribunal à écrire au ministre durant le processus, simplement pour s'assurer que nous ayons le quorum.

Il y a une façon bien plus simple d'y arriver, comme nous l'avons indiqué dans l'exposé que vous a présenté M. Hagen.

C'est ce qui nous préoccupe concernant l'échéance du mandat des membres. Je vais laisser mon collègue répondre à la question sur les nominations.

M. Nevitt : Une de nos principales difficultés opérationnelles, c'est de gérer la continuité de l'office et la durée des mandats des membres. Souvent, la composition de l'office change lorsque ses membres ont reçu une formation complète et possèdent toutes les compétences relatives à certains grands projets qu'ils examinent. Si une nouvelle personne est nommée, nous devons tout de suite reprendre les travaux depuis le début.

Je me suis aperçu que le mandat de trois ans des membres actuels laisse peu de temps pour mener à bien le processus en cours, mais aussi de la gestion continue d'un projet de mine de diamants, de pipeline ou d'exploration pétrolière et gazière. Ces projets se déroulent sur 15 ou 20 ans. Certains membres de l'office sont peut-être satisfaits de la durée actuelle, mais un mandat plus long aiderait beaucoup à conserver le savoir que nous avons acquis.

Très tôt dans l'étude de ce projet de loi, nous avons recommandé d'accorder des mandats plus longs aux membres de l'office. La question a été réglée en partie par les recommandations visant à prolonger le mandat des membres qui participent à un examen courant, mais des mandats plus longs dès les nominations seraient utiles.

M. Hagen : J'ajouterais qu'il faut comprendre que le Nord est un très vaste territoire avec une population de moins de 40 000 personnes, ce qui rend toujours difficile le recrutement de membres qualifiés pour l'office. Lorsqu'on dénêche la perle rare, il est avantageux de pouvoir la garder, d'autant plus qu'il est très ardu de trouver qui que ce soit qui n'est pas en situation de conflit, qu'il s'agisse d'intérêts commerciaux ou politiques, étant donné les nombreux liens qui ne manquent pas d'exister au sein d'une population aussi réduite. Il faut aussi préciser que les membres travaillent à temps partiel et ne sont rémunérés que lorsqu'ils doivent évaluer une demande. Chacun a donc ses propres activités et son emploi par ailleurs, tant et si bien que l'on ne peut pas toujours faire appel à ses services au moment voulu.

The NEB has full-time board members, and their length is five to seven years. Now, they're huge; they cover all of Canada. But if you look at them as the model, it works, and it's worked for 53 or 54 years.

It is a big problem finding suitable board members. There is absolutely no doubt about that. AANDC for the minister's office will be the first people to tell you it's a very difficult job. For me, it's not something that works. It would be nice to keep them on for a couple of terms.

Senator Seidman: You've answered my question because I was going to ask what would be the ideal if three years is too short. So you're saying five to seven years?

Mr. Hagen: That's correct. A term is three years. If the person is very educated and smart on the land and otherwise, it still takes a while to figure out the regulatory process. Even some of the questions you're asking here now, I've been in the system as chair for a lot of years; I actually need to refer to legal counsel because that's the business we're in. It's very complicated at times, and it takes even a smart, educated member three years to really get up to speed, and then a lot of times you lose them. That's a stock portfolio there; you've invested a lot of money in that person, so it would be nice to keep them.

Senator Black: Mr. Hagen, you made a very interesting point — at least my notes reflect that. I just want to test it, if I can, please.

You indicated that an outstanding uncertainty for development that concerns you is the lack of settlements with three of the First Nations groups. Have I heard you correctly on that?

I'd like to understand from you, please, how large of an obstacle that is to your work.

Mr. Hagen: For starters, it's huge. It can be, and it gets more complicated as time goes on. The Dehcho, for example, are probably halfway or a little more through negotiations of a land claims agreement, so there's a lot of posturing going on. And as I mentioned in my opening remarks, out of 83 environmental assessments, the majority come out of the unsettled regions.

Some of them are for good reasons. Some of them are because it's a negotiation stand that they're taking. There are referral bodies that can refer an environmental assessment. They refer because they can and also because it's part of how they're

L'Office national de l'énergie (ONE) peut compter sur des membres à temps plein dont le mandat dure de cinq à sept ans. Il faut réaliser qu'il s'agit d'une grande organisation qui intervient partout au Canada. Mais si on veut prendre l'ONE pour modèle, on doit constater que cette formule fonctionne bien, et ce, depuis bientôt 54 ans.

Il n'est donc pas facile de trouver des membres qualifiés. Cela ne fait aucun doute. Les gens du cabinet du ministre des Affaires autochtones seront les premiers à vous le dire. À mon avis, la façon de procéder actuelle ne fonctionne pas. Il serait préférable que nous puissions garder les membres le temps de quelques mandats.

La sénatrice Seidman : Vous avez en quelque sorte répondu à ma question, car je voulais savoir quelle serait la durée idéale d'un mandat, si trois ans c'est trop court. Vous proposeriez donc de cinq à sept ans?

M. Hagen : C'est exact. Le mandat actuel est de trois ans. Même pour une personne instruite qui a une bonne connaissance du territoire et des éléments pertinents, il faut un certain temps pour comprendre le processus réglementaire. Voilà bien des années que je travaille au sein du système à titre de président et je dois tout de même m'en remettre à notre conseiller juridique pour répondre à certaines des questions que vous me posez. C'est notre réalité. Toutes ces questions peuvent parfois devenir très compliquées, et même une personne instruite et intelligente n'en a pas trop de trois ans pour vraiment arriver à y voir clair, et c'est à ce moment-là que l'on perd bon nombre de nos membres. C'est un peu comme un portefeuille d'actions; on investit beaucoup d'argent dans une personne et il serait bon de pouvoir la garder en poste.

Le sénateur Black : Monsieur Hagen, vous avez soulevé un point fort intéressant que j'ai noté ici. J'aimerais juste m'assurer que je vous ai bien compris.

Vous avez indiqué que les revendications territoriales non réglées avec trois des groupes autochtones maintiennent un climat d'incertitude qui nuit au développement. Est-ce bien ce que vous avez dit?

J'aimerais que vous nous indiquiez dans quelle mesure vous croyez que cela peut faire obstacle à votre travail.

M. Hagen : Il faut d'abord savoir que c'est un très vaste processus qui peut devenir très complexe avec le temps. À titre d'exemple, les Dehcho ont peut-être fait la moitié du chemin dans leurs négociations en vue d'un accord sur les revendications territoriales. Il y a donc encore bien des manœuvres qui ont cours. Comme je l'indiquais dans ma déclaration préliminaire, la majorité des 83 demandes d'évaluation environnementale émanent des régions où les revendications territoriales n'ont pas été réglées.

Dans certains cas, il y a des raisons valables. Dans d'autres situations, c'est une tactique de négociation qu'on utilise. Certaines instances sont autorisées à procéder à des renvois aux fins d'une évaluation environnementale. Elles se prévalent de cette

negotiating. So they're using the regulatory system absolutely the wrong way that it's set out to do. That's not the norm, but it does happen, and those statistics are a result of that.

That being said, they've been at it for 25 years in some cases trying to get land claim agreements, so there's a lot of blame to go around again. It's not the federal government; probably the last three or four elected governments have tried to get settlements in these regions, and it hasn't happened.

But your industry developers are never going to get certainty. Some of the bases of argument they've used for the one board structure is to give certainty. They will never get certainty as long as land claim agreements are outstanding. That's just the bottom line.

Senator Black: Absolutely. And then you take that to the next point, that so long as there's uncertainty, it enhances the economic risk.

Mr. Hagen: Absolutely. Beyond a doubt.

Senator Mitchell: I would like to follow up on Senator Black's comment. I think it was what Senator Wallace was getting at, too. It has obviously captured our interest.

Apart from the uncertainty that is created during the land claims negotiation process due to the utilization of the environmental review process just because they can and perhaps it's a negotiating lever, what other features of a land claim create certainty? Do you get a land use management plan as a matter of course in a land claim? Do you get structure or commitments to your board, for example? How does the land claim change things so dramatically?

Mr. Hagen: Well, number one, I guess the main part of the land claim agreement is the ownership of land. They go in there saying, "We own 100 per cent of the Gwich'in Settlement Region," for example. I was actually the president and negotiator when we signed off on the claim with the Mulroney government in power at that time. When we ratified, it was a 94 per cent "yes" vote, which hasn't been topped in Canada yet today, so I guess we did our homework.

We got close to 10,000 square miles of surface and subsurface rights, the surface and fee simple title. Now you have a landowner and there is no third-party interest on there, so it's very cut and dry for developers. You have to go and talk to the landowner in order to get concessions to go on the land and drill for oil, and you form partnerships.

option, notamment parce que cela s'inscrit dans leur stratégie de négociation. Elles utilisent donc le régime réglementaire totalement à l'encontre des objectifs visés au départ. Ce n'est pas la norme, mais c'est une chose qui arrive et c'est ce qui explique ces statistiques.

Cela étant dit, on s'efforce, dans certains cas depuis 25 ans, de conclure des accords sur les revendications territoriales. Les reproches ne manquent donc pas de fuser. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui est à blâmer; je crois que les trois ou quatre derniers gouvernements élus ont essayé de conclure des ententes dans ces régions, mais que ces efforts n'ont pas porté fruit.

Reste quand même que les promoteurs ne bénéficieront jamais du niveau de certitude voulu, lequel fait partie des arguments avancés en faveur d'une structure à office unique. Il n'y aura ainsi jamais de certitude tant que les revendications territoriales ne seront pas réglées. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

Le sénateur Black : Tout à fait. Et on peut extrapoler en ajoutant que cette incertitude accroît les risques du point de vue économique.

M. Hagen : Sans l'ombre d'un doute.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais poursuivre dans le sens des observations du sénateur Black. Je crois que c'est un peu ce que disait également le sénateur Wallace. C'est de toute évidence un aspect qui nous intéresse.

Mis à part le fait que le processus de négociation des accords sur les revendications territoriales crée de l'incertitude, notamment en raison du recours aux évaluations environnementales parce que cette option est disponible et peut servir de levier de négociation, quels éléments d'un tel accord peuvent procurer le degré de certitude souhaité? Est-ce qu'un accord semblable est nécessairement assorti d'un plan d'aménagement du territoire? Est-ce qu'il établit certaines structures ou prévoit des engagements envers votre office, par exemple? Quelle si grande différence peut faire un accord sur les revendications territoriales?

M. Hagen : Je dirais que l'accord sur les revendications territoriales vise d'abord et avant tout à établir la propriété des terres. Par exemple, les Gwich'in pourraient se vanter de posséder 100 p. 100 de la région revendiquée. J'étais président et négociateur lorsque nous avons signé cet accord avec le gouvernement Mulroney alors au pouvoir. Je crois que nous avons bien fait notre travail, car nous avons obtenu un vote favorable dans une proportion de 94 p. 100, un taux qui n'a pas encore été battu au Canada.

Nous avons obtenu des droits fonciers et tréfonciers en fief simple sur une superficie de près de 10 000 milles carrés. Nous avons donc un propriétaire unique sans aucun intérêt de tierces parties, ce qui rend les choses très simples pour les promoteurs. Il suffit de s'adresser au propriétaire pour obtenir des concessions afin de faire de l'exploration pétrolière, et d'établir ensuite des partenariats.

So it's very cut and dry. You really do not have the problems you have when you're going into an unsettled region that's really Crown land under law. You have your interests, many other interests, but of course it's the Aboriginal peoples' lands that they're trying to negotiate. It becomes a big problem in the unsettled regions.

Back to the settled regions, before they can come to an agreement let's say in the Tlicho region to develop a diamond mine, you have two huge ones there within the Tlicho. They have a requirement for IBAs, impact benefit agreements, which are negotiated to give them the majority of the benefits from development on their lands.

Zabey, you've been involved in the Tlicho region. Perhaps you could elaborate somehow on some of those IBAs. The IBAs that happened in the Tlicho region were the first in the Northwest Territories, by the way.

Mr. Nevitt: I don't have much to add to what you've said, but it essentially provides that certainty of the agreements between the First Nations and the proponent on what the requirements are. So you go into land, and you know who the landowner is. There is a certainty straightaway there. In a settlement region, there's always a mix of federal and First Nation lands, but, in those regions, that's been defined.

The second point is what regulatory process are you going to go through? It's an accepted, understood process. The land use planning, as we've said before, is another process laid over top of that. Another chapter of pretty much every agreement will be saying, "You'll complete a land use plan, often in a co-management way," which means that the federal government, the GNWT and others will be involved in developing that. It's not normally just one party that's doing that; it's combined. There's a process in place. It's accepted, and it's understood.

The requirements for IBAs are often there, so then there's another section of each land claim agreement that will talk specifically about what the requirements for impact and benefit agreements or for access requirements or for employment targets are. They're very specific. Again, it's all laid out, understood and clear for a party going in as a proponent to know what it is they're supposed to do. So that level of uncertainty has been reduced.

Mr. Hagen: And, of course, they're also constitutionally protected documents. They're in the Constitution of Canada, so it's pretty certain. These are the rules going in and coming off the lands. Industry knows and welcomes it.

Senator Mitchell: That's helpful. That really clarifies it for me. Thank you very much.

Les choses deviennent donc très simples. Vous évitez tous les problèmes qui se posent dans les régions où les revendications territoriales ne sont pas réglées et où les terres appartiennent en fait à la Couronne. Il peut y avoir de nombreux intérêts en jeu, mais cela demeure bien sûr des terres autochtones qui sont revendiquées par voie de négociation. La situation est vraiment problématique dans ces régions-là.

Dans les régions où les revendications ont été réglées, avant de pouvoir conclure une entente comme ce fut le cas pour les deux grandes mines de diamants de la région des Tlicho, il faut négocier une entente sur les répercussions et les avantages de telle sorte que les Autochtones soient les principaux bénéficiaires de l'exploitation de leurs terres.

Comme M. Nevitt a participé aux négociations dans la région des Tlicho, il pourrait peut-être vous en dire plus long au sujet de quelques-unes de ces ententes sur les répercussions et les avantages, les premières à être conclues dans les Territoires du Nord-Ouest, soit dit en passant.

M. Nevitt : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit. Il va de soi que ces accords apportent à la Première Nation et au promoteur un degré de certitude quant aux exigences à remplir. Lorsqu'un territoire vous intéresse, vous savez qui en est propriétaire. Les choses ne sont pas toujours claires dans ces régions, car il y a une combinaison de terres appartenant à la Couronne et aux Premières Nations, mais les accords permettent de préciser tout cela.

Il faut savoir par ailleurs quel processus réglementaire va s'appliquer. C'est un autre élément qui est précisé et accepté par les parties. L'aménagement du territoire dont nous parlions tout à l'heure s'ajoute à tout cela. Ainsi, la quasi-totalité des accords vont prévoir l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire suivant une formule de cogestion qui va faire intervenir le gouvernement fédéral, le gouvernement ténos et les autres parties prenantes. Règle générale, ce n'est pas une seule des parties qui s'en charge. Tout le monde accepte et comprend qu'un processus de collaboration est en place.

Comme les exigences à cet effet sont souvent incluses, une autre section de l'accord sur les revendications territoriales traitera plus précisément des ententes sur les répercussions et les avantages, des modalités d'accès ou des objectifs d'emploi. Ces accords sont très détaillés. Toutes les mesures à prendre par un promoteur intéressé sont définies clairement, ce qui réduit le niveau d'incertitude.

M. Hagen : Et la certitude est d'autant plus grande que ces accords jouissent de la protection de la Constitution canadienne. Il y a des règles quant à la façon d'accéder aux terres et d'en ressortir; les gens de l'industrie les connaissent et s'en réjouissent.

Le sénateur Mitchell : Voilà qui m'aide à mieux comprendre. Merci beaucoup.

Senator Patterson: Getting back to the consultation that led up to this legislation, I think it's no secret that when Mr. McCrank reviewed the regulatory regime in the North, his goal was a more efficient and simpler regulatory system.

Now, the legislation proposes eliminating three regional panels and giving responsibility to the Mackenzie Valley Land and Water Board alone. You will be the inaugural chair.

I'm sure you would have heard from some regional Aboriginal governments that they will be losing something with the bill and with the dissolution of the regional panels. There has been talk — and maybe it's kind of loose talk — about a super board that might be more Yellowknife-based and maybe not as responsive to the regions as previously.

Mr. Hagen, could you respond to those concerns that you probably heard at the hearings yesterday? How will you make sure that regional views are represented and respected going forward?

Mr. Hagen: Thank you for the question, senator. Of course, some of the Aboriginal leaders, on their way to Ottawa now, are going to be presenting to you, I believe on Thursday. They were very passionate in their presentations that they do not want their regional boards dissolved. You will hear that.

Bill C-15 is a reality; it becomes law. We're working on that. I believe Mr. Nevitt is on a working group now. I'll get him to respond to what is starting to shape up. It's very early in the process. We have not had the AANDC put any ideas of budget forth. It's hard for us to try to get all of the regions involved. Of course, they will have one member per region who will come to the board, but, as they come to the board as members, then they are on a public board and now serve the people of the Northwest Territories and all of Canada. So they're not just representing their region anymore.

We have field offices, we like to call them, in the Gwich'in, the Sahtu and the Tlicho, and the main office in Yellowknife is what Mr. Nevitt and the AANDC people are working on as we speak. Mr. Nevitt, did you want to add some ideas to that? I know it's a fairly difficult question this early in the game.

Mr. Nevitt: The organizational response is that we're still early on in the game. We're waiting for the legislation to be passed so that we can see exactly when the implementation of such changes may occur. Ensuring input into processes requires good processes to be run, and that's what we've been trying to strive for across the boards right now, whether it be the Mackenzie Valley board or the regional panels. Hopefully, just running a good process will ensure that people have a voice in the decision making.

Mr. Hagen: Senator, of course we have had a great working relationship. We have a lot of loyalties to the regional panels and to the regions through 10 years-plus of being a regulator with

Le sénateur Patterson : Si l'on en revient aux consultations qui ont mené à ce projet de loi, je crois que tout le monde sait que M. McCrank a procédé à son examen du régime réglementaire appliqué dans le Nord dans le but de le simplifier et de le rendre plus efficient.

Ce projet de loi propose l'élimination de trois groupes d'experts régionaux pour confier toute la responsabilité réglementaire à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Vous seriez le premier président de cette nouvelle instance.

Je suis persuadé que certains dirigeants autochtones régionaux vous ont fait valoir qu'ils y perdront au change avec l'adoption de ce projet de loi et la dissolution des groupes régionaux. On a parlé — et peut-être était-ce à tort et à travers — d'un super office qui serait basé à Yellowknife et moins à l'écoute des préoccupations des régions.

Monsieur Hagen, pouvez-vous nous dire comment vous répondez à ces préoccupations que vous avez sans doute entendues lors des audiences d'hier? Comment allez-vous vous assurer de continuer à représenter et à prendre en compte les points de vue régionaux?

M. Hagen : Merci pour votre question, sénateur. Certains dirigeants autochtones sont actuellement en route vers Ottawa pour témoigner devant vous jeudi, si je ne m'abuse. Ils ont exposé avec grande passion leurs arguments en faveur du maintien des conseils régionaux. Ils vont certes vous en faire part également.

Nous nous préparons en prévision de l'adoption du projet de loi C-15. Je crois que M. Nevitt fait partie d'un groupe de travail et pourrait vous indiquer comment les choses prennent forme. Le processus vient à peine de s'enclencher. Le ministère des Affaires autochtones n'a toujours pas annoncé de budget. Il nous est difficile d'obtenir la participation de toutes les régions. Il va de soi que le nouvel office comptera un membre de chaque région, mais ces membres seront au service des gens des Territoires du Nord-Ouest et de tout le Canada. Ils ne seront plus là simplement pour représenter leurs régions respectives.

Nous avons des bureaux locaux dans les régions des Gwich'in, des Sahtu et des Tlicho, et M. Nevitt travaille avec les gens du ministère à l'établissement du bureau principal à Yellowknife. Monsieur Nevitt, aviez-vous quelque chose à ajouter? Je sais que c'est un peu difficile, car le processus s'amorce à peine.

M. Nevitt : La réponse officielle serait que la démarche en est effectivement à ses premiers balbutiements. Nous attendons que le projet de loi soit adopté pour avoir une meilleure idée du moment où les changements prévus pourraient être mis en œuvre. Pour nous assurer l'apport de tous, nous nous employons à faire le nécessaire à tous les niveaux, que ce soit à l'échelle de l'Office de la vallée du Mackenzie ou au sein des groupes régionaux. Nous espérons ainsi faire en sorte que chacun ait son mot à dire dans le processus décisionnel.

M. Hagen : Sénateur, nous avons bien sûr établi d'excellentes relations de collaboration. Après une dizaine d'années dans notre rôle d'agence de réglementation, nous avons développé une

them. We understand their concerns. They are also our concerns, so we understand the attachment and loyalty that each region has to their board, and that will be clearly expressed to your committee when the Aboriginal leaders come down here.

At the end of the day, there is a way that the regions will have full involvement in this process, and I think it will just take time. I think time will prove that they are 100 per cent part of the Mackenzie Valley Land and Water Board. Their input is there. Traditional knowledge is very important, as you know. You're the past Premier of the Northwest Territories, which included Nunavut at the time. That's very dear to the communities' hearts. They see perhaps being lost because they don't have a regional panel there, but that can be incorporated into the new system that is involved in this bill.

Senator Patterson: You have recommended some technical amendments that I'm not sure I fully understand, but I'm sure they're thoughtful. Putting aside those points that you've made today, I'd like to ask you: You've been involved as a board in the development of the legislation, in seeing drafts. You've had input into how it was finally shaped. Putting aside your technical concerns, are you confident that you can make this new regime work? You will be the inaugural chair. Will you make this work?

Mr. Hagen: Thank you, senator, for the question. To start off with, it's happening. It's a reality, as far as we can see from here, so we have no choice. We have to make it work, and we will make it work. In terms of how well it works, it's still federal legislation, and we're funded not through the territorial or devolution process but directly through AANDC. So how well it works, how well we can get it out of the starting gate and make it work and have it encompass the whole territory outside of the ISR depends on the tools we're given, which, of course, depends on what kind of a budget we have to operate with. We've been squeezed year after year after year, and we understand. There are fiscal restraints on all governments right across this land. We accept that, but it doesn't make the job any easier. We've lost some good people because of budget constraints. If we continue to have those and at the same time try to put together this one board that has a lot of components, a lot of complications and a lot of resistance, and if we don't have the fiscal support and the right tools, it will be a tough job.

Senator Patterson: I'm sure you're up for it.

grande loyauté envers les groupes d'experts régionaux et les régions elles-mêmes. Nous comprenons leurs préoccupations et nous les partageons. Nous sommes conscients de l'attachement et de la loyauté de chaque région envers son propre office, comme les dirigeants autochtones ne manqueront pas de vous le dire lors de leur témoignage.

Il y a une façon d'assurer la pleine participation des régions à ce processus, et je pense qu'il faudra simplement du temps. J'estime qu'on en viendra à constater que les régions adhèrent totalement au concept de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Leur contribution intervient à ce niveau. Comme vous le savez, les connaissances traditionnelles sont très importantes. Vous avez été premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, lesquels englobaient alors le Nunavut. C'est une chose que ces collectivités ont à cœur. Elles ont peut-être l'impression d'être perdantes en raison de la dissolution des groupes régionaux, mais le nouveau régime prévu dans le projet de loi peut permettre de combler cette perte.

Le sénateur Patterson : Vous avez recommandé des amendements techniques que je ne suis pas sûr de bien comprendre, bien que je sois persuadé qu'ils sont mûrement réfléchis. Si l'on fait abstraction de ces considérations techniques et des points que vous avez soulevés aujourd'hui à cet effet, j'aurais une question à vous poser en tant que premier président de cet office. Votre office a participé à l'élaboration de ce projet de loi en analysant ses différentes versions. Vous avez eu votre mot à dire quant à sa forme finale. Croyez-vous vraiment être en mesure de faire fonctionner le nouveau régime?

M. Hagen : Merci pour votre question, sénateur. Il faut d'abord se dire que c'est une réalité à laquelle nous ne pouvons pas échapper. Nous devons donc nous arranger pour que ça fonctionne. Quant à savoir si cela fonctionnera très bien, on doit comprendre que cela demeure une loi fédérale, et que notre financement ne vient pas du territoire ou du processus de dévolution, mais directement du ministère des Affaires autochtones. Alors, notre efficacité à connaître un bon départ et à accomplir un travail adéquat pour desservir tout le territoire, hormis les terres visées par la Convention des Inuvialuit, dépendra des outils mis à notre disposition et, bien évidemment, du budget qui nous sera octroyé. Nous subissons des compressions année après année, mais nous comprenons la situation. Les restrictions financières sont le lot de tout l'appareil gouvernemental partout au pays. Nous acceptons cette réalité, mais cela ne nous facilite pas la tâche pour autant. Nous avons perdu certains collaborateurs compétents en raison de ces contraintes budgétaires. Si l'on poursuit dans le même sens en négligeant de nous fournir le soutien financier et les outils nécessaires, il sera très difficile pour nous de réussir à mettre sur pied cet office unique comportant de nombreuses composantes, entraînant bien des complications et se heurtant à une forte résistance.

Le sénateur Patterson : Je suis persuadé que vous serez à la hauteur.

The Chair: That's the end of the questions that we have tonight. Mr. Hagen, I'm sure that you will make it work and find out if there are some things that need to be changed later on.

Mr. Hagen, Mr. Nevitt and Mr. Donihee, we thank you very much for taking the time. We appreciate your input. We got very interesting comments. Thank you again.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, January 30, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day, at 8:06 a.m., to examine the subject matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good morning everyone. My name is Richard Neufeld. I represent the Province of British Columbia in the Senate and I am chair of this committee. I would like to welcome honourable senators, as well as any members of the public with us in the room or listening through the webcast. I will ask senators to introduce themselves and I will introduce the deputy chair, my colleague from Alberta, Senator Mitchell.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Massicotte: I am Paul Massicotte from Montreal.

Senator Black: I'm Doug Back, from Alberta.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal Quebec.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

The Chair: In addition, I would like to introduce the staff we have supporting us from the Library of Parliament. We have Sam Banks and our clerk Lynn Gordon.

Today is the fourth meeting of our pre-study hearings on Bill C-15 whose short title is the Northwest Territories devolution act. This bill was introduced in the House of Commons on December 3, 2013.

It gives me great pleasure today to welcome in the first part of our meeting, Eddie Erasmus, Grand Chief and Bertha Rabesca Zoe, Lawyer from the Tlicho Government. From the Sahtu

Le président : Nous n'avons pas d'autres questions pour nos témoins d'aujourd'hui. Monsieur Hagen, je suis convaincu que vous saurez relever ce défi tout en restant à l'affût des améliorations qui pourraient être apportées ultérieurement.

Messieurs Hagen, Nevitt et Donihee, nous vous remercions grandement pour le temps que vous nous avez consacré. Merci d'avoir contribué à notre étude avec vos observations fort intéressantes.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 30 janvier 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, pour étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bonjour à tous. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de Colombie-Britannique au Sénat et suis président du comité. Je voudrais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs ainsi qu'aux particuliers présents dans la salle ou nous écoutant par webdiffusion. Je demanderais aux sénateurs de bien vouloir se présenter et, pour donner le ton, je vous présente le vice-président du comité, mon collègue de l'Alberta, le sénateur Mitchell.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Massicotte : Je suis Paul Massicotte, de Montréal.

Le sénateur Black : Je m'appelle Doug Back, je viens de l'Alberta.

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Laissez-moi également présenter le personnel qui nous appuie. De la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks, et notre greffière, Lynn Gordon.

Nous tenons aujourd'hui les quatrième audiances de notre étude préliminaire du projet de loi C-15 dont le titre abrégé est Loi sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2013.

Je suis ravi d'accueillir aujourd'hui, pour la première partie de la réunion, Eddie Erasmus, grand chef, et Bertha Rabesca Zoe, avocate, qui représentent tous deux le gouvernement tlicho. Pour

Secretariat Incorporated, we have Ethel Blondin-Andrew, Chairperson — no stranger to this place — and Daryn R. Leas, Legal Counsel.

Thank you for being here today in person. I understand that each organization has opening remarks after which we will go to a question and answer session. I would ask that witnesses and senators be succinct in their remarks and questions as we have a video conference from Inuvik set at 9 a.m.

Ms. Blondin-Andrew, we would like you to commence.

Ethel Blondin-Andrew, Chairperson, Sahtu Secretariat Incorporated: I'd like to start by greeting you in my Aboriginal language.

[*Editor's Note: Ms. Blondin-Andrew spoke in Slavey.*]

Thank you for having us here. We have come here to discuss this bill and piece of legislation. It will guide us in our work on the land and waters, so we're here to talk about that.

My name is Ethel Blondin-Andrew. I am the chair of the Sahtu Secretariat Incorporated and represent the Sahtu land claim beneficiaries. I am pleased to present this submission on behalf of SSI with respect to the proposed amendments to Mackenzie Valley Resource Management Act set out in Bill C-15.

Daryn Leas is our legal counsel and is attending with me this morning.

We applaud the decision of the Senate to authorize the standing committee to conduct a pre-study on Bill C-15. In our view, Bill C-15's proposed amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act require careful examination and consideration. They serve to undermine the spirit and intent of the Sahtu Dene and Metis Comprehensive Land Claim Agreement and marginalize the role and participation of the Sahtu Dene and Metis and others living in the Sahtu settlement area with respect to the management and protection of the lands and waters within the Sahtu settlement area.

By way of background, the Sahtu Dene and Metis have lived in the Sahtu settlement area since time immemorial and now live primarily in the communities of Norman Wells, Tulita, Deline, Fort Good Hope and Colville Lake. Under the land claim agreement that was signed in 1993, the Government of Canada and the Sahtu Dene and Metis committed to working together to manage and preserve the lands and waters of the Sahtu settlement area in accordance with the MVRMA that was developed pursuant to the terms of the land claim agreement.

Sahtu Secretariat Incorporated, nous avons Ethel Blondin-Andrew, présidente — qui est un visage familier — et Daryn R. Leas, avocat.

Je vous remercie d'avoir bien voulu vous déplacer. À ce que je comprends, chaque organisation a des remarques d'ouverture, après lesquelles nous passerons à une série de questions et de réponses. Je demanderais aux témoins et aux sénateurs de bien vouloir être succincts dans leurs remarques et leurs questions, vu que nous tenons une vidéoconférence d'Inuvik à 9 heures.

Madame Blondin-Andrew, nous vous demanderons de commencer.

Ethel Blondin-Andrew, présidente, Sahtu Secretariat Incorporated : Je voudrais commencer par vous saluer dans ma langue autochtone.

[*Note de la rédaction : Mme Blondin-Andrew s'exprime en slave.*]

Merci de nous recevoir. Nous sommes ici pour discuter du projet de loi, qui nous guidera dans les travaux que nous menons sur les terres et sur les eaux.

Je m'appelle Ethel Blondin-Andrew et suis présidente de Sahtu Secretariat Incorporated, ainsi que représentante des bénéficiaires de la revendication territoriale du Sahtu. Je suis heureuse de présenter le point de vue de mon organisation en ce qui concerne les modifications envisagées à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie dans le projet de loi C-15.

Daryn Leas est notre avocat; il m'accompagne ce matin.

Nous applaudissons la décision du Sénat d'autoriser le comité permanent à effectuer une étude préliminaire du projet de loi C-15. Selon nous, les modifications que le projet de loi C-15 apporterait à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie doivent être examinées de près. Elles sapent en effet l'esprit et l'intention de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu. De plus, elles marginalisent le rôle et la participation des Dénés et Métis du Sahtu, ainsi que des autres personnes vivant dans la région du Sahtu, quant à la gestion et la protection des eaux et des terres au sein de cette région.

À titre d'information complémentaire, les Dénés et Métis du Sahtu ont vécu dans la région désignée du Sahtu depuis des temps immémoriaux et vivent actuellement surtout dans les collectivités de Norman Wells, Tulita, Deline, Fort Good Hope et Colville Lake. Aux termes de l'accord de revendication territoriale signé en 1993, le gouvernement du Canada et les Dénés et Métis du Sahtu se sont engagés à travailler ensemble pour gérer et préserver les terres et les eaux de la région désignée du Sahtu conformément à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, qui avait été conçue conformément aux modalités de l'accord de revendication territoriale.

Following six years of negotiations, the SSI signed the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement with Canada, GNWT and other Aboriginal groups on June 26, 2013. Now, we are working with them to bring the devolution agreement into legal effect on April 1 and to implement its terms.

Before making any specific comments about Bill C-15, the SSI confirms its general support to amend federal legislation to give effect to the devolution agreement. We also support the enactment of territorial legislation to implement the devolution agreement, including territorial legislation to continue the obligation for proponents to negotiate benefit plans with the Sahtu relating to oil and gas activities in accordance with section 22.2 of the land claim agreement. This is a crucial matter for the Sahtu.

While Bill C-15 proposes amendments to the Northwest Territories Act, Territorial Lands Act, and Northwest Territories Waters Act in order to implement the provisions of the devolution agreement, it also proposes to amend the MVRMA to give effect to the federal Action Plan to Improve Northern Regulatory Regimes. The federal government announced the action plan in 2010 to improve regulatory regimes in the Northwest Territories, Nunavut and Yukon. The action plan intended to ensure that Northern regulatory regimes are more effective and predictable and provide greater certainty to industry, to Northerners and to all Canadians.

The SSI is opposed to the provisions of Bill C-15 that propose amendments to the MVRMA to implement the action plan. These proposed amendments to the MVRMA are not related to the transfer of the administration and control of on-shore public lands and waters in the Northwest Territories, and they were not discussed during the negotiation of the devolution agreement. Although they are not related to devolution, they are proposed to be lumped into Bill C-15.

In particular, the SSI opposes the provisions of Bill C-15 that propose to eliminate the Sahtu Land and Water Board and the other regional panels and have the Mackenzie Valley Land and Water Board manage all land use permits and water licence applications.

Après six ans de négociations, le SSI a signé l'entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest avec le Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et d'autres groupes autochtones le 26 juin 2013. Nous travaillons maintenant avec eux pour promulguer l'entente sur le transfert des responsabilités et mettre en œuvre ses modalités pour le 1^{er} avril.

Avant de formuler des observations spécifiques concernant le projet de loi C-15, le SSI souhaite confirmer qu'il appuie de façon générale l'idée de modifier la loi fédérale pour mettre en œuvre l'entente sur le transfert des responsabilités. Nous appuyons également l'adoption d'une loi territoriale pour mettre en œuvre l'entente sur le transfert des responsabilités y compris une loi territoriale qui maintient l'obligation pour les défenseurs du projet de loi de négocier des régimes d'avantages avec les Sahtu relativement aux activités pétrolières et gazières conformément à l'article 22.2 de l'accord sur les revendications territoriales. Cet enjeu est très important pour les Sahtu.

Bien que le projet de loi C-15 propose des modifications à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, à la Loi sur les terres territoriales et à la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, afin de mettre en œuvre les dispositions de l'entente sur le transfert des responsabilités, le projet de loi propose également une modification à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie permettant ainsi de mettre en vigueur le Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord. Le gouvernement fédéral a annoncé le plan d'action en 2010 afin d'améliorer les régimes de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Yukon. Le plan d'action visait à assurer que les régimes de réglementation du Nord soient plus efficaces et prévisibles et qu'ils puissent fournir une plus grande certitude à l'industrie, aux habitants du Nord et à tous les Canadiens.

Le SSI est contre les dispositions du projet de loi C-15 qui propose des modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie pour mettre en œuvre ce plan d'action. Les modifications proposées à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie ne sont aucunement liées au transfert de l'administration et du contrôle des terres et des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest et n'ont pas fait l'objet de discussions pendant les négociations de l'entente sur le transfert des responsabilités. Bien que ce ne soit pas lié à la question du transfert des responsabilités, on propose de les incorporer dans le projet de loi C-15.

Le SSI s'oppose particulièrement aux dispositions du projet de loi C-15 qui proposent l'élimination de l'Office des terres et des eaux du Sahtu et des autres groupes régionaux pour que l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie gère les permis pour l'utilisation des terres et les demandes de permis de l'utilisation des eaux.

The Sahtu Land and Water Board ensures that applications for developments in the Sahtu settlement area are reviewed by local people, involve affected communities and take into account regional input and information. This leads to better decisions for the management of our land and water.

In accordance with the terms of the land claim agreement, the current provisions of the MVRMA establish a land and resource management system for the Mackenzie Valley that is effective and efficient. The proposed elimination of the Sahtu Land and Water Board is contrary to the principle of partnership and co-management, embodied in the current terms of the MVRMA, that underlies the land claim agreement. There will be less regional engagement with respect to the review of applications. The proposed reconstituted board will not be able to foster the regional participation and obtain the community input and information that the regional boards have been able to achieve over the past 15 years.

During this 15-year period, the Sahtu Land and Water Board and other regional land and water boards have been able to balance various values and perspectives and ensure that affected communities are involved in the reviews and assessments.

Federal officials have failed to provide any justification or rationale for the elimination of the Sahtu Land and Water Board. While they have pointed out that there have been protracted delays of reviews under the MVRMA, these delays have been caused large by the lack of federal coordination to review the decisions made by the regional boards.

There have been decisions made and put in the offices of the minister that have sat there for a year and onward.

Some suggested that the environmental assessment regime in the Northwest Territories should be like the assessment process in the Yukon territory set out in the federal Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act, known as YESSA. While the Yukon regime is fundamentally different than the MVRMA, it must be pointed out that there are six regional, designated offices throughout the Yukon territory that carry out the vast majority of the screenings and reviews of proposed projects under YESSA.

Bill C-15 provides that the Sahtu will nominate one of 11 members of the board. It is not acceptable that the Sahtu would only have a single representative on the reconstituted board. There are no assurances that the single board member nominated by the Sahtu would be able to participate in the review of proposed activities located within the Sahtu settlement area, and, as a result, these reviews may be conducted without any regional participation or representation. This is unacceptable and contrary to the spirit and intent of the land claim agreement.

L'Office des terres et des eaux du Sahtu s'assure que les demandes de développement dans la région désignée du Sahtu soient examinées par les habitants de l'endroit, font participer les populations touchées et tiennent compte des opinions et des renseignements régionaux. Cela permet de meilleures décisions pour la gestion de nos terres et nos eaux.

Conformément aux modalités de l'accord des revendications territoriales, les dispositions actuelles de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie déterminent un système de gestion des ressources et de la terre qui est efficace et efficient. L'élimination proposée de l'Office des terres et des eaux du Sahtu va à l'encontre du principe de partenariat et de cogestion que l'on retrouve dans les modalités actuelles de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie qui sous-tend l'accord de revendications territoriales. Il y aura moins de participation régionale dans l'examen des demandes. Le nouvel office qu'on propose ne sera pas en mesure de favoriser la participation régionale ou d'obtenir la rétroaction de la collectivité comme le font les offices régionaux depuis 15 ans.

Pendant cette période de 15 ans, l'Office des terres et des eaux de Sahtu et d'autres offices des terres et des eaux régionaux ont été en mesure de trouver un équilibre entre les diverses valeurs et les différentes possibilités en vue de garantir que les collectivités touchées participent à l'examen des évaluations.

Les fonctionnaires fédéraux n'ont fourni ni justification ni raison logique pour l'élimination de l'Office des terres et des eaux du Sahtu. Même s'ils ont signalé qu'il y a eu des délais prolongés des examens aux termes de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, ces retards ont essentiellement été causés par le manque de coordination de la part du fédéral relativement à l'examen des décisions prises par les offices régionaux.

Des décisions ont été prises et envoyées au bureau du ministre où elles sont restées là pendant plus d'un an.

Certains disent que le régime d'évaluation environnementale des Territoires du Nord-Ouest devrait ressembler au processus d'évaluation du territoire du Yukon établi dans la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, connue sous l'acronyme de LEESY. Même si le régime du Yukon est fondamentalement différent de celui de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, il faut signaler qu'il comprend six bureaux régionaux désignés dans l'ensemble du territoire du Yukon qui effectuent la grande partie des évaluations et des examens des projets proposés aux termes de la LEESY.

Le projet de loi C-15 prévoit que les Sahtu vont nommer un membre du conseil d'administration sur onze. Ce n'est pas acceptable que les Sahtu n'aient qu'un représentant aux nouveaux offices. Il n'y a aucune assurance que la personne nommée par les Sahtu sera en mesure de participer à l'examen des activités proposées dans les régions du règlement des Sahtu, et, par conséquent ces examens pourraient être faits sans aucune participation ni représentation régionale. C'est inacceptable et contraire à l'esprit et à la lettre des accords de revendications territoriales.

Bill C-15 provides that the main office of the board would be at Yellowknife or another place in the Mackenzie Valley that is designated by the Governor-in-Council. The minister advised that he has instructed his departmental officials to work closely with Aboriginal organizations, governments and boards, through the implementation process, to address the retention of a limited administrative function in each region.

The SSI submits that an office of the board must be established in the Sahtu settlement area that can serve the northern portion of the Mackenzie Valley. The board must have a presence and working office in the Sahtu settlement area where a significant volume of developments continues to be proposed. This office must be more than the retention of limited administrative function in the Sahtu settlement area. This regional office would be well suited to carrying out certain functions, including the review of applications, the undertaking of conformity checks with the Sahtu land use plan and the carrying out of certain aspects of a consultation process, such as facilitating hearings, community visits and technical sessions. The decentralization of decision making powers in Yellowknife does not benefit the public or promote effective and efficient resource management under the MVRMA.

The SSI has concerns related to other amendments proposed in Bill C-15 to the MVRMA, including the proposed broad right for a minister to provide written policy directions binding on the planning board and limited ability to grant extensions for time limits of reviews.

The SSI has consistently voiced our concerns about the action plan, including the elimination of the Sahtu Land and Water Board and other regional land and water boards over the past five years to federal officials at various meetings including Neil McCrank and John Pollard and the federal representatives throughout the devolution negotiations. Most recently, we expressed our concerns, which are shared with the Gwich'in and Tlicho, to the federal officials in our written submission in October 2013 and earlier this week to the Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development at its meeting in Yellowknife.

Given the diminished regional involvement, it is likely that decisions made by the board will not take into account community information and knowledge and, as a result, poor decisions will be made with respect to the management of our lands and waters. These poor decisions will affect the culture and livelihood of the Sahtu Dene and Metis.

Le projet de loi C-15 prévoit que le principal bureau du conseil soit à Yellowknife ou ailleurs dans la vallée du Mackenzie selon la volonté du gouverneur en conseil. Le ministre a signalé qu'il a demandé à ses fonctionnaires de travailler de près avec les organisations, les gouvernements et les offices autochtones, dans l'ensemble du processus de mise en œuvre, pour que soient conservées des fonctions administratives réduites dans chaque région.

Le SSI estime qu'un bureau du conseil d'administration doit être établi dans la région du règlement afin qu'elle puisse desservir la partie nord de la vallée du Mackenzie. Le conseil d'administration doit avoir une présence et un bureau fonctionnel dans la région du règlement du Sahtu où un nombre considérable de projets de développement continue d'être proposé. Ce bureau doit permettre de retenir plus que des fonctions administratives réduites dans la région du règlement du Sahtu. Ce bureau régional serait bien placé pour mener à bien certaines fonctions, y compris l'examen des demandes, la vérification de la conformité en fonction du plan d'utilisation du territoire du Sahtu en plus de mener certains volets du processus de consultation, comme la facilitation d'audiences, des visites communautaires et la tenue de séances techniques. La décentralisation des pouvoirs de prise de décisions à Yellowknife ne profite pas au public et ne permet pas la gestion efficace et efficiente des ressources aux termes de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Le SSI est aussi préoccupé par d'autres modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie proposées dans le projet de loi C-15, y compris un droit élargi pour le ministre d'établir des orientations de politiques écrites exécutoires par le conseil de planification, ainsi qu'une capacité réduite d'accorder des prolongations de temps sur les délais des examens.

Le SSI a constamment fait valoir ses préoccupations relativement au plan d'action y compris l'élimination de l'Office de gestion des terres et des eaux du Sahtu ainsi que d'autres offices régionaux de gestion des terres et des eaux au cours des cinq dernières années aux fonctionnaires fédéraux lors de diverses réunions y compris avec Neil McCrank et John Pollard et les représentants fédéraux dans l'ensemble des négociations sur le transfert des responsabilités. Plus récemment, nous avons exprimé nos préoccupations, qui sont partagées par les Gwich'in et les Tlichos, aux représentants fédéraux dans notre mémoire écrit en octobre 2013 et plus tôt cette semaine au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord lors des réunions tenues à Yellowknife.

Étant donné que l'implication régionale sera diminuée, il est fort probable que les décisions prises par l'office ne tiendront pas compte des savoirs et des renseignements propres à la collectivité. Par conséquent, de mauvaises décisions seront prises en ce qui a trait à la gestion de nos terres et de nos eaux. Ces mauvaises décisions auront une incidence sur la culture et les moyens de subsistance des Dénés et Métis du Sahtu.

In closing, the Sahtu appreciate the opportunity to make this submission to you. The proposed amendments to the MVRMA relating to the action plan raise deep concerns for the Sahtu. We have not asked for these amendments and do not support them. These amendments are proposed to address the interests of others, not the Sahtu. We ask you to give due consideration to this submission when you review Bill C-15, and we confirm our willingness to provide additional information to the standing committee, if requested.

The impacts of Bill C-15 will be profound in the Sahtu settlement area. It will undermine the commitments made by the Sahtu Dene and Metis and the Government of Canada to work together to establish a new relationship on the basis of the Land Claim Agreement. If the MVRMA cannot protect the lands and waters of the Sahtu settlement area, the Sahtu Dene and Metis will be forced to employ other means, such as litigation, to protect their interests and maintain the integrity of the land claim agreement. While such measures would likely result in protracted timelines and higher costs, the Sahtu may have no other option.

The matters raised in this submission were approved by the Sahtu board, or the SSI board, in October 2013 and submitted in writing to the federal minister and officials.

Thank you for your time.

The Chair: Thank you for your presentation.

Eddie Erasmus, Grand Chief, Tlicho Government: [*Editor's Note: The witness spoke in his native language.*]

Thank you very much for giving me the opportunity to speak to you here. My name is Eddie Erasmus. I am the Grand Chief for the Tlicho nation, and I will be making the Tlicho presentation this morning. I have with me Ms. Rabesca Zoe, our legal counsel, and she will answer any technical questions that may arise.

It has been nine years since the Tlicho agreement came into force and our government, lands and jurisdiction were recognized. We have taken on a huge task of setting up our institutions, building our laws, responding to the needs of our people, promoting a thriving economy and building upon our rich cultural traditions. We have come so far in such a short period of time, and all the parties to the agreement should feel a great sense of pride in how much we have accomplished when we entered into the Tlicho treaty. It is the foundation for a strong and prosperous relationship for decades to come.

However, there is a serious issue that threatens all this good work, our future and our way of life.

Pour conclure, les Sahtu sont reconnaissants d'avoir eu l'occasion de vous présenter leur mémoire. Les modifications que l'on propose d'apporter au plan d'action de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie préoccupent fortement les Sahtu. Nous n'avons pas demandé à ce que l'on apporte ces modifications et nous ne les appuyons pas. Ces modifications ont été proposées pour répondre aux intérêts d'autres personnes, mais pas à ceux des Sahtu. Nous vous demandons de dûment prendre en compte ce mémoire lorsque vous examinez le projet de loi C-15. Nous serons prêts, au besoin, à vous fournir des renseignements supplémentaires.

Les incidences du projet de loi C-15 seront considérables dans la région de l'établissement des Sahtu. Cela minera les engagements effectués par les Dénés et Métis du Sahtu ainsi que par le gouvernement du Canada en ce qui a trait au fait de travailler ensemble pour créer une nouvelle relation fondée sur l'entente sur les revendications territoriales. Si la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie ne peut protéger les terres et l'eau de la région d'établissement des Sahtu, alors les Dénés et Métis du Sahtu seront obligés d'utiliser d'autres recours, tels que les recours judiciaires, afin de protéger leur intérêt et de préserver l'intégrité de l'entente sur la revendication territoriale. Bien que de telles mesures mèneraient sans doute à des délais et à des coûts plus élevés, les Sahtu risquent de n'avoir d'autres choix que de les mettre en œuvre.

Les enjeux soulevés dans ce mémoire ont été approuvés en octobre 2013 par le conseil d'administration du Sahtu, ou le conseil d'administration du SSI, et ont été envoyés par écrit au ministre fédéral et à ses fonctionnaires.

Je vous remercie de votre temps.

Le président : Merci de votre présentation.

Eddie Erasmus, grand chef, Tlicho Government : [*Note de la rédaction : Le témoin s'exprime dans sa langue autochtone.*]

Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je m'appelle Eddie Erasmus. Je suis le grand chef de la nation Tlicho. Je vais présenter le mémoire des Tlichos ce matin. Mme Rabesca Zoe, m'accompagne aujourd'hui. C'est notre avocate. Elle pourra répondre à vos questions techniques.

Cela fait neuf ans que l'accord tlicho est entré en vigueur et que l'on a reconnu notre gouvernement, nos terres et notre juridiction. Nous avons assumé la tâche titanesque de mettre sur pied nos institutions, de créer nos lois, de répondre aux besoins de nos gens et de promouvoir une économie prospère tout en s'appuyant sur nos fortes traditions culturelles. Nous avons accompli beaucoup de choses en peu de temps. Toutes les parties signataires de l'accord devraient se sentir extrêmement fières en voyant tout ce que nous avons accompli depuis. Il s'agit de l'assise d'une relation forte et prospère pour les décennies à venir.

En revanche, un enjeu fort sérieux menace tout ce bon travail, notre avenir et notre mode de vie.

We, the Tlicho, are very tied to our lands. We are active users of our traditional territories. Our lands are central to our everyday way of life. It is for this reason that our elders told us that we have to have an equal say in what kind of developments would be allowed on our lands. Why? Because only if we had an equal say could the importance of those lands to our daily lives be taken into account in decisions about large developments. The Tlicho's equal voice in those decisions about the use of land and water was at the heart of the promise that is enshrined in the Tlicho agreement.

The Tlicho agreement was passed here in the Senate, and we danced with you here in the hall in celebration. It marked a new, vibrant chapter in our relationship with Canada.

It took 13 years of negotiations with Canada and the GNWT to arrive at a compromise that would have true co-management in the Wekeezhii region, what we call the heart of our territory, and the management region that affects our way of life. Wekeezhii is huge. It is almost as big as New Brunswick.

The parties to the Tlicho agreement set up an independent board to make decisions about the use of land and waters for development in Wekeezhii, called the Wekeezhii Land and Water Board. The Tlicho government appoints half of the members, and half are appointed by Canada and the GNWT. This way, we found a balance between the interests of Canada and the interests of the Tlicho in preserving our way of life. We have an equal say about developments that could profoundly affect our way of life.

How has it worked? The Wekeezhii Land and Water Board has been a huge success. It has approved developments and has done a great job of taking into account the Tlicho way of life. In fact, the Wekeezhii Land and Water Board has never turned down a development proposal.

Better yet, because we are involved in the process as equals, none of the decisions made by that board have ever been legally challenged. The reason for this is that the Wekeezhii Land and Water Board's success has the confidence of industry, government and the Tlicho. All the major mines in Wekeezhii have expressed their gratitude and support for the Wekeezhii Land and Water Board and thanks for the great work it has done. Furthermore, the Auditor General of Canada reviewed the board and found that not only was it doing a great job but it was significantly more efficient than any other larger boards in the Northwest Territories. The board works, and it works well.

Nous, les Tlichos, sommes très liés à nos terres. Nous utilisons de manière active nos territoires traditionnels. Nos terres sont le pilier de notre quotidien. C'est pour cette raison que nos aînés nous ont dit que nous avons tous voix au chapitre en ce qui a trait au développement que l'on permettrait sur nos terres. Pourquoi? Car c'est seulement si nous avons tous voix au chapitre que l'importance de ces terres qui régissent notre quotidien sera prise en compte dans les décisions au sujet de grands développements. Le fait que les Tlichos aient une voix égale au chapitre de la prise de décisions au sujet de l'utilisation des terres et des eaux était au cœur de la promesse inscrite dans l'accord tlicho.

L'accord tlicho a été adopté ici au Sénat. Nous avons dansé avec vous ici dans le couloir afin de célébrer cet événement. Cela a permis de créer un nouveau chapitre, un chapitre vibrant, qui régirait notre relation avec le Canada.

Cela a pris 13 années de négociations entre le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour arriver à un compromis afin qu'il y ait une véritable cogestion dans la région de Wekeezhii, que nous appelons également le cœur de notre territoire. Cette région de gestion a une incidence sur notre mode de vie. La région du Wekeezhii est énorme. C'est presque aussi grand que le Nouveau-Brunswick.

Les parties à l'accord tlicho ont créé un conseil d'administration indépendant pour qu'il prenne des décisions au sujet de l'utilisation des terres et de l'eau que l'on pourrait développer dans la région de Wekeezhii. Nous avons appelé ce conseil l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii. C'est le gouvernement des Tlichos qui nomme la moitié des membres de l'office et l'autre moitié sont nommés par le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Cela nous a permis d'arriver à un équilibre entre les intérêts du Canada et ceux des Tlichos en ce qui a trait à la préservation de notre mode de vie. Nous avons une voix égale au chapitre de la prise de décisions au sujet du développement qui pourrait avoir une incidence considérable sur notre mode de vie.

Comment est-ce que cela a fonctionné? L'Office des terres et des eaux du Wekeezhii a été un énorme succès. Il a approuvé des développements et a fait un excellent travail dans la prise en compte du mode de vie des Tlichos. En fait, l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii n'a jamais refusé une proposition de développement.

De plus, puisque nous prenons part au processus à titre d'égaux, aucune des décisions effectuées par l'office n'a été soumise à une contestation judiciaire. Ce succès est attribuable au fait que l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii jouit de la confiance de l'industrie, du gouvernement et des Tlichos. Toutes les mines les plus importantes du Wekeezhii ont exprimé leur reconnaissance et leur soutien à l'office et l'ont remercié pour l'excellent travail qu'il a effectué. De plus, le vérificateur général du Canada a examiné l'office et a conclu que celui-ci faisait un excellent travail et était considérablement plus efficace que d'autres offices de plus grande taille qui se trouvaient dans les Territoires du Nord-Ouest. L'office travaille bien et fait bien son travail.

But Bill C-15 wants to take all that away. It wants to destroy what took so long to build up. It wants to do so for no rational reason whatsoever. Bill C-15 seeks to destroy the Wekeezhii Land and Water Board and wants to terminate it and replace it with a super board, with jurisdiction over the whole Mackenzie Valley, where the Tlicho will only get to appoint one member.

If Bill C-15 becomes law, the Tlicho no longer will be equal decision makers about the use of land and water in Wekeezhii. In fact, decisions about development in the heart of our territory, Wekeezhii, would be made with no Tlicho input whatsoever. This is devastating to our ability to protect our way of life. Our voice is being silenced. It is contrary to our agreement and the constitutional promise that we will be joint decision makers about the use of land and water in Wekeezhii.

We cannot and will not let this happen. We cannot and will not let down the elders, who have told us that protecting our way of life was the most important thing.

Why is Canada doing this? Why, when according to the Auditor General the board is working so effectively, is Canada trying to kill the Wekeezhii Land and Water Board?

Why, when the Wekeezhii Land and Water Board has worked so well to bring peace to development proposal process, would Canada try to set up a system that will result in development approval delays and legal challenges that will strangle development and hurt the economy of the North?

The Tlicho have always been open to development. The largest diamond mine industry in Canada has played out in the Wekeezhii. It has been a huge economic and regulatory success. It has been the heart and the economic engine of the Northwest Territories. There cannot be economic development demands by removing the Wekeezhii Land and Water Board.

Is it because of devolution? We support devolution. Nothing in the devolution deal requires that the Wekeezhii Land and Water Board be terminated. Devolution will be more successful with the Wekeezhii Land and Water Board and the system we have in place.

Will the super board be more efficient? No, the evidence is that the Wekeezhii Land and Water Board is the most efficient.

Simply put, there is no good reason for killing the Wekeezhii Land and Water Board.

There are profound problems with the super board. Canada is taking the northern regulatory process from one where Aboriginal people had confidence in a proven, reliable and efficient set of regional boards and is imposing another board in

Mais le projet de loi C-15 vise à retirer tous ces avantages et à détruire ce qui a pris tant de temps à bâtir et ce, sans aucune raison logique. Le projet de loi C-15 vise à détruire l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii pour le remplacer par un super office qui aura juridiction sur toute la vallée du Mackenzie et où les Tlichos ne pourront nommer qu'un seul membre.

Si le projet de loi C-15 est adopté, les Tlichos n'auront plus une voix égale au chapitre au sujet de l'utilisation des terres et des eaux dans le Wekeezhii. En fait, des décisions effectuées au sujet du développement du cœur de notre territoire, du Wekeezhii, seraient effectuées sans que les Tlichos aient leur mot à dire. Cela aurait un effet dévastateur sur notre capacité à protéger notre mode de vie. Notre voix est en train d'être muselée. Cela est contraire à notre accord et à la promesse constitutionnelle selon laquelle nous prendrions part aux prises de décisions au sujet de l'utilisation des terres et des eaux au Wekeezhii.

Nous ne pouvons permettre que cela arrive. Nous ne pouvons pas décevoir nos aînés, qui nous ont enseigné que la chose la plus importante était de protéger notre mode de vie.

Pourquoi est-ce que le Canada agit de la sorte? Pourquoi, lorsque le vérificateur général indique que l'office fonctionne d'une manière extrêmement efficace, le Canada essaie-t-il de se débarrasser de l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii?

Il faut se demander pourquoi, alors que l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii réussit très efficacement à rendre le processus de proposition de développement pacifique, le Canada voudrait créer un système qui mènera à des retards dans l'approbation des développements et à des contestations judiciaires qui vont étouffer le développement et nuire à l'économie du Nord?

Les Tlichos se sont toujours intéressés au développement. La plus grande mine diamantaire au Canada se trouve dans le territoire du Wekeezhii, l'objet d'un succès économique et réglementaire retentissant. Il s'agit d'un projet clé et d'un moteur économique pour les Territoires du Nord-Ouest. Il ne peut pas y avoir de développement économique sans l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii.

Est-ce une conséquence du transfert de responsabilités? Nous appuyons le transfert de responsabilités. Rien dans l'entente n'exige la fermeture de l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii. Le transfert de responsabilités connaîtra davantage de succès avec l'office et le système actuellement en place.

Le superoffice sera-t-il plus efficient? Non, il s'avère que l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii est le plus efficient.

Dit simplement, il n'y a aucune bonne raison qui justifie l'élimination de l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii.

Le superoffice a des problèmes de taille. Les peuples autochtones font confiance à un processus réglementaire du nord avéré fiable et efficient composé d'offices régionaux. Le Canada veut changer ce processus pour imposer un autre office

which we do not have confidence and which has zero experience dealing on a territorial basis with all the matters that will be before it.

Canada had better prepare industry for the reality of the opposition from the people of the settled land claims and probable systemic delays that this will cause. Every Aboriginal government and organization in the Northwest Territories has opposed Canada's initiative to revise the Mackenzie Valley Resource Management Act and kill the Wekeezhii Land and Water Board and the other regional boards.

Canada has returned to the old colonial ways of thinking. They know what is best for us. They are silencing our voice. That cannot be the way for the future. That is not the constitutional promise made in the Tlicho agreement. We demand better. We will stand up to this proposed law and challenge it if need be.

We are here today to ask the Senate to do its job and stand up for the Tlicho Agreement and stand up to legislation that makes no sense and will cause great harm. We need second sober thought.

The Senate has the power to separate off the Mackenzie Valley Resource Management Act clauses from Bill C-15. Devolution does not require change to the Mackenzie Valley Resource Management Act and the killing of the regional boards.

We need to be equal — equal in decisions about the use of land and water in Wekeezhii. There is no other way that we can ensure our way of life is protected. To the Tlicho, there is nothing more important than this. *Masi*.

Senator Mitchell: Thank you to both of you for your very compelling presentations. We are short of time so I will make this as specific as I can.

It is striking that the idea of doing away with your boards didn't seem to come up in the earlier discussions of devolution. I don't understand land claims by any means as an expert or in depth, but it seems to me that land claims give you pre-eminence over your own lands to establish whatever boards you want. Lawyers are here, so what's the basis upon which this would even be contemplated — doing away with your boards under this legislation, given you have these powers under your land claims?

Daryn R. Leas, Legal Counsel, Sahtu Secretariat Incorporated: I can make some comments about that. The Sahtu land claim agreement provides there may be a regional land and water board that's been established and been operational, as has been indicated in our submission. It also does contemplate that there may be a super board that could be in place. Our provisions are

auquel nous ne faisons pas confiance et qui n'a aucune expérience dans les territoires ou concernant le type de causes qu'il entendra.

Le Canada devrait préparer l'industrie à l'opposition de certains groupes visés par les revendications territoriales réglées et aux potentiels retards systémiques qui en découleront. Tous les organismes et administrations autochtones des Territoires du Nord-Ouest se sont opposés à l'initiative du gouvernement du Canada visant la modification de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et l'élimination de l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii et l'élimination d'autres offices régionaux.

Le Canada a renoué avec son ancienne mentalité coloniale. Ils savent ce qu'il y a de mieux pour nous. Ils nous font taire. On ne peut pas envisager l'avenir de la sorte. Cette mentalité ne respecte pas la promesse constitutionnelle incluse dans l'accord tlicho. Nous exigeons mieux. Nous allons nous opposer à ce projet de loi et le contester s'il le faut.

Nous sommes ici aujourd'hui pour demander au Sénat de faire son travail, de défendre l'accord tlicho et de s'opposer à des mesures législatives insensées qui causeront énormément de tort. Nous avons besoin d'un second examen objectif.

Le Sénat a le pouvoir de retirer les dispositions relatives à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie du projet de loi C-15. Pour que le transfert des responsabilités ait lieu, il n'est pas nécessaire de changer la loi et d'éliminer les offices régionaux.

Nous devons traiter d'égal à égal, avec équité dans les décisions concernant l'utilisation du territoire et des eaux du Wekeezhii. Aucune autre façon de faire n'assurera la protection de notre style de vie. Pour les Tlichos, c'est primordial. *Masi*.

Le sénateur Mitchell : Merci à tous les deux pour vos présentations convaincantes. Nous avons peu de temps alors j'essaierai d'être précis.

Il est étonnant que l'idée de la fermeture de vos offices régionaux n'ait pas fait irruption plus tôt dans les discussions sur les transferts de responsabilités. Je ne comprends pas tous les tenants et aboutissants des revendications territoriales, mais il me semble que celles-ci vous donnent préséance sur l'établissement d'offices sur vos propres territoires. Les avocats présents peuvent peut-être expliquer sur quelle base l'idée même d'éliminer vos offices en vertu de ce projet de loi est fondée étant donné les pouvoirs qui vous sont conférés en vertu de vos revendications territoriales?

Daryn R. Leas, conseiller juridique, Sahtu Secretariat Incorporated : Je peux répondre. L'accord sur la revendication territoriale Sahtu prévoit qu'il peut y avoir un office des terres et des eaux régional établi et en activité, comme en fait foi le mémoire que nous avons déposé. On y propose également qu'il pourrait y avoir un superoffice en place. Nos dispositions et celles

different from the provisions of the Tlicho land claim agreement. The point that we're stressing is that there is a board that's in place and has worked well for 15 years. It has been effective and efficient.

To give you a bit of information about the devolution negotiations, the federal devolution negotiators had no authority to discuss matters related to the Mackenzie Valley board, including reconstitution of that board under the action plan. That was dealt with by other federal officials. It wasn't until this fall that finally those consultations resulted in something other than process, where they said, "We want to sunset those regional boards from the Gwich'in agreement, from the Tlicho agreement, from the Sahtu agreement and impose a super board," notwithstanding that those boards have worked well over the last 15 years in the case of the Sahtu and the Gwich'in.

It is also interesting to point out that the federal official who undertook consultations years ago, Mr. McCrank, issued a report that made a number of recommendations. One of those recommendations or options that he identified as was the elimination of the regional boards but there were other options as well; for instance, establishing an appeal procedure to the Mackenzie Valley board from decisions of the regional boards, but we've never had discussions with Canada about the various options. Canada has come back what a position that this is it and this is what we are now lumping into Bill C-15, and that's how it has proceeded from here.

Bertha Rabesca Zoe, Lawyer, Tlicho Government: Further to that, Mr. McCrank did make these options available and, as my colleague says, we were never given the opportunity to discuss those options. That is one of the key issues we have been raising, namely that in a collaborative way we could come to some sort of arrangement about how to achieve everything that we could all agree to.

John Pollard was brought in by the minister as the chief negotiator and we've never negotiated with John Pollard. That should be noted.

Senator Mitchell: I will go again on second round.

Senator Patterson: I would like to welcome the witnesses and thank them for coming here.

This issue of the regional boards is obviously critical in these presentations and I am pleased to see the support for devolution in principle that was expressed.

I have a couple of preliminary remarks. We have single boards in Yukon and Nunavut. I know they are not strictly comparable but they are working well and in a much larger area than the N.W.T. in the case of Nunavut.

de l'accord tlicho sont différentes. Ici, nous voulons souligner qu'un office existe déjà et qu'il fonctionne très bien depuis 15 ans. Il est efficace et efficient.

Pour vous donner quelques renseignements sur les négociations sur le transfert des responsabilités, les négociateurs fédéraux n'avaient pas pour mandat de discuter de l'office de la vallée du Mackenzie, y compris de la reconstitution de cet office en vertu du plan d'action. C'est ce dont se sont chargés d'autres représentants fédéraux. Ce n'est qu'à l'automne que ces consultations ont finalement abouti pour donner autre chose qu'un processus et c'est là qu'ils ont dit : « Nous voulons mettre un terme à ces offices régionaux prévus à l'entente avec les Gwich'in, à l'entente avec les Tlichos et à l'entente du Sahtu et imposer un superoffice », en dépit du fait que ces offices existaient depuis plus de 15 ans, comme c'était le cas avec le Sahtu et celui des Gwich'in.

Il est également intéressant de noter que le représentant fédéral qui a entrepris ces consultations il y a plusieurs années, M. McCrank, a publié un rapport qui contenait un certain nombre de recommandations. Parmi ces recommandations ou options, il avait parlé de l'élimination des offices régionaux, mais il proposait également d'autres options; par exemple, la création d'un mécanisme d'appel des décisions des offices régionaux auprès de l'office de la vallée du Mackenzie, mais nous n'en avons jamais discuté au Canada pour parler des différentes options. Le Canada est revenu à cette position et c'est tout, et c'est ce que l'on retrouve maintenant ainsi regroupé dans le projet de loi C-15 et c'est comme ça que les choses se sont passées.

Bertha Rabesca Zoe, avocate, Tlicho Government : Ensuite, M. McCrank a rendu ces options publiques et, comme mon collègue vous l'a dit, on ne nous a jamais donné l'occasion d'en discuter. Il s'agit là d'un des principaux enjeux que nous soulevons, à savoir qu'ensemble, nous pourrions en arriver à une entente sur la façon de réaliser nos objectifs, des objectifs sur lesquels nous nous entendrions tous.

John Pollard a été nommé par le ministre comme négociateur en chef et nous n'avons jamais négocié avec John Pollard. C'est quelque chose qu'on devrait souligner.

Le sénateur Mitchell : J'aurai une autre question au deuxième tour.

Le sénateur Patterson : J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins et les remercier d'être venus.

La question des offices régionaux est bien entendu centrale dans ces exposés et je suis heureux de voir le soutien qui a été exprimé sur le transfert des responsabilités, en principe.

J'ai tout d'abord quelques remarques préliminaires. Nous avons des offices au Yukon et au Nunavut. Je sais qu'on ne peut pas exactement les comparer, mais ils fonctionnent bien et ce, dans une région beaucoup plus grande que celle des Territoires du Nord-Ouest, dans le cas du Nunavut.

I would also like to say respectfully that the counsel for the Sahtu mentioned that the Sahtu agreement does contemplate a larger board. I think that is also true of the Sahtu agreement.

I understand the basic testimony of both witnesses. The regional boards are working well; good relations have been established with industry; restructuring would remove regional input to decision making — I am quoting from Ms. Blondin-Andrew's testimony to the house committee. The Sahtu submitted that the "Sahtu settlement area can serve the northern portion of the Mackenzie Valley. . . . would be well suited to carry out certain functions including the review of applications, the undertaking of conformity checks with the Sahtu land use plan and the carrying out of certain aspects of the consultation process . . ."

I asked Premier McLeod about this very issue, knowing that it would come up, when he appeared before our committee. I would like to quickly quote what the premier said. Getting to the bottom line he said — and of course they will implement the devolution agreement — that "we had to be able to show that resources and positions would also go to the regions and communities." This came from working with Aboriginal governments.

He also said:

We undertook what we call a three-phased approach to decentralization. The first phase was to identify existing programs and services that we devolved out of Yellowknife to the regions and communities.

The second phase . . . there would be at least 300 jobs that would be transferred . . . to the Government of the Northwest Territories and . . . we were able to identify 90 jobs that would be located outside of Yellowknife.

. . . Working with the Minister of Finance, we have identified funding so that we can build up to 100 houses in the next three years in a variety of communities. We will be identifying programs and services that will be decentralized, and we will also be providing for office space in those communities.

I guess what I am suggesting to both witnesses is that administratively there is a fix to your concerns. That would be the establishment of regional offices, just like Ms. Blondin-Andrew suggested should be done in Yellowknife. The premier seems committed to doing that.

I understand the concern about eliminating the regional panels, although each region would have a representative on the Mackenzie Valley Land and Water Board.

My question is this: Is there not an administrative fix to this problem to continue the regional presence and all the good working relations that have been established with the regions,

J'aimerais également dire, avec tout le respect que je vous dois, que l'avocate du Sahtu laisse envisager un office plus large. Je crois que c'est également le cas de l'entente du Sahtu.

Je comprends le témoignage des deux témoins. Les offices régionaux fonctionnent bien; de bonnes relations ont été tissées avec l'industrie; et si on restructurait tout cela, cela empêcherait les régions de participer au processus décisionnel — et je cite Mme Blondin-Andrew, lors de son témoignage au comité de la Chambre. Selon les Sahtu, « l'entente avec les Sahtu peut desservir toute la partie nord de la vallée du Mackenzie... cela conviendrait tout à fait pour s'acquitter de certaines fonctions, notamment l'examen des demandes, les vérifications de conformité des plans d'utilisation de territoires des Sahtu et la réalisation de certains aspects du processus de consultation... »

J'ai posé justement la question au premier ministre McLeod, sachant qu'elle serait soulevée, lorsqu'il a comparu devant notre comité. J'aimerais également citer ce que le premier ministre a dit. En bout de ligne, a-t-il dit — et bien entendu ils vont mettre en œuvre l'entente sur le transfert des responsabilités — que « nous avons réussi à montrer que les ressources et les postes iraient également dans les régions et les collectivités. » Cela a été possible en travaillant avec les gouvernements autochtones.

Il a aussi dit :

Nous avons entrepris ce que nous appelons une approche de décentralisation en trois étapes. La première étape consistait à cerner les programmes et les services existants que nous avons décentralisés vers les régions et les communautés.

La deuxième étape... Au moins 300 emplois du gouvernement du Canada seraient transférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons évalué que 90 emplois seraient créés à l'extérieur de Yellowknife.

... De concert avec le ministre des Finances, nous avons trouvé une source de financement qui nous permettra de construire jusqu'à 100 maisons au cours des trois prochaines années dans diverses communautés. Nous déterminerons les programmes et les services qui seront décentralisés et nous fournirons des locaux à ces communautés.

Là où je veux en venir, pour les deux témoins, c'est que sur le plan administratif, il y a une solution à vos préoccupations. Ce serait la mise sur pied de bureaux régionaux, comme Mme Blondin-Andrew l'a suggéré pour Yellowknife. Le premier ministre semble déterminé à le faire.

Je comprends l'inquiétude que suscite l'élimination de groupes régionaux, bien que chaque région aurait un représentant au sein de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Ma question est la suivante : n'existe-t-il pas une solution à ce problème, afin de maintenir cette présence régionale et tous les bons rapports qui ont été établis avec les régions, l'industrie dans

industry in the regions and the regional governments? Isn't there a way of solving that that premier McLeod is committed to doing?

Ms. Blondin-Andrew: You obviously have had a very privileged seat in receiving that information from Premier McLeod because we have had some very general discussions about their decentralized approach and we have not been able to secure the kinds of details that you are getting from the premier. We met with his officials yesterday and it's all a work-in-progress. There really isn't anything on the ground except the fact that the federal government has turned over those positions and final offers had to be made with jobs and such for employees that were going to fill those 215 positions, I think, that were coming over. It is all very tentative. There is nothing real about yet. They are great plans and intentions and we all know about intentions.

My words to Martin Goldney, the deputy minister for Aboriginal Affairs, yesterday was to make it real. I want to see something. I haven't seen anything yet.

I go back to my colleague, Mr. Erasmus' comments about there being no negotiations. That is true. I have attended almost every single MVRMA meeting with John Pollard, McCrank, Allison Lobsinger and one other senior official. I have been to every single meeting and the style with which this was negotiated leaves a lot to be desired. Mr. Pollard would appear, drop a load of information on us and disappear for 10 months. We are in a begging position asking for information, for details. We got none. It appears that the information that comes out is exchanged between two levels of government, not necessarily the Aboriginal groups. We didn't find out until September.

Had we had knowledge that these two pieces of work were going to be inextricably intertwined in one piece of legislation, perhaps our decisions might have been a little different; I'm not sure. I'm just saying it's interesting how there seems to be a new MO in doing legislation and that is all omnibussing and throwing everything in together.

We dealt with the issue separately. As far as the territorial government goes, I believe the Sahtu feels it has been whipsawed between the deals and exchanges made between the federal and the territorial government. The territorial government wants this devolution and they wanted it badly. We agreed; we went along with it. We played ball with them but we didn't know that the MVRMA was going to be lumped in with the devolution legislation. We had no idea that was going to happen and it really muddies the waters.

les régions et les administrations régionales? N'y a-t-il pas à cela une solution à laquelle le premier ministre McLeod pourrait s'engager?

Mme Blondin-Andrew : De toute évidence, vous avez été très privilégié puisque vous avez reçu cette information du premier ministre McLeod, parce que de notre côté, nous n'avons que des entretiens très généraux au sujet de l'approche de décentralisation et nous n'avons pas pu obtenir le genre de détails que vous obtenez du premier ministre. Nous avons rencontré ses collaborateurs hier, et c'est un travail en cours. Il n'y a encore pour l'instant rien de concret, à part le fait que le gouvernement fédéral a transféré ces postes et des offres définitives d'emploi ont dû être faites afin de trouver les employés devant combler ces 215 postes je pense, qui allaient être transférés. Tout cela est encore très abstrait, il n'y a rien de concret. Il y a de grands projets et de belles intentions, et nous savons tous ce que valent les intentions.

Ce que je disais hier à Martin Goldney, le sous-ministre des Affaires autochtones, c'est qu'il fallait concrétiser le tout. Je veux voir quelque chose. Il n'y a encore rien de fait.

Je reviens aux commentaires de mon collègue, M. Erasmus, qui disait qu'il n'y avait pas de négociations. C'est vrai. J'ai assisté à quasiment toutes les réunions au sujet de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie avec John Pollard, McCrank, Allison Lobsinger et un autre haut fonctionnaire. J'ai assisté à toutes les réunions, et le modèle de négociation laisse encore beaucoup à désirer. M. Pollard faisait une apparition, lâchait une tonne d'informations sur nous et disparaissait pour une dizaine de mois. Nous en sommes à quêter l'information, les détails. Nous n'en recevons absolument pas. Il semble que l'information qui est fournie est échangée entre deux niveaux de gouvernement, pas nécessairement avec les groupes autochtones. Nous ne l'avons appris qu'en septembre.

Si nous avions su que ces deux éléments allaient être inextricablement entrelacés dans un projet de loi, peut-être aurions-nous pris des décisions un peu différentes; je n'en sais rien. Tout ce que je dis, c'est qu'il est intéressant de voir le nouveau mode de fonctionnement dans la création des lois, c'est-à-dire ces lois fourre-tout, où tout est mis dans le même panier.

Nous avons abordé le problème séparément. Pour ce qui est du gouvernement territorial, je pense que les Sahtu se sont fait coincer entre les ententes et les échanges conclus entre le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. Ce dernier tient mordicus au transfert des responsabilités. Nous étions d'accord; nous en avons convenu. Nous avons joué le jeu avec eux, mais nous ne savions pas que la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie allait être greffée à la Loi sur le transfert des responsabilités. Nous n'en avons pas la moindre idée, et cela embrouille les choses.

We were told first of all that they had nothing to do with each other and now they have everything to do with each other. If you could say it's one thing, it is not. It is the whole thing and the way it was carried out and negotiated was very complex and different.

The Chair: In the interest of time, I am going to have to ask Mr. Erasmus if he also wants to respond.

Ms. Zoe: I will respond to that question. From the Tlicho point of view, I guess this is the first time we are hearing that because I have been involved in negotiations of devolution and all the MVRMA discussions since they started in 2003 and then the regulatory action plan starting from 2010. The issues that the premier has raised at the Senate committee all relate to devolution.

We are talking here about MVRMA. With my colleagues here, we have been involved in the implementation and planning of devolution with the parties. Even to this day, we are part of the planning process, and they have given us updates on the reorganizing of GNWT because of devolution and all the new positions that are coming over and where it is going.

I know for a fact that maybe not even five jobs are going to be coming to the Tlicho region, or maybe not even that. We don't know anything about these 100 houses being built in any of our communities. We don't even know. Those are all new for us.

On the MVRMA, I asked Pollard in October of 2013, when they were doing the consultation in Yellowknife, whether the legislation that was being reviewed would all be omnibus, and they didn't give us any response at that time. At that same meeting in October, when Mr. Pollard was giving reasons as to why he was doing this, the killing off of the Wekeezhii Land and Water Board, he said they read 22.4.1 of the Tlicho agreement that said they could create a larger board. I looked at 22.4.3, which said there could be a regional panel, and he said, "I looked at 22.4.3. I read it, and it only takes us back to square one, so I just totally ignored that clause."

Those are the kind of words that we find very disturbing when we are supposed to be working in a collaborative way in the spirit and intent of those agreements, which never occurred, and we were never given an opportunity to participate in any negotiations.

Senator Patterson: A quick supplementary?

The Chair: You have really pushed the envelope. I will have to give some time to Senators Black and Massicotte. I am sorry.

Dans un premier temps, on nous a dit que l'un n'avait rien à voir avec l'autre alors que maintenant c'est tout le contraire. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas le cas. Tout est là. En outre, la façon de mener les choses à bien et de les négocier a été très complexe et différente.

Le président : Puisque le temps est limité, je vais demander à M. Erasmus s'il souhaite, lui aussi, répondre à cette question.

Mme Zoe : Je vais y répondre. Nous, les Tlichos, sommes mis au courant pour la première fois. J'ai participé aux négociations sur le transfert des responsabilités et sur les discussions concernant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, dès le départ, en 2003. Ensuite, je me suis occupée, à partir de 2010, du régime de réglementation. Les enjeux soulevés par le premier ministre au comité du Sénat concernent tous le transfert des responsabilités.

En l'occurrence, nous parlons de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Mes collègues et moi-même ici présents, nous avons participé à la mise en œuvre et à la planification des transferts des responsabilités et ce, avec les parties en cause. Encore aujourd'hui, nous participons au processus de planification. On nous a donné un suivi de la réorganisation du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en raison du transfert des responsabilités avec le détail des nouvelles fonctions qui devront être assumées et les conséquences que cela implique.

Il faut savoir qu'il n'y aura peut-être même pas cinq emplois qui vont être transférés à la région tlicho. Nous n'avons pas entendu parler de ces éventuels 100 logements qui seraient créés dans nos collectivités. Nous ne sommes pas au courant. Tout cela est nouveau pour nous.

À propos de la loi, en octobre 2013, j'ai demandé à Pollard quand auraient lieu les consultations à Yellowknife, si les dispositions législatives allaient être dans un projet de loi omnibus et je n'ai pas reçu de réponse à ce moment-là. À la même occasion, en octobre, quand M. Pollard expliquait pourquoi on supprimait l'Office des terres et des eaux de la région du Wekeezhii, il m'a répondu en citant l'article 22.4.1 de l'accord tlicho et qu'on envisageait de créer un office plus englobant. Je me suis reporté à l'article 22.4.3 de l'accord qui stipule que l'on pourrait prévoir un groupe d'experts régional mais il a rétorqué : « J'ai consulté l'article 22.4.3. Cela nous ramène à la case départ si bien que j'ai écarté totalement cet article ».

À entendre ce genre de propos, nous nous posons des questions sur l'esprit de collaboration qui doit sous-tendre l'intention de ces accords. La collaboration n'a jamais été réalisée et on ne nous a jamais donné l'occasion de participer aux négociations.

Le sénateur Patterson : Une brève complémentaire?

Le président : Vous avez eu beaucoup de temps. Il me faut garder du temps pour les sénateurs Black et Massicotte. Excusez-moi.

Senator Black: I am more than prepared to give my time to Senator Patterson.

Senator Patterson: Thank you. I would like to ask Ms. Zoe on the point about the regional panels.

Minister Valcourt — and again I am noting the testimony to our committee — did say that in order to accommodate your concern about the elimination of regional boards, amendments do allow the chair to establish smaller committees to deal with applications before the board after consultations. The proposed legislation requires the chair to appoint the regionally nominated rep to the smaller committees when they are considering an application wholly within that region. I am sure you are aware of that amendment, which I think was driven by the consultations.

Would that go some way to dealing with your concerns that the region have a strong voice, especially with projects wholly within your region? Is that amendment helpful at least in that direction?

Ms. Zoe: No. We didn't see that amendment until after the bill was introduced into Parliament. That was part of the accommodation measures that they tried to put in, but that doesn't go far enough for us. We provided letters to the minister on that point on January 20, which we will provide to the Senate, including the other two letters that we have sent that lay out all our concerns about the whole amendment process.

In our view, the minister appoints the chair. The chair can, at their discretion, nominate somebody from the region. That is not very comforting. It's a discretionary thing, as far as we are concerned.

Senator Massicotte: Thank you to all four witnesses this morning. I think we hear your comments loud and clear. You don't like the non-agreed imposition of a board to take away your regional boards. What is their response? You have vented your frustration, even a couple of days ago in Yellowknife. What has been the response of the government? How do they explain this decision?

Ms. Zoe: They are saying that it will be timely and predictable. Those are the words that they keep using. What we are saying is that our boards right now are timely and predictable. We have ample evidence to indicate that the Wekeezhii Land and Water Board turn-around for licences is much faster than the larger board, the Mackenzie Valley Land and Water Board. For example, for a type A land use planning application, the time for the Wekeezhii Land and Water Board was, on average, 38 per cent shorter than the larger board. For a type A water licence, it is 78 per cent shorter than the Mackenzie Valley Land and Water Board.

Le sénateur Black : Je suis tout à fait prêt à céder mon temps de parole au sénateur Patterson.

Le sénateur Patterson : Merci. J'ai des questions à poser à Mme Zoe à propos des groupes d'experts régionaux.

Je vais citer encore une fois le témoignage du ministre Valcourt devant notre comité. Il a dit que pour apaiser vos inquiétudes concernant la suppression des offices régionaux, des amendements pourraient permettre au président de l'office de constituer des comités réduits qui s'occuperaient des demandes dont l'office serait saisi et ce, après consultation. On propose que le président nomme un représentant nommé par une région à des comités réduits qui se pencheraient sur les demandes concernant une région donnée. Je suis sûr que vous êtes au courant de cet amendement qui est le fruit de consultations, n'est-ce pas?

Est-ce que cela apaiserait vos inquiétudes concernant le mot à dire des régions, particulièrement s'agissant de projets touchant votre région? Cet amendement est-il utile à cette fin?

Mme Zoe : Non. Nous avons vu l'amendement seulement après que le projet de loi était déposé au Parlement. Cela faisait partie des mesures d'accommodement qu'ils ont essayé d'ajouter, mais de notre point de vue cela n'est pas suffisant. Nous avons envoyé des lettres au ministre sur ce point le 20 janvier, que nous allons fournir au Sénat. Nous allons également fournir les deux autres lettres que nous avons envoyées qui étalent toutes nos préoccupations concernant l'ensemble du processus d'amendement.

De notre point de vue, le ministre nomme le président. Le président, ensuite, a le pouvoir de nommer quelqu'un de la région. Cela n'a rien de réconfortant. De notre point de vue, il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire.

Le sénateur Massicotte : Merci à tous nos quatre témoins aujourd'hui. Nous vous avons bien entendus. Vous n'appréciez pas l'imposition d'un office pour remplacer vos offices régionaux. Qu'est-ce qu'on vous a répondu? Vous avez exprimé vos frustrations, même il y a quelques jours à Yellowknife. Quelle a été la réponse du gouvernement. Comment explique-t-il la décision?

Mme Zoe : Ils nous disent que ce sera rapide et prévisible. Ce sont les mots qu'ils répètent. Ce que nous essayons d'expliquer, c'est que nos offices, à l'heure actuelle, sont rapides et prévisibles. Nous avons les preuves nécessaires pour démontrer que l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii est capable de répondre aux demandes de permis d'une façon beaucoup plus rapide que l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Pour vous en donner un exemple, pour une demande d'aménagement du territoire de type A, l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii est capable d'octroyer un permis dans un délai qui est, en moyenne, 38 p. 100 plus court que celui de l'office plus grand. Pour un permis d'utilisation des eaux de type A, nous avons un temps d'attente qui est 78 p. 100 plus court que celui de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

We were also told at the October session last year that, in the civil claims, land and water board's turn around for water licensing and land use permits is, on average, about 57 days. For the Mackenzie Valley Land and Water Board, in unsettled areas, it is over 300 days. It is those unsettled areas where the consultation requirements are very lengthy. That is where we hear that it is longer. In the settled areas, with the established land and water boards, it is, on average, about 57 days.

Ms. Blondin-Andrew: It is my view, from having attended every single meeting that has been in the North on MVRMA — I may have missed one or two but they may have been just technical meetings. I have been to all of them.

I sat in the same room at Mining Canada and the Canadian Association of Petroleum Producers in Yellowknife at the ski shack. We spent all day. All of the parties spilled their guts and let the government know exactly how they felt and what was in the claim, what the provisions were and what the spirit and intent of the claims are. We gave examples that, if there were delays, they had nothing to do with the regulatory regime, that those documents were sitting in the minister's offices and that the boards were not to be faulted for that, that they had done their work. They had made decisions. There were no licences that were, to my knowledge, delinquent and not being dealt with. If there was to be drilling, that drilling was done. Exploration took place. They were functioning well.

At the ski shack in Yellowknife, we sat there and talked to the government and to the Chief Negotiator Pollard and Alison Lopsinger. At the end of the day, it appeared to me that the only three groups in sync were CAPP, Mining Canada and the Government of Canada, who were saying the same thing.

It is quite obvious to me that the government is not listening to us. We have something to say. We are the main proponent. We have the land claims. We have the rights. Those are our traditional lands that we have lived on. They are not listening to us. Who are they listening to? I will give you a guess.

Senator Massicotte: Go ahead.

Ms. Blondin-Andrew: I mean, obviously, from listening to Mining Canada and the Canadian Association of Petroleum Producers, I have many friends in those organizations, but I just felt like the government is only pandering to industry and ignoring us.

Senator Massicotte: You think industry is supporting this consolidation of power?

Ms. Blondin-Andrew: Absolutely. They want it. Industry doesn't just want this; they want a blank cheque. They are not getting it, and they can't get it. This is Canada. We have to have a

À la séance d'octobre de l'an dernier, on nous a dit que, lorsqu'il s'agit de demandes civiles, le temps d'attente pour une demande de permis d'utilisation des terres et des eaux de notre office est, en moyenne, d'à peu près 57 jours. Pour l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, dans des zones non habitées, le temps d'attente est de 300 jours. On exige beaucoup de consultations pour ces zones non habitées. On nous dit que ces demandes-là prennent plus de temps. Dans les zones habitées réglées par les offices des terres et des eaux déjà établis, le temps d'attente est, en moyenne, d'à peu près 57 jours.

Mme Blondin-Andrew : J'ai participé à toutes les réunions tenues dans le Nord sur la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Il se peut que j'aie manqué une ou deux réunions, mais c'est possible qu'il s'agissait de réunions techniques. J'ai assisté à toutes les réunions.

J'étais là dans la même salle que Mining Canada et l'Association canadienne des producteurs pétroliers à Yellowknife, au baraquement de ski. Nous étions là toute la journée. Toutes les parties se sont exprimées pour dire au gouvernement exactement comment elles se sentent par rapport aux revendications, aux dispositions, et par rapport à l'intention et à l'esprit des revendications. Nous avons donné des exemples de délais qui n'avaient pas été causés par le régime réglementaire, mais qui ont été causés parce que les documents se trouvaient dans le bureau du ministre et que les offices n'étaient pas à l'origine des délais, que les offices avaient fait leur devoir. Ils avaient pris leur décision. À ma connaissance, il n'y avait pas de permis en retard. S'il y avait du forage à faire, le forage a été fait. De l'exploration a eu lieu. Ça fonctionnait bien.

Au baraquement de ski à Yellowknife, nous avons discuté avec le gouvernement, avec le négociateur en chef Pollard, et avec Alison Lopsinger. À la fin de la journée, il me semblait que les seuls groupes qui étaient sur une même longueur d'onde étaient l'ACPP, Mining Canada et le gouvernement du Canada, qui disaient tous la même chose.

Il me semble tout à fait évident que le gouvernement ne nous écoute pas. Nous avons quelque chose à dire. Nous sommes les principaux intéressés. Nous avons des revendications territoriales. Nous avons des droits. Il s'agit de nos terres traditionnelles, des terres sur lesquelles nous avons habité. Ils ne nous écoutent pas. Qui écoutent-ils? Je crois deviner qui.

Le sénateur Massicotte : Allez-y.

Mme Blondin-Andrew : Eh bien, après avoir entendu de nombreux amis qui travaillent à Mining Canada et à l'Association canadienne des producteurs pétroliers, j'avais l'impression que le gouvernement ne fait qu'écouter l'industrie et fait fi de nous.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que vous pensez que l'industrie appuie cette consolidation du pouvoir?

Mme Blondin-Andrew : Oui, absolument. C'est ce qu'ils souhaitent. Ce n'est pas seulement que c'est ce que souhaite l'industrie, en fait, ils voudraient avoir un chèque en blanc. Ils ne

balance. That is not happening. I just felt like we were being ignored. We put our best information out there. We didn't attack them. We put good suggestions out there, and we are being ignored.

Senator Massicotte: I appreciate the common sense argument, practicality and efficiency.

In the Sahtu land claims, you counter that this proposed consolidation of authority is contrary to your land claim agreements. Some people are saying that section 25.4.6 allows for that re-delegation or centralization of authority. What is your comment to that?

Ms. Blondin-Andrew: We anticipated this question. I'm going to allow Mr. Leas to answer. I'll make comments after.

Mr. Leas: You're correct, and that's the provision I was referring to for the earlier question. That provision also contemplates that there could be regional panels within this superboard. That discussion has never taken place. There has been the suggestion that you can have these internal committees established by the board that can satisfy that. As indicated by others, that's not acceptable.

It is not just about one representative sitting on a committee of the board to hear the issues related to the Sahtu. It's more about being able to reach out into the community, get the information, engage with the communities effectively and conduct consultations in a wholesome way, which is what has been happening for the past five years. Fundamentally changing that is problematic.

The agreements are intended to be the foundation of the relationship between Aboriginal people and Canada. They are not intended to be the definition. Those agreements are intended to grow and evolve, and that's exactly what has happened.

Senator Massicotte: I think the practicality is more important than legal agreements, but I want to make sure that I understand in law. I read 25.4.6 of your land claim, but your response seems to suggest that that paragraph does allow for the replacement of the regional boards with a superboard. You responded to say that that paragraph also allows sub-regional boards. "Allows" means you can consider that, but you don't need to consider that. What does that paragraph say? Does it say you allow superboards but have not necessarily elected to have regional boards, or does it impose regional boards?

Mr. Leas: You're correct. It doesn't direct that there shall be regional panels within this larger board, but it does direct the parties to have that discussion. That's how we would contemplate it. There needs to be a full, comprehensive discussion about the

le reçoivent pas. Ils ne peuvent pas l'avoir. On est au Canada. Il faut qu'il y ait un équilibre. Mais ce n'est pas en train de se produire. J'ai l'impression que l'on fait fi de nous. Nous avons fourni les renseignements. Nous ne les avons pas attaqués. On a fourni de bonnes suggestions, mais on nous ignore.

Le sénateur Massicotte : J'apprécie cet argument fondé sur la logique du gros bon sens, de ce qui est pratique et efficace.

Dans les revendications territoriales des Sahtu, vous avez indiqué que la consolidation des autorités est contraire à vos ententes sur les revendications territoriales. Certaines personnes prétendent que l'article 25.4.6 fait en sorte que l'on peut redéléguer ou centraliser cette autorité. Qu'en pensez-vous?

Mme Blondin-Andrew : Nous avons anticipé cette question. Je vais céder la parole à M. Leas. Je ferai des observations ensuite.

M. Leas : Vous avez raison. C'est la disposition à laquelle je faisais allusion lorsque je répondais à une question préalable. Cette disposition envisage également le fait de constituer des panels régionaux au sein de ce superoffice. Cette discussion n'a jamais eu lieu. On avait suggéré que l'on pourrait avoir des comités internes créés par l'office pour répondre à cette préoccupation. Tel que d'autres l'ont souligné, cela n'est pas acceptable.

Il ne s'agit pas d'avoir un représentant qui siège à un comité pour entendre les préoccupations des Sahtu. Il s'agit de pouvoir avoir un rayonnement dans la collectivité, d'obtenir des renseignements, de communiquer avec les collectivités de manière efficace et d'avoir des consultations fructueuses. C'est précisément ce que nous faisons au cours des cinq dernières années. Le fait de vouloir changer cela pose problème.

Ces ententes sont censées être l'assise de la relation qui existe entre les peuples autochtones et le Canada. Elles ne sont pas censées être la définition. Ces ententes sont censées grandir et évoluer, et c'est précisément ce qui s'est passé.

Le sénateur Massicotte : Je pense que le côté pratique est plus important que les ententes légales, mais je veux m'assurer de bien comprendre la loi. J'ai lu l'article 25.4.6 de votre revendication territoriale, mais votre réponse semble suggérer que le paragraphe fait en sorte que l'on pourrait remplacer les offices régionaux par un superoffice. Vous avez indiqué que ce paragraphe permet de créer des offices sous régionaux. Le fait de permettre de faire quelque chose veut dire que l'on peut envisager de le faire mais qu'on n'est pas obligé de l'envisager non plus. Qu'indique ce paragraphe? Est-ce qu'il dit que vous pouvez permettre au superoffice d'exister et que vous n'êtes pas forcément obligé d'avoir des offices régionaux ou êtes-vous obligé d'en avoir?

M. Leas : Cela n'indique pas qu'il faille avoir des groupes régionaux qui feraient partie du plus grand office, mais il est indiqué que les parties doivent avoir une discussion à ce sujet. C'est comme cela que nous envisageons la chose. Il faudrait qu'il

range of options available to ensure that the objectives of the land claim agreement are met when considering land and resource management. That hasn't happened to date.

Senator Massicotte: Have you had the discussion with the government relative to that paragraph and how you interpret it?

Mr. Leas: As Ms. Blondin-Andrew indicated, it has been a one-way discussion. We have been making proposals and encouraging government to have that discussion with us. It hasn't happened to date.

Senator Massicotte: You've had correspondence relative to this paragraph with the government.

Mr. Leas: Yes.

Senator Massicotte: Could we get a copy of that?

Mr. Leas: Absolutely. We provided a comprehensive submission in October 2013 and made verbal representations to that same effect, at a subsequent meeting, to the federal officials. They are well aware of our position and the positions that we have put forward on that particular issue.

The regional input is very important, as Senator Patterson pointed out. The Yukon has one board, but, as we said in our submission, Yukon has six designated offices throughout the area that ensure that the vast majority of assessments, reviews and screenings are conducted in the regions and not by a centralized board. Very few assessments in the Yukon occur on a central basis. They are all done out in the regions and that's what's happened in the Northwest Territories as well.

Ms. Rabesca Zoe: Your question is very timely because we have been trying to work with Canada on agreeing to a process in which we can arrive at changes to the MVRMA and the regulatory system. It is not that we haven't tried. We have drafted a framework for a process in which we can try to arrive at that, and your question about section 25 from the Sahtu claim is very similar to our section 22, the Tlicho agreement's section 22.4.1.

That's exactly what I was saying earlier on. Mr. Pollard talked to us about section 22.4.3, which deals with regional panels and said, "I looked at that clause, and I totally ignored it because it takes us back to square one." Our sense of that is that it's not negotiations. You have already pre-determined where you will go, and this is the attitude of "our way or no way."

Senator Black: I really appreciate this today because it's a different point of view from what I arrived at this morning. I do want to understand, though. Tell me if I'm wrong on this, but I had understood that the current system provides for a decision.

y ait une discussion exhaustive au sujet des options dont nous pouvons nous prévaloir pour veiller à ce que les objectifs des ententes sur les revendications territoriales soient atteints lorsque l'on examine la gestion des ressources et des terres. Cela ne s'est pas produit jusqu'à présent.

Le sénateur Massicotte : Avez-vous eu des discussions avec le gouvernement relativement à ce paragraphe et à son interprétation?

M. Leas : Comme l'a indiqué Mme Blondin-Andrew, cela a été une discussion à sens unique. Nous avons fait des propositions et incité le gouvernement à discuter avec nous. À ce jour, cela ne s'est pas produit.

Le sénateur Massicotte : Vous avez eu de la correspondance relativement à ce paragraphe avec le gouvernement.

M. Leas : Oui.

Le sénateur Massicotte : Pourrions-nous en avoir une copie?

M. Leas : Tout à fait. Nous avons présenté un mémoire exhaustif en novembre 2013 en plus de faire des représentations verbales, lors d'une réunion subséquente, aux représentants fédéraux. Ils connaissent bien notre position et celle que nous avons présentée sur cette question bien précise.

La contribution régionale est très importante, comme l'a signalé le sénateur Patterson. Le Yukon ne dispose que d'un office, mais comme nous l'avons mentionné dans notre mémoire, le Yukon dispose de six bureaux désignés dans l'ensemble de son territoire pour garantir que la majorité des évaluations, des examens et des présélections soit effectuée dans les régions et non pas par un office centralisé. Très peu des évaluations au Yukon se font à partir d'un bureau central. Elles sont toutes menées dans les régions et c'est également ce qui s'est produit dans les Territoires du Nord-Ouest.

Mme Rabesca Zoe : Votre question tombe à point, parce que nous avons essayé de travailler avec le Canada pour nous entendre sur un processus dans le cadre duquel nous pourrions apporter des changements à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie ainsi qu'à son règlement. Ce n'est pas que nous n'avons pas essayé. Nous avons rédigé un cadre de processus en vue d'arriver à une solution et votre question sur l'article 25 de l'entente du Sahtu est très semblable à notre article 22, soit l'article 22.4.1 de l'accord tlicho.

C'est exactement ce que je disais plus tôt. Monsieur Pollard nous a parlé de l'article 22.4.3, qui porte sur les conseils régionaux et il nous a dit, « J'ai examiné cette clause, et je l'ai complètement ignorée parce que ça nous ramène à la case départ. » Nous estimons qu'il ne s'agit pas ici de négociations. La partie adverse a préétabli ses objectifs et présente une attitude de « C'est à prendre ou à laisser ».

Le sénateur Black : J'apprécie cette information que vous nous présentez aujourd'hui, parce que c'est un point de vue qui diffère de celui auquel j'étais arrivé ce matin. Toutefois, je veux bien comprendre. Dites-moi si j'ai tort, mais j'ai cru comprendre que le

The applicant makes a proposal that the board is now charged with this application, that land boards in the respective areas of the N.W.T. will review the application. They will feed that material in either to the environmental assessment panel and/or the Mackenzie Valley Land and Water Board.

If that's right, isn't there a vehicle currently existing whereby input from local regions can be captured?

Ms. Rabesca Zoe: Well, the process right now is that the regional boards do take applications for land and water permits, and they go through their processes. The turn-around time is pretty quick, as we've stated, and whether it gets kicked up to an environmental assessment is another matter. Once that happens, it goes to the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board for their process and then goes back to the regional panel boards for licensing and hearings.

Senator Black: That's today.

Ms. Rabesca Zoe: Yes, that's today.

Senator Black: So under the new, proposed system — let's presume that becomes the law — do you not have an opportunity, under your local land boards, to input your local concerns? By local, I don't want to minimize it any way, but is that not the opportunity to capture whatever concerns you would have and feed it into the system?

Ms. Rabesca Zoe: Well, the current system allows that. In the new system, if it happens, each of the regions would have one person on that board. Right now, on the Wekeezhii Land and Water Board, for example, the Tlicho appoints 2 people to that board. That would be diminished to one. We co-appoint the chair. That would be done away with. Because the boards are a quasi-judicial body, you would have to appear in front of the board with submissions and evidence, and that's how you would bring your concerns, as we do now.

Ms. Blondin-Andrew: There is one very specific difference in Sahtu that I'm very proud of. If the land and water board in Sahtu decides that there should be a traditional knowledge study, they will undertake that. They will undertake that because they have representation on that board that knows, when they're reviewing applications, what rivers will be affected. The people that are on that board, like Violet Doolittle, Walter Beya and others, know the country, know the people, know where the animals migrate, so they can determine whether a traditional knowledge study is needed or not. So that's a very specific kind of

système actuel permet la prise de décision. Le demandeur présente une proposition et l'office doit veiller à son application, c'est-à-dire que les offices des terres dans les diverses régions des Territoires du Nord-Ouest devront en examiner l'application. Ils transmettront le matériel soit au groupe d'évaluation environnementale ou à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Le cas échéant, n'existe-t-il pas un moyen par lequel on peut tenir compte de la contribution des régions?

Mme Rabesca Zoe : Eh bien, à l'heure actuelle, le processus fait en sorte que ce sont les offices régionaux qui reçoivent les demandes de permis concernant les terres et les eaux, et qui suivent l'ensemble du processus. Le temps de traitement est assez rapide, et comme nous l'avons dit, que la question soit renvoyée ou non à un groupe d'évaluation environnementale, ça c'est une autre question. Le cas échéant, le dossier est renvoyé à l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie pour qu'il procède à l'examen et il est par la suite renvoyé aux offices régionaux pour les audiences et la délivrance de permis.

Le sénateur Black : Ça, c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Mme Rabesca Zoe : Oui, c'est le processus actuel.

Le sénateur Black : Donc, selon le nouveau système proposé — supposons qu'il prenne force de loi —, n'avez-vous donc pas la possibilité, par le biais de vos offices des terres locaux, de faire valoir vos préoccupations locales? Par locaux, je ne veux pas minimiser leur importance d'aucune façon que ce soit, mais n'avez-vous donc pas la possibilité de faire valoir quelque préoccupation que ce soit pour que l'on en tienne compte dans le processus?

Mme Rabesca Zoe : Eh bien, c'est ce que nous permet le système actuel. Dans le nouveau système, si cela a lieu, chacune des régions serait représentée par une personne à l'office. À l'heure actuelle, par exemple, pour l'Office des terres et des eaux du Wekeezhii, les Tlichos nomment deux personnes pour siéger à cet office. Ce nombre serait réduit à un. Nous nommons conjointement le président. Cela n'aurait plus lieu. Parce que les offices sont des organismes quasi judiciaires, il faudrait comparaître devant l'office avec des mémoires et des éléments de preuve, et c'est ainsi que l'on ferait valoir nos préoccupations, c'est ce que nous faisons.

Mme Blondin-Andrew : Il y a un élément précis bien différent chez les Sahtu, dont je suis très fière. Si l'Office des terres et des eaux du Sahtu estime qu'il devrait y avoir une étude sur les connaissances traditionnelles, eh bien cette étude se fera. On va mener cette étude parce qu'on est représenté au sein de l'office qui sait très bien, au moment d'examiner les demandes, quelles rivières seront touchées. Les personnes qui siègent à cet office, comme Violette Doolittle, Walter Beya et d'autres, connaissent le territoire, connaissent les populations, savent où se trouvent les corridors migratoires des animaux de sorte qu'ils peuvent

input that I don't believe that you will be as successful in getting on a superboard. I could be wrong, but that's what I see as being very unique.

Senator Black: Thank you, all. Tremendous presentations.

The Chair: Thank you, everyone, for the questions, and thank you very much for the responses and presentations. I appreciate it very much. We have some people sitting in Inuvik waiting to do much the same as you just did.

Welcome to the second half of our meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

We are continuing our examination of Bill C-15, the Northwest Territories devolution act. It gives me great pleasure to welcome via video conference from Inuvik, where it is actually two hours earlier, Robert Alexie, President and Patrick Tomlinson, Director, Intergovernmental Relations from the Gwich'in Tribal Council. Thank you for joining us. I'm sorry we're a little bit late. Our panels lasted a little longer than we expected but I believe Mr. Alexie will make a presentation and then we will have some questions and answers. You have the floor.

Robert Alexie, President, Gwich'in Tribal Council: Good morning. As the chair mentioned, I am Robert Alexie, president of the Gwich'in Tribal Council. I was elected in June 2012.

To give you a brief history of my involvement in Bill C-15 and a little bit into the past, I was the chief of the Tetlit Gwich'in in Fort McPherson in 1989. I was also the chief negotiator for the Gwich'in Tribal Council from 1990 to 1992 when we negotiated the Gwich'in Comprehensive Land Claim Agreement from which the Mackenzie Valley Resource Management Act evolved.

I was also the vice-president of the Gwich'in Tribal Council from 1992 to 1996 and one of my tasks was to implement the provisions of the Gwich'in agreement, which also included the MVRMA. I left the Gwich'in in 1998, and returned and began working for the Gwich'in Land and Water Board, one of the boards established by the MVRMA and the Gwich'in agreement. I worked at that job for 12 years as the executive director. So I'm very familiar with the MVRMA.

I want to point out before we start that the Gwich'in settlement area consists of four communities: Inuvik, Aklavik, Tsiigehtchic and Fort McPherson. We have 3,400 participants enrolled. More

déterminer si une étude des connaissances traditionnelles est nécessaire ou pas. Voilà donc un type bien particulier de contribution qui, je le crois, sera plus difficile à obtenir dans le cadre d'un superoffice. Je me trompe peut-être, mais voilà la composante que j'estime être tout à fait unique.

Le sénateur Black : Merci à nos témoins. Vos exposés ont été très enrichissants.

Le président : Merci à tous et à toutes pour vos questions et merci également pour les réponses et les exposés. Nous l'apprécions beaucoup. Nous avons des personnes qui sont à Inuvik et qui attendent de faire comme vous et de nous présenter leurs points de vue.

Bienvenue à la deuxième partie de notre réunion du Comité permanent sur l'énergie, l'environnement et les ressources naturelles.

Nous continuons notre examen du projet de loi C-15, la Loi sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Je suis très heureux de souhaiter la bienvenue par vidéoconférence, en provenance d'Inuvik, où il est en fait deux heures plus tôt qu'ici, à Robert Alexie, président et à Patrick Tomlinson, directeur des relations intergouvernementales qui représente le conseil tribal des Gwich'in. Merci de vous joindre à nous. Je suis désolé que nous ayons pris un peu de retard. Nos groupes de témoins ont débattu un peu plus longtemps que prévu, mais je pense que M. Alexie va faire un exposé avant que nous passions à notre période de questions et réponses. Vous avez la parole.

Robert Alexie, président, Gwich'in Tribal Council : Bonjour. Comme le président l'a mentionné, je m'appelle Robert Alexie, président du conseil tribal des Gwich'in. J'ai été élu en juin 2012.

Voici un bref historique de ma participation au débat sur le projet de loi C-15 ainsi qu'un peu d'histoire, j'ai été le chef des Tetlit Gwich'in à Fort McPherson en 1989. J'ai aussi été le chef négociateur du conseil tribal des Gwich'in de 1990 à 1992, période pendant laquelle j'ai négocié l'entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in aux termes de laquelle a été adoptée la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

J'ai également été vice-président du conseil tribal des Gwich'in de 1992 à 1996, et l'une de mes tâches consistait à mettre en œuvre les dispositions de l'entente des Gwich'in, qui comprenait également la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. J'ai quitté les Gwich'in en 1998, je suis ensuite revenu pour commencer à travailler avec l'Office gwich'in des terres et des eaux, c'est-à-dire l'un des offices établis en vertu de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et l'entente des Gwich'in. J'ai occupé ce poste pendant 12 ans à titre de directeur exécutif. Par conséquent je connais très bien la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

J'aimerais signaler avant de commencer que la région désignée des Gwich'in est constituée de quatre collectivités : Inuvik, Aklavik, Tsiigehtchic et Fort McPherson. Nous comptons

than 50 per cent of our participants live outside the settlement region. It's very unique in the N.W.T. when it comes to land claims and participants that the majority of our people have chosen to leave the region, more often than not for economic reasons and lack of employment. We have a lot of activity around us but very little in our region.

First of all, I'd like to mention that the Gwich'in Tribal Council is in full support of the devolution process in the N.W.T. The previous administration before ours took the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories to court over devolution because of what they called a lack of consultation. When we were elected, our board, vice-president Norman Snowshoe and I decided to re-evaluate that litigation and decided it was in our best interest to become a part of it move forward which is what we did.

We have no problems with devolution. The problems we have are that Bill C-15, the N.W.T. devolution act, contains amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and in particular, the removal of the Gwich'in Land and Water Board. That is a very contentious issue for the executive for the Gwich'in Tribal Council and our people.

We believe, and I have been told many times, that the amendments go against the spirit and intent of the Gwich'in agreement because one of the objectives is to give meaningful participation to the tribal council in the management of lands and resources. We feel the Gwich'in Land and Water Board has been fulfilling that objective. The land and water board was established in 1996, but it wasn't given effect until December 1998. The objective of that board was to issue land use permits and water licences in the Gwich'in settlement area, which it has been doing for the last 15 years without any problems whatsoever.

As the executive director of the Gwich'in Land and Water Board, I can tell you that all applications and land use permits were usually processed within 15 to 21 days after receipt. The maximum time allowed for processing an application that does not go to an assessment or hearing is 42 days. We worked very well in the office and with the people and proponents to process applications that were brought before our board.

I also should inform you that we had an office staff of four, which worked very well, and we had, for lack of a better term, an adequate budget, and we also had a regional presence. People knew we were there. If they had questions, they would come to us, email us or phone us, so we did have that very prominent regional presence. But once again, I have to reiterate that while we do

3 400 participants inscrits. Plus de 50 p. 100 d'entre eux vivent à l'extérieur de la région désignée. C'est tout à fait unique dans les Territoires du Nord-Ouest lorsqu'il s'agit de revendications territoriales et de participants que la majorité de notre population a choisis de quitter la région, la plupart du temps à cause de raisons économiques ou du manque d'emplois. Il y a beaucoup d'activités dans les régions voisines, mais très peu dans la nôtre.

D'abord, j'aimerais signaler que le conseil tribal des Gwich'in appuie totalement le processus de transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. L'administration antérieure, c'est-à-dire avant la nôtre, avait intenté des poursuites à l'intention du gouvernement du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sujet du transfert des responsabilités en raison de ce qu'il avait estimé être un manque de consultation. Lorsque nous avons été élus, notre conseil d'administration, soit le vice-président Norman Snowshoe et moi-même avons décidé de réévaluer le litige et en étions arrivés à la conclusion qu'il était dans notre intérêt d'en faire partie et d'aller de l'avant, et c'est ce que nous avons fait.

Nous n'avons rien contre les transferts de responsabilités. Les problèmes que nous soulevons relativement au projet de loi C-15, la Loi sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, porte sur des modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et plus particulièrement sur la suppression de l'Office gwich'in des terres et des eaux. C'est une question très litigieuse pour l'exécutif du conseil tribal des Gwich'in et pour notre population.

Nous estimons, et c'est ce qu'on m'a dit à de nombreuses reprises, que les modifications vont à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'entente des Gwich'in parce que l'un des objectifs vise à assurer au conseil tribal une participation valable dans la gestion des terres et des ressources. Nous estimons que l'Office gwich'in des terres et des eaux nous a permis d'atteindre cet objectif. L'Office des terres et des eaux a été créé en 1996, mais ses activités n'ont débuté qu'en décembre 1998. L'office avait pour objet de délivrer des permis d'utilisation des terres et des eaux dans les régions désignées des Gwich'in, et c'est ce qu'il a fait au cours des 15 dernières années sans qu'il n'y ait aucun problème.

En tant que directeur exécutif de l'Office gwich'in des terres et des eaux, je puis vous dire que toutes les demandes et tous les permis d'utilisation des terres étaient généralement traités dans les 15 à 21 jours après leur réception. Le temps maximum alloué pour le traitement d'une demande qui n'est pas renvoyée en évaluation ou en audience est de 42 jours. L'office fonctionnait très bien et travaillait avec la population et les intervenants pour traiter les demandes qui lui étaient présentées.

Je devrais aussi vous dire que nous avons quatre employés, qui travaillaient très bien et que nous avons pour ainsi dire un budget adéquat, et nous assurions aussi une présence régionale. Les gens connaissaient notre existence. S'ils avaient des questions, ils pouvaient se tourner vers nous, nous envoyer des courriels ou nous téléphoner de sorte que nous avions une très forte présence

support the NWT devolution act, we cannot support nor do we support the amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act.

We will be submitting a brief, and we'll be either emailing or mailing that to the committee, probably later today.

One of the things that we talked about to John Pollard when he came to our offices more than a few months ago — and I should mention that he only came to the tribal council on that one occasion. The previous administration, due to the lawsuit, could not meet him, but we did talk to Mr. Pollard. We did put forth a number of recommendations. At the top of the list was the Gwich'in Tribal Council are looking for a regional presence, if you will, a regional board, a regional panel that would continue.

One of the other concerns that we had with the act is how the chair of the super board would be selected. I believe in the act, in the amendments, it calls for the chair to be appointed arbitrarily by the minister. In the last decade, since the Mackenzie Valley Land and Water Board was established, I believe the board nominated a person and this person was appointed by the minister, and that is something we're looking at retaining.

One of the other things that we're also uncomfortable about is the policy direction that the minister can give to the land use planning board. We're very uncomfortable about that. I believe the Gwich'in land use planning board is the only board in the N.W.T. with a land use plan that's in effect. I believe the Sahtu may have one. Our land use planning boards have worked diligently on our land use plan. It's in effect. As the land and water board issues land use permits and water licenses, we follow that, so it works very well.

You have probably heard this before, but the Gwich'in, I think like all people, have a close connection to the land. When we negotiated and when we implemented the terms and conditions of our agreement, in particular, the MVRMA that created not only the Gwich'in Land and Water Board but the Gwich'in Land Use Planning Board and the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board, people saw that as our participation in the management of our lands. When an amendment such as this is put forth almost arbitrarily by the government, they look at that as powers that are being taken away. A lot of our people over the years have worked long and hard on the Gwich'in claim, and there is a lot of concern in our region over that.

régionale. Mais, encore une fois, je dois rappeler que même si nous appuyons la Loi sur le transfert des responsabilités des Territoires du Nord-Ouest, nous ne pouvons appuyer les modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Nous allons présenter un mémoire que nous acheminerons au comité soit par courriel ou par la poste plus tard aujourd'hui.

L'une des choses dont on a parlé avec John Pollard lorsqu'il est venu dans nos bureaux il y a quelques mois — et je dois signaler qu'il est venu rencontrer le conseil tribal qu'à une occasion. L'administration antérieure, en raison de la poursuite, ne pouvait pas le rencontrer, mais nous avons parlé avec M. Pollard. Nous lui avons présenté un certain nombre de recommandations. L'une des premières recommandations sur la liste était que le conseil tribal des Gwich'in cherchait à obtenir une présence régionale, si l'on veut, un office régional, un groupe régional qui pourrait être maintenu.

L'une des préoccupations que nous avons par rapport à la loi, c'est la façon dont le président du superoffice serait sélectionné. Je pense que dans la loi, dans les modifications, le président serait nommé de façon arbitraire par le ministre. Au cours des dernières décennies, depuis que l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie a été établi, je pense que le conseil d'administration a proposé le nom d'une personne et que cette dernière a été nommée par le ministre, et c'est quelque chose que nous voudrions conserver.

Ce que nous n'aimons pas, c'est l'orientation politique que le ministre peut donner à l'office de planification du territoire. Cela nous met très mal à l'aise. J'estime que l'Office gwich'in d'aménagement territorial est le seul dans les Territoires du Nord-Ouest qui dispose d'un plan d'aménagement du territoire en vigueur. Il se peut que les Sahtu en aient également un. Nos offices d'aménagement territorial ont travaillé de façon diligente à l'élaboration de notre plan d'aménagement du territoire. Ce plan est mis en application. L'Office des terres et des eaux en tient compte au moment de délivrer des permis d'utilisation des terres et de l'eau, de sorte que cela fonctionne très bien.

On vous l'a probablement déjà dit auparavant, je pense que les Gwich'in, comme l'ensemble des peuples d'ailleurs, ont un lien privilégié avec le territoire. Lorsque nous avons négocié et mis en œuvre les conditions de notre entente et plus particulièrement de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie qui mettait sur pied non seulement l'Office gwich'in des terres et des eaux mais également l'Office gwich'in d'aménagement territorial ainsi que l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie, la population estimait que cela faisait partie de notre participation à l'aménagement de notre territoire. Par conséquent, la population interprète les amendements présentés de façon presque arbitraire par le gouvernement comme un retrait de ses pouvoirs. Bon nombre de personnes ont travaillé au fil des ans à l'établissement de l'entente des Gwich'in, et les gens de notre région sont très préoccupés par ces changements.

I don't know how aware you are of other issues up here, but one of the big issues that we have at the moment is the land use plan in the Yukon. That plan was developed over six years and cost over \$1 million. We had participation from the Yukon government and from the four First Nations that included the Gwich'in Tribal Council. Recently, the Yukon government arbitrarily pulled that plan and put their own in place.

You can see that we're almost fighting government on two fronts, one in the N.W.T. and one in the Yukon, on terms and conditions that were negotiated in the claim on behalf of our people. It's almost like it's becoming an exercise in futility when it comes to a constitutionally protected agreement that seems to be more from the government for the sake of industry. We make no bones about that.

The regulatory system in the N.W.T. has been deemed to be too slow. While I don't disagree with that, in the Gwich'in settlement area, that's not the case. Much like in the Yukon, like I said, we're up against the powers to be and supposedly our partners in the political process that appears to be going nowhere.

One of the other concerns that we have had over the years was the implementation of the Gwich'in agreement, much like the matter of the MVRMA and the Peel River, we have been constantly struggling to assert our rights and to implement those rights under the implementation agreement. That's an ongoing concern. That's something that we've had since day one, and that's still an issue.

Having said all that, we're all for devolution. Amendments to the MVRMA are not working so well in the minds of our people and our tribal council.

If Mr. Tomlinson has anything to add, I'd like him to add that now.

Patrick Tomlinson, Director, Intergovernmental Relations, Gwich'in Tribal Council: I think I will hold off and maybe jump in on some questions, depending on what they are.

The Chair: That's fine. Thank you very much.

I have two questioners, and I will start with the deputy chair.

Senator Mitchell: Thank you for a very compelling presentation. We had the Tlicho and Sahtu before you, who made essentially the same point.

Perhaps you could emphasize again the significance. The basis of a land claim is to have control over your land, and it seems to me what you're saying is that, without your own land use board, you really lose that critical element and that critical characteristic of a land claim. Would that characterize that properly?

Je ne sais pas si vous connaissez bien les enjeux ici, mais l'un des principaux problèmes auxquels nous faisons face actuellement, c'est le plan d'aménagement territorial du Yukon. Son élaboration a pris six ans et a coûté plus d'un million de dollars. Le gouvernement du Yukon et quatre Premières Nations y compris le conseil tribal des Gwich'in y ont participé. Récemment, le gouvernement du Yukon a arbitrairement supprimé ce plan pour en imposer un de son propre cru.

Vous pouvez donc voir que nous luttons contre des gouvernements sur deux fronts, un dans les Territoires du Nord-Ouest et l'autre au Yukon, en ce qui a trait aux conditions ayant été négociées dans l'entente au nom de notre peuple. C'est presque futile d'essayer de faire respecter une entente protégée par la Constitution, alors que le gouvernement semble privilégier l'industrie. Nous ne nous en cachons pas.

Le système réglementaire aux Territoires du Nord-Ouest a été jugé trop lent. Je ne suis pas en désaccord, mais dans la région désignée des Gwich'in, ce n'est pas le cas. Comme je l'ai dit, tout comme au Yukon, nous devons faire face aux autorités, nos soi-disant partenaires dans le processus politique, qui font en réalité du sur place.

Ce qui nous inquiète depuis des années, c'est la mise en œuvre de l'entente des Gwich'in, tout comme d'ailleurs la question de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et de la rivière Peel. Nous devons lutter constamment pour faire valoir nos droits et pour les mettre en œuvre selon les modalités de l'entente. C'est une préoccupation continue. C'est un problème qui est survenu dès le début et qui se poursuit.

Cela dit, nous sommes favorables au transfert des responsabilités. Les modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie ne sont pas très bien acceptées par notre population et ni par notre conseil tribal.

Si M. Tomlinson a quelque chose à ajouter, il peut le faire maintenant.

Patrick Tomlinson, directeur, Relations intergouvernementales, Gwich'in Tribal Council : Je pense que je vais m'abstenir et intervenir plutôt sur certaines questions en fonction de leur nature.

Le président : C'est parfait. Merci beaucoup.

J'ai deux personnes qui veulent intervenir et je vais commencer par céder la parole au vice-président.

Le sénateur Mitchell : Merci de votre exposé, qui est vraiment convaincant. Nos témoins précédents représentaient les Tlichos et les gens du Sahtu. Ils nous ont dit essentiellement la même chose que vous.

Peut-être que vous pouvez développer vos arguments davantage. En fait, si vous faites des revendications territoriales, c'est pour obtenir le contrôle de vos terres et on a l'impression que, sans votre propre office d'aménagement du territoire, vous ne perdiez l'avantage crucial que procure le règlement d'une revendication territoriale. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Mr. Alexie: Might I interrupt? We are having a difficult time hearing you. We are getting a word here and there.

Senator Mitchell: Okay. I will try again. Thank you.

Mr. Alexie: It could be the transmission. Maybe you are not too close to the microphone or something like that, but we can't hear you very well.

Senator Mitchell: It could just be me.

Mr. Alexie: That could be.

Senator Mitchell: You are making, in a compelling way, the same point that we heard from representatives, in the first hour, from two other groups, the Sahtu and the Tlicho.

Clearly, a land claim is designed for no other reason than to give groups like yours, peoples like yours, control over their land. If you don't have your own land-use board, that certainly seems to be thrown into question. How significant to your overall control of your land is this situation where you won't have your own board?

My second question would be: Do you see any possibility of negotiating a sub-board that would have direct responsibility in your more specific region?

Mr. Alexie: Right off the bat, regarding the sub-board, I do believe that Mr. Pollard put that into his recommendations. It's not in the amendments to the MVRMA, but it is a possibility.

As I said, having worked for many years with the land and water board as the executive director, I have a strong sense that the superboard will not be able to carry out its mandate in the regions that are furthest from Yellowknife and will probably have to set up a regional office to accommodate the applicants because we have a lot of small businesses in the Inuvik region that do not have the expertise to fill out an application. It contains a lot of new things, waste management plans, for example. How do you fill that out? All a small, family-owned business that has been in operation for decades knows is that they need a land-use permit. Where do they go? They go to the Gwich'in Land and Water Board. When I worked there, more often than not, we helped them to fill out the application. We helped them to develop, for example, waste management plans that fit their application.

The possibility of a regional presence I do believe is there in Mr. Pollard's report, but it is very important that we, as the Gwich'in Tribal Council, know that, when we received our land claim in 1992 and when it came into effect, the boards were very important to our people because it meant that the government was living up to the provisions of the Gwich'in agreement. They saw that as our role in the management, not only of Crown lands but also of Gwich'in lands. The jurisdiction of the Gwich'in Land and Water Board, the land-use planning board, includes Gwich'in lands. It is very important to our people that that continues.

M. Alexie : Permettez-moi de vous interrompre. Nous avons du mal à vous entendre. Vos propos nous parviennent hachurés.

Le sénateur Mitchell : Je comprends. Je vais recommencer. Merci.

M. Alexie : C'est peut-être une question de transmission. Peut-être faudra-t-il vous approcher du microphone, mais nous ne vous entendions pas très bien.

Le sénateur Mitchell : C'est sans doute ma faute.

M. Alexie : Peut-être.

Le sénateur Mitchell : D'une façon fort convaincante, vous présentez le même argument que les représentants du Sahtu et des Tlichos nous ont exposé pendant la première heure de nos délibérations.

Manifestement, une revendication territoriale est uniquement conçue pour donner à des groupes et à des peuples comme le vôtre le contrôle de leur territoire. Si vous ne pouvez pas compter sur votre propre office d'aménagement des territoires, on peut se poser des questions. À quel point le fait de ne pas avoir votre propre office vous empêche de contrôler vos terres?

Deuxièmement, serait-il possible pour vous de négocier la création d'un sous-office qui aurait pour responsabilité directe votre région?

M. Alexie : Pour ce qui est d'un éventuel sous-office, je sais que M. Pollard y fait allusion dans sa recommandation. Les modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie n'en font pas mention, mais c'est une possibilité.

Pendant des années, j'ai été le directeur exécutif de l'Office des terres et des eaux et j'ai la ferme impression que le superoffice ne pourra pas s'acquitter de son mandat dans les régions éloignées de Yellowknife et qu'il faudra sans doute prévoir un office régional pour toutes les petites entreprises de la région d'Inuvik qui n'ont pas les moyens de préparer une demande. Les demandes comportent désormais de nouveaux éléments, notamment des plans de gestion des déchets. Qu'est-ce que cela implique? Une petite entreprise familiale qui existe depuis des dizaines d'années sait ce que représente un permis d'aménagement du territoire. À cette fin, elle peut s'adresser actuellement à l'Office gwich'in des terres et des eaux. Quand j'y travaillais, nous aidions à préparer les demandes et notamment les plans de gestion des déchets.

M. Pollard, dans son rapport, évoque la possibilité d'une présence régionale mais il est très important que le conseil tribal des Gwich'in puisse compter là-dessus. En effet, quand nos revendications territoriales ont été réglées en 1992, et au moment où nous avons mis en œuvre le règlement, les offices se sont avérés très importants car ils signifiaient que le gouvernement respectait les dispositions de l'accord conclu avec les Gwich'in. On reconnaissait ainsi notre rôle de gestionnaire, non seulement des terres domaniales, mais également des terres des Gwich'in. L'Office gwich'in des terres et des eaux a compétence en matière

Mr. Tomlinson: If I may add to the first question of how significant it is to lose the land and water board, I think Mr. Alexie laid it out nicely. It is quite significant, I would argue, to make these structural and process changes that the government is proposing. I think there are many large concerns in different spheres. Mr. Alexie just laid them out, but they include concerns about the supposed optimization of the regulatory system that the act is intended to carry out. I think there are some real concerns that the process won't be optimized and that, in fact, it will be rendered more cumbersome and problematic.

I think, from a perspective of participatory democracy, there are major concerns, as Mr. Alexie just said, ranging from the number of representatives on behalf of Aboriginal governments to the number of Gwich'in representatives who will be participating in these important decisions. The number is going down drastically.

I think a third set of concerns relates to the stewardship of the ecosystem and whether or not the process changes contained in the bill really will do a better job of representing and protecting the ecosystem here in the settlement area.

Lastly — and I know this is a category that is particularly able to be understood by a Conservative-led government — I think there are very real concerns around the economics of production related to this bill — GDP growth, job production, and investment here in the Gwich'in settlement area. It is unclear, at best, whether or not these changes will lead to positive outcomes in terms of any of those economic categories. Admittedly, we don't know because you can't beta test something like this, but to claim that there is a direct link between these regulatory changes and those very basic and fundamental economic categories I think is a stretch.

Mr. Alexie: To add to that, when I worked with the land and water board, we had a very strong regional presence. People knew we were there. People knew who we were and what we did. A lot of the questions that they had were directed not only to our office but also to our board members. We had a very visible presence in the region.

Mr. Tomlinson mentioned that we have four board members and a chair. That, according to the MVRMA amendments, will be cut down to two people — a nominee from the Gwich'in Tribal Council and a nominee from government. That person may or may not be a resident of the region; we are uncertain about that at this time. The visibility of the board and its objective will certainly diminish. I just thought I would add that.

Senator Patterson: Thank you for being with us from Inuvik.

de planification de l'aménagement du territoire et cela inclut les terres des Gwich'in. Il est très important pour notre peuple de garder ce pouvoir.

M. Tomlinson : Permettez-moi d'ajouter quelque chose à propos de la suppression de l'Office des terres et des eaux. M. Alexie a bien expliqué ce que cela représentait. Il est certes important que le gouvernement procède à ces modifications de processus et de structure. Toutefois, je pense que cela crée beaucoup d'inquiétude et M. Alexie a expliqué pourquoi. On se préoccupe toutefois notamment de ce que l'on a appelé l'optimisation du système de réglementation prévue dans la loi. On se demande sérieusement si ce processus sera optimisé ou si au contraire, il sera alourdi et créera des problèmes.

Par rapport à la démocratie participative, on est en droit de se poser des questions comme l'a dit M. Alexie. Quel sera le nombre de représentants des gouvernements autochtones ou encore le nombre de représentants des Gwich'in au sein de cette importante instance décisionnelle? Il y en aura très peu désormais.

On s'inquiète également de l'intendance des écosystèmes et on se demande si les modifications prévues dans le projet de loi permettront de mieux protéger les écosystèmes des régions désignées.

Enfin — et c'est là un argument que peut facilement comprendre un gouvernement conservateur — on s'inquiète des retombées économiques une fois le projet de loi adopté, par exemple la croissance du PIB, la création d'emplois, les investissements dans les terres désignées. On n'est pas du tout certain que ces modifications aient des retombées économiques. Il n'est pas du tout évident qu'il y ait un lien direct entre ces modifications réglementaires et l'évolution positive de ces aspects fondamentaux de l'économie.

M. Alexie : Permettez-moi d'ajouter quelque chose. Quand j'étais à l'Office des terres et des eaux, la présence de l'office était très ancrée dans la région. Les gens savaient où nous trouver. Ils savaient qu'ils pouvaient compter sur nous. Ils savaient ce que nous faisons. Beaucoup de leurs interrogations étaient présentées non seulement au personnel de notre bureau mais également aux membres de l'office. Nous avons une grande visibilité dans la région.

M. Tomlinson vous a dit que l'office est composé de quatre membres et d'un président. Selon les amendements proposés à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, il n'y aura désormais plus que deux représentants — celui du conseil tribal des Gwich'in et un représentant du gouvernement. Ce dernier pourrait ne pas être un résident de la région. Nous n'avons pas pour le moment de certitude à cet égard. La visibilité de l'office sera moindre et son objectif moins bien compris. C'est ce que je voulais ajouter.

Le sénateur Patterson : Merci de témoigner à partir d'Inuvik.

Mr. Alexie, I have two questions for you. You bring a tremendous amount of experience to this discussion, which is really appreciated, and thank you for outlining it.

You made a key point about your concerns that there will no longer be a regional presence — I think those were your words — in the Gwich'in settlement area after this bill is implemented. I asked Premier McLeod about this very issue when he appeared before our committee, and I would like to quickly outline some of the testimony that he gave before our committee, which is on the record. He said:

. . . going into the process of devolution and working with Aboriginal governments very early on allowed us to recognize that to get support we had to show that resources and positions would also go to the regions and the communities. We undertook what we call a three-phased approach to decentralization. The first phase was to identify existing programs and services that we devolved out of Yellowknife to the regions and communities.

The second phase was part of the devolution process, where we recognize that there would be at least 300 jobs that would be transferred from the Government of Canada to the Government of the Northwest Territories. Certainly the Aboriginal governments had an expectation that a large part of those jobs would go to communities outside of Yellowknife. As part of that, we were able to identify 90 jobs that would be located outside of Yellowknife.

Third:

Working with the Minister of Finance, we have identified funding so that we can build up to 100 houses in the next three years in a variety of communities. We will be identifying programs and services that will be decentralized, and we will also be providing for office space in those communities.

You talked about the four staff that you worked with in your region. Do Premier McLeod's strong assurances made to this committee go some way to answering your concerns about maintaining the strong regional presence that you so eloquently described?

Mr. Alexie: I think one of the topics that we talk about in devolution is the transfer of jobs from Canada to the GNWT. While some of the jobs are in the region, I think the majority of them are in Yellowknife. I know we are going to be losing at least four positions here under the MVRMA and the dissolution of the land and water board, but we will also be gaining some jobs. Patrick has a better understanding of where they may be in the region. Those issues are still, I believe, for the most part, being negotiated under the HR strategy of the devolution agreement.

Monsieur Alexie, je souhaite vous poser deux questions. Avec votre vaste expérience, vous nous permettez de nourrir la discussion, et nous vous en sommes reconnaissants.

Vous vous dites inquiet de la disparition d'une présence régionale — et je vous cite de mémoire — dans la zone occupée par les Gwich'in une fois que l'on appliquera les dispositions de ce projet de loi. J'ai interrogé le premier ministre McLeod sur ce point précisément quand il est venu témoigner devant notre comité et je voudrais rapidement rappeler ce qu'il a dit, car le compte rendu en fait état. Il a dit :

[...] en engageant les gouvernements autochtones très tôt dans le processus de transfert, nous avons appris que pour obtenir leur appui, il fallait leur démontrer que les régions et les communautés pourraient également bénéficier de ces postes et de ces ressources. Nous avons entrepris ce que nous appelons une approche de décentralisation en trois étapes. La première étape consistait à cerner les programmes et les services existants que nous avons décentralisés vers les régions et les communautés.

La deuxième étape faisait partie du processus de transfert des responsabilités dans lequel nous avons reconnu qu'au moins 300 emplois du gouvernement du Canada seraient transférés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Chose certaine, les gouvernements autochtones s'attendaient à ce qu'une grande part de ces emplois revienne aux communautés en dehors de Yellowknife. Ainsi, nous avons évalué que 90 emplois seraient créés à l'extérieur de Yellowknife.

Troisièmement :

En travaillant avec le ministre des Finances, nous avons trouvé une source de financement qui nous permettra de construire jusqu'à 100 maisons au cours des trois prochaines années dans diverses communautés. Nous déterminerons les programmes et les services qui seront décentralisés et nous fournirons des locaux à ces communautés.

Vous avez parlé des quatre membres de votre personnel dans la région. Est-ce que les garanties annoncées par le premier ministre McLeod vous rassurent par rapport à la solide présence régionale que vous avez décrite si éloquemment?

M. Alexie : Un des aspects du transfert des responsabilités est le transfert d'emplois du gouvernement du Canada au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Certains de ces emplois se trouvent dans la région mais je pense que la majorité se trouve à Yellowknife. Nous savons que nous allons perdre au moins quatre emplois aux termes de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et que l'Office des terres et des eaux sera démantelé, mais nous allons en gagner d'autres. Patrick sait mieux que moi où ces emplois se situeront dans la région. Cet aspect-là, si je ne m'abuse, est en grande partie négocié en ce moment dans le cadre de la stratégie en matière de ressources humaines qui figure dans l'Entente sur le transfert des responsabilités.

I don't disagree with Premier McLeod's statement. There will be a lot more jobs transferred under the devolution act. Perhaps I will give Patrick a kick at this question.

Mr. Tomlinson: I am not sure if I heard the number correctly. It is certainly true that Premier McLeod has made a wonderful effort in speaking with the tribal council and doing his best to assure us that, under the devolution process, in the long-term, anyway, that jobs and opportunities will decentralize, to use the term that you used, senator, up here.

I think the number of 300, if that is what you said, is a bit of a stretch. I think it is closer to around 200 maybe, the majority of which are R & D in Yellowknife. Keep in mind that for a lot of these jobs, there are people already in them. For a lot of these jobs, it is just someone who is already in this position. Today their employer is the Government of Canada and tomorrow it is the GNWT.

You are certainly correct that there is a real possibility that, in the long-term, there are opportunities available. If the Northwest Territories is so fortunate to have future premiers as dedicated as Premier McLeod to that decentralization, some of those benefits just might make it up here eventually.

Senator Patterson: The second question is about the regional panels that you have expressed concern about losing.

I asked this question of Minister Valcourt when he appeared before this committee. My understanding is that as a result of concerns expressed by Aboriginal governments, there was an amendment made to Bill C-15 that is before us, which Mr. Valcourt described as in order to accommodate that concern. To quote Mr. Valcourt:

... the amendments allow for the chair to establish smaller committees to deal with applications before the Mackenzie Valley Land and Water Board.

After consultations,

... the proposed legislation requires the chair to appoint the regionally nominated representative to the smaller committees when they are considering an application wholly within that region.

I know it is not what you have now, but I think the government has gone some way to dealing with this concern of yours by allowing the chair to appoint the regionally nominated rep to smaller committees. There is a possibility, actually, that when an application is within the Gwich'in settlement area, that you will have a local committee that can deal with that. Of course, the chair, who will implement this bill, is a beneficiary of the Gwich'in final agreement, as you well know. We would hope that the chair would make that happen, as required.

Je ne suis pas en désaccord avec le premier ministre McLeod là-dessus. Il y aura beaucoup plus d'emplois qui seront transférés en vertu de la Loi sur le transfert des responsabilités. Je vais laisser Patrick vous répondre à ce sujet.

M. Tomlinson : Je ne sais pas si j'ai bien entendu le chiffre que vous avez cité. Assurément, le premier ministre McLeod a fait un effort louable pour s'entretenir avec le conseil tribal et nous assurer que, en vertu du processus de transfert des responsabilités, les emplois et les débouchés seraient décentralisés, du moins à long terme et pour reprendre le terme que vous avez utilisé, monsieur.

Vous avez parlé de 300 emplois mais je pense que c'est un petit peu exagéré. Il s'agirait plutôt de 200 emplois, dont la majorité en recherche et développement à Yellowknife. Il faut se rappeler que beaucoup de ces postes sont déjà pourvus. Aujourd'hui, leur employeur est le gouvernement du Canada mais demain, ce sera le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'il est fort possible, à long terme, qu'il y ait des débouchés. Si les Territoires du Nord-Ouest ont la bonne fortune de pouvoir compter sur des successeurs au premier ministre McLeod aussi acquis que lui à la décentralisation, certains de ces avantages se manifesteront tôt ou tard.

Le sénateur Patterson : Ma question maintenant porte sur les groupes d'experts régionaux dont la disparition vous inquiète.

Quand il a comparu devant le comité, j'ai posé la question au ministre Valcourt. Étant donné les préoccupations exprimées par les gouvernements autochtones, on prévoit un amendement au projet de loi C-15 dont nous sommes saisis et qui, selon M. Valcourt, devrait apaiser les inquiétudes. Je le cite :

[...] des modifications ont toutefois été apportées pour permettre au président d'établir des comités restreints chargés d'étudier les demandes soumises à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Après consultation,

[...] le projet de loi exige que le président nomme un représentant désigné par la région au sein du comité restreint lorsqu'il se penche sur une demande ne concernant que la région.

Je sais que ce n'est pas encore réalité mais je pense que le gouvernement a cherché à vous rassurer en donnant au président le pouvoir de nommer des représentants régionaux à des comités restreints. Il serait donc possible en fait qu'une demande touchant la région des Gwich'in donne lieu à la constitution d'un comité local. Le président, qui se chargera de mettre en œuvre le projet de loi, est lié par l'accord final Gwich'in, comme vous le savez. Je suppose que le président s'acquittera de cette responsabilité au besoin.

Could you tell me, does this go some way to addressing your concern? It's an amendment that I think was put in the bill specifically because of this concern you have expressed.

Mr. Alexie: Thank you, Senator Patterson. Yes, that was one of the suggestions that the Gwich'in Tribal Council made. It was exactly what you mentioned. The Gwich'in nominee would be on any committee or panel set up to deal with an application that is entirely within the Gwich'in settlement area.

Having said that, that provision was in the original MVRMA. Where an application included a settlement region, I think the board, the panel, would include one nominee from the Gwich'in settlement area. That provision was in the original MVRMA. While we were certainly pleased with the amendment to the new MVRMA wherein the minister said that our nominee would be put on a committee or a panel that has to deal with any applications that are entirely within the Gwich'in settlement area or that may affect the settlement area, that is something we recommended and something that he seems to have moved on, but that doesn't give us great comfort when we are talking about a regional presence.

However, as I said before, having worked in the area for many years, after a few months the chair and the board will see the need for that regional presence. We have a lot of small businesses not only in the Gwich'in settlement area but the entire N.W.T. that cannot afford nor do they have the expertise to prepare an application to be submitted to the superboard. That disconnect — them being in Yellowknife and proponents being in the smaller outlying communities — will probably cause a lot of frustration on their part.

I know when they dealt with the land and water board in Inuvik it was a personal connection, and we helped them in getting that application through. For a lot of the smaller applicants the move to the superboard will almost be an exercise in futility and will become, for lack of a better term, more bureaucratic.

Senator Wallace: Mr. Alexie, Senator Patterson's question touches on the consultation process leading up to the signing of the devolution agreement.

Could you comment on the extent to which suggestions that the Gwich'in Tribal Council made during that process became reflected in the final agreement? You needn't refer again to the regional nominee provision but were there other suggestions that you made? Did you find the process receptive to other concerns that the council would have raised?

Mr. Tomlinson: Essentially, that is the consultation process.

Mr. Alexie: I didn't really get the question but for the record, when I was the executive director of the Gwich'in Land and Water Board, we had one short meeting with Mr. Pollard, and

Dites-moi, est-ce que cela vous rassure? Je pense que c'est pour tenir compte de votre inquiétude que l'on a apporté cette modification au projet de loi.

M. Alexie : Merci, sénateur Patterson. Oui, en effet, c'est une des suggestions que le conseil tribal des Gwich'in a faite. C'est exactement ce que vous avez dit. Un représentant Gwich'in siègerait à tout comité ou groupe d'experts qui se pencherait sur une demande concernant entièrement la région Gwich'in.

Cela dit, cette disposition figurait au départ dans la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Toute demande de mise en valeur dans une région donnée doit être étudiée par l'office ou le groupe d'experts où siège un représentant de la région Gwich'in. Cette disposition figurait dans la loi à l'origine. Il est entendu que nous sommes satisfaits de la modification apportée à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, car le ministre nous donne ainsi l'assurance que notre représentant siègerait au comité ou au groupe d'experts qui étudiera une demande portant entièrement sur la région Gwich'in ou qui pourrait avoir une incidence sur cette dernière, car c'est ce que nous avons recommandé et il semble que le ministre ait retenu cette recommandation mais cela ne nous rassure pas vraiment en ce qui concerne une présence régionale.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'ai travaillé longtemps dans la région et je sais qu'à brève échéance, le président et l'office constateront qu'une présence régionale est impérative. Il existe beaucoup de petites entreprises non seulement dans la région Gwich'in mais dans le reste des Territoires du Nord-Ouest qui n'ont ni les moyens ni les compétences pour préparer une demande qui sera présentée au superoffice. La distance — l'office se trouvant à Yellowknife et les promoteurs dans des petites localités éloignées — causera probablement beaucoup de frustration.

Il y avait un lien personnel lorsque l'on traitait avec l'Office des terres et des eaux à Inuvik, ce qui facilitait les formalités. Pour beaucoup de petits entrepreneurs, la création du superoffice n'aboutira pas à grand-chose si ce n'est qu'à ajouter beaucoup de lourdeur administrative.

Le sénateur Wallace : Monsieur Alexie, la question du sénateur Patterson concerne le processus de consultation qui a abouti à la signature de l'Entente sur le transfert des responsabilités.

Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure les suggestions faites par le conseil tribal des Gwich'in pendant ce processus se reflètent dans l'entente finale? Vous avez déjà parlé de la disposition concernant un représentant régional mais y a-t-il d'autres choses que vous auriez suggéré? Pensez-vous que le processus était ouvert aux préoccupations exprimées par le conseil?

M. Tomlinson : C'est essentiellement le processus de consultation.

M. Alexie : Je ne comprends pas très bien votre question, mais je tiens à signaler que quand j'étais directeur exécutif de l'Office gwich'in des terres et des eaux, nous avons eu un court entretien

then in November 2013 we had our first meeting with Mr. Pollard and the Gwich'in Tribal Council. That was the extent of our consultation, if you will. We put forth a lot of recommendations and that will be in our brief that we will submit shortly to the committee.

Senator Wallace: Were there other suggestions that you made during that process that you saw reflected in what has been produced to date?

Mr. Alexie: I will let Patrick speak to this.

Mr. Tomlinson: As Mr. Alexie stated, for part of the period that Mr. Pollard was engaged in the restructuring side of the bill even the MVRMA amendment process was divided into separate streams or tracks. Mr. Pollard was in charge of one and federal officials were in charge of a second track, which were more process changes.

Various Aboriginal organizations and governments collaborated starting in 2010-11 and presented what I thought to be quite a reasonable and thoughtful response to the government on the process of the MVRMA amendments. What that response entailed was a collaborative engagement whereby the parties would sit down and discuss the various issues with act and brainstorm together solutions.

Unfortunately, that was not accepted by the government. Since that period, which was in or around November 2011, the tribal council has been operating largely independently on these issues. Since that time, we have submitted a number of questions, comments and suggestions to the federal government. They are contained in the brief that I forwarded to your clerk this morning. In fact, we included the letter from Mr. Alexie as well as the submitted questions in your package so members can see the submission that the tribal council made in terms of the proposed amendments. In response, what we received was largely a form letter. It didn't address any of the specific questions or concerns the council raised, at least in a direct fashion.

To Senator Patterson's point, it is true that there were some concessions made and we appreciate the minister's and his senior officials' ability to do that. However, I would largely characterize them as one bridge too short, partly because the concessions made were watered down from the various recommendations. This is also because that particular recommendation you cited, albeit a good one, should be understood as part of a package of recommendations. Given the changes that they are making to the chair and other changes, I do not think that particular amendment will go as far as we hope.

To give you one scenario, it is true that the language seems to infer that a Gwich'in representative or nominee will participate in panels about decisions in the Gwich'in settlement area. But in the event there are four or five decisions going on at the same time, it is unclear as to whether or not it makes sense that one person would sit on all of those mini panels or committees. There is a real

avec M. Pollard et en novembre 2013, le conseil tribal des Gwich'in a tenu une première réunion avec M. Pollard. Les consultations se bornent à cela, pour ainsi dire. Nous avons présenté quantité de recommandations que vous pourrez lire dans le mémoire que nous présenterons sous peu au comité.

Le sénateur Wallace : Y a-t-il d'autres suggestions que vous auriez faites pendant le processus et qui figurent désormais dans les dispositions que nous avons entre les mains?

M. Alexie : Je vais demander à Patrick de vous répondre.

M. Tomlinson : Comme M. Alexie l'a dit, pendant un certain temps quand M. Pollard s'est occupé de la préparation du projet de loi, le processus de modification de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie était partagé en blocs distincts. M. Pollard s'occupait d'un bloc et d'autres fonctionnaires fédéraux d'un autre, et c'est ainsi que le processus a varié.

Plusieurs organisations et gouvernements autochtones ont commencé à collaborer en 2010-2011, et ont déposé une réponse au gouvernement, une réponse que je trouve raisonnable et bien pensée, sur le processus d'amendement de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. La réponse proposait un engagement de collaboration selon lequel les parties devraient se réunir pour discuter des problèmes que la loi suscitait pour elles et de solutions possibles.

Malheureusement, l'approche proposée n'a pas été acceptée par le gouvernement. Cela s'est passé en novembre 2011. Depuis lors, le conseil tribal opère essentiellement de façon indépendante sur ces questions. Depuis ce temps, nous avons soumis plusieurs questions, commentaires, et suggestions au gouvernement fédéral. Vous pouvez les trouver dans le mémoire que j'ai envoyé à votre greffière ce matin. Dans la trousse, vous trouverez la lettre de M. Alexie, ainsi que les questions soumises. Vos membres pourront donc prendre connaissance des amendements proposés par le conseil tribal. En réponse, nous avons reçu une lettre-type, où l'on n'abordait pas, au moins directement, les questions et préoccupations spécifiques citées par le conseil.

Pour revenir au point du sénateur Patterson, il est vrai que certaines concessions ont été faites, et nous apprécions la capacité du ministre et des hauts fonctionnaires d'en faire. Cependant, je les trouve largement insuffisantes, en partie parce qu'elles ont été édulcorées par rapport aux recommandations. Il faut noter également que la recommandation que vous avez citée, bien qu'elle soit bonne, doit être vue comme faisant partie d'un groupe de recommandations. Étant donné les changements qu'ils apportent à la présidence, ainsi que les autres changements, je ne crois pas que cet amendement ira aussi loin que ce qu'on aurait voulu.

Pour vous en donner un exemple, il est vrai que le libellé semble suggérer qu'un représentant ou une personne nommée des Gwich'in participera au groupe d'experts qui prend des décisions qui touchent la région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in. Mais lorsque quatre ou cinq processus sont en cours au même moment, il n'est peut-être pas

question as to whether or not the language in the bill — for that and other reasons — serves the intent of the suggested amendment.

Mr. Alexie: To add to that, when we talk about a Gwich'in nominee and a member on the superboard, one of the issues we have had ever since we got into implementing the Gwich'in claim was the time frame for nominating and appointing a member to the board. We have been trying to nominate or appoint a member for the last four or five years. We, the Gwich'in Tribal Council, are without a member on MVER and that has been going on for five years.

Every time we put names before the minister, for some reason or another that person has not been approved by whatever process the office of the minister has in place. On the matter of the superboard, there may be a time when the position of the Gwich'in Tribal Council rep is not filled, for whatever reason. In the event of an application before the board where the Gwich'in rep is supposed to be on the panel, that may or may not happen. That is one of the issues we should have brought up in the beginning, namely the difficulties that we are having in putting forth names that we feel should be acceptable to the minister but for some reason — and that reason is never made clear — their application, their nominee has been rejected.

Most of time we get a letter back from the minister's office stating that so and so's application has been received and the office has rejected that person's nominee; please submit another. That has been going on for several years and that may cause a problem with this new superboard in terms of the Gwich'in nominee.

The Chair: We have reached the end of the questioners so thank you, Mr. Alexie and Mr. Tomlinson. We appreciate your input, and I appreciate the questions and the answers from everyone.

I would ask for a motion to adjourn, please.

Senator Patterson: I so move.

(The committee adjourned.)

logique qu'une personne siège à tous les mini-groupes d'experts ou tous les comités. Pour ces raisons, ainsi que pour d'autres raisons, on se demande vraiment si le libellé du projet de loi respecte l'esprit de l'amendement proposé.

M. Alexie : Pour ajouter à cela, lorsqu'on parle d'une personne nommée par les Gwich'in et d'un membre du superoffice, nous avons un problème avec l'échéancier pour nommer et installer un membre au conseil, et ceci depuis que nous avons commencé à mettre en œuvre la revendication des Gwich'in. Nous essayons de nommer un membre depuis déjà quatre ou cinq ans. Le conseil tribal des Gwich'in n'a pas de représentants à l'office, et cette situation existe depuis cinq ans déjà.

Chaque fois que nous soumettons des noms au ministre, pour une raison ou une autre les personnes n'ont pas eu l'approbation selon le processus du bureau du ministre. Pour ce qui est du superoffice, il est possible que le poste alloué au conseil tribal des Gwich'in ne soit pas comblé pendant une période de temps pour une raison ou une autre. Si l'office devait se pencher sur une demande qui nécessite la présence du représentant des Gwich'in, on ne sait pas si ce représentant va pouvoir être présent. On aurait dû parler de ce problème dès le début, étant donné la difficulté que nous avons à proposer des noms qui devraient être acceptés par le ministre mais qui, pour une raison ou une autre, et d'ailleurs, pour des raisons qui ne sont jamais claires, ont été rejetés.

La plupart du temps nous recevons une lettre du bureau du ministre qui indique que la demande de telle ou telle personne a été reçue et que le bureau a rejeté la nomination, et on nous demande d'en soumettre une autre. Cela se passe depuis plusieurs années déjà, et cela risque d'engendrer des problèmes avec le nouveau superoffice, lorsqu'il s'agit de nommer le représentant des Gwich'in.

Le président : Nous sommes à la fin de la période des questions alors je vous remercie, monsieur Alexie et monsieur Tomlinson. Nous apprécions vos commentaires, et j'apprécie les questions et les réponses de tout le monde.

Je demande une motion pour lever la séance, s'il vous plaît.

Le sénateur Patterson : Je propose la motion.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, January 28, 2014

MacKenzie Valley Land and Water Board: (by video conference)

Willard Hagen, Chair and Chief Executive Officer;
Zabey Nevitt, Executive Director;
John Donihee, Legal Counsel

Thursday, January 30, 2014

Tlicho Government:

Eddie Erasmus, Grand Chief;
Bertha Rabesca Zoe, Lawyer.

Sahtu Secretariat Incorporated:

Ethel Blondin-Andrew, Chair;
Daryn R. Leas, Legal Counsel.

Gwich'in Tribal Council: (by video conference)

Robert Alexie, President;
Patrick Tomlinson, Director, Intergovernmental Relations.

TÉMOINS

Le mardi 28 janvier 2014

MacKenzie Valley Land and Water Board : (par vidéoconférence)

Willard Hagen, président et chef de la direction;
Zabey Nevitt, directeur exécutif;
John Donihee, conseiller juridique.

Le jeudi 30 janvier 2014

Tlicho Government :

Eddie Erasmus, grand chef;
Bertha Rabesca Zoe, avocate.

Sahtu Secretariat Incorporated :

Ethel Blondin-Andrew, présidente;
Daryn R. Leas, conseiller juridique.

Gwich'in Tribal Council : (par vidéoconférence)

Robert Alexie, président;
Patrick Tomlinson, directeur, Relations intergouvernementales.